

Les services essentiels à la CTCUM

La Fraternité propose trois périodes de service par jour à tarifs réduits

par Alain Duhamel

La Fraternité des chauffeurs d'autobus, des opérateurs de métro et employés des services connexes a proposé à la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM) des services essentiels consistant en trois périodes de service par jour, en semaine, à tarifs réduits.

«Un service partiel à un tarif partiel», ont dit les dirigeants de la Fraternité en publiant hier leur contre-proposition accompagnée d'une requête au ministre du Travail pour la nomination d'un médiateur extraordinaire afin de relancer les négociations pour le renouvellement de la convention collective.

Assujettie à la loi 72 sur les services essentiels depuis le 3 août, la Fraternité des chauffeurs ne peut plus recourir à la grève de ses 4.200 membres avant d'assumer des services essentiels, soit par une entente négociée avec l'employeur, soit par le dépôt d'une liste jugée suffisante par le ministre du Travail. En publiant hier une contre-proposition, la Fraternité a exprimé son intention, pour quelque temps encore, de tenter une négociation avec l'employeur. Sans préciser les échéances qu'elle s'est fixées, la Fraternité souhaite en finir le plus rapidement possible avec les services essentiels afin de se concentrer sur le renouvellement de la convention collective.

Advenant un échec des négociations

sur les services essentiels, la Fraternité déposera une liste de services différente de la proposition transmise hier au conciliateur extraordinaire, Me Bernard Bastien, et à la CTCUM.

Cette proposition comprend un service de transport adapté aux personnes handicapées identique au service convenu avec l'employeur avant l'application de la loi 72: un service de métro et d'autobus tous les jours de la semaine, par période de deux heures, le matin, l'après-midi et le soir.

La Fraternité ne juge pas essentiels les services vers l'aéroport de Mirabel et vers les destinations à l'extérieur de l'île de Montréal. Elle ne propose aucun service en fin de semaine.

«Peut-être tout le monde ne sera pas pleinement satisfait, mais au moins tout le monde ne sera pas pleinement insatisfait: dans le contexte de l'essentiel, l'on vise à réduire les inconvénients plutôt que de satisfaire tout le monde.»

Cette proposition comporte des conditions: les parties devront s'entendre sur les conditions de travail notamment pour répartir la somme de travail à accomplir sur tous les employés en grève; aucun employé ne sera mis à pied, ni parmi les membres de la Fraternité, ni parmi les membres des autres syndicats; la CTCUM devra adopter des tarifs réduits des deux tiers (\$0,25 le passage).

La CTCUM avait proposé un service de

Voir page 12: Fraternité

Reagan: hausser les taxes pour baisser les taux

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — Le président Ronald Reagan a assuré hier les téléspectateurs américains que l'augmentation des impôts qu'il préconise permettra de réduire les taux d'intérêt et d'augmenter les offres d'emploi.

Face à la forte opposition qui se manifeste au Congrès sur ce projet, notamment de la part de nombreux républicains conservateurs, le président Reagan a eu recours à son pouvoir de persuasion en appelant les Américains à faire pression sur les parlementaires.

«Faites-leur savoir, a-t-il dit, que cette Loi est le prix à payer pour réduire les taux d'intérêt, relancer l'économie et créer de nouveaux emplois.»

Le projet de loi qui doit être soumis au vote jeudi prévoit une augmentation des recettes fiscales de 98,3 milliards de dollars étalée sur les trois prochaines années fiscales.

À deux mois et demi des élections législatives, une centaine de représentants républicains (sur 192) se refusent

Voir page 12: Reagan

L'OLP commencerait à évacuer Beyrouth à la fin de la semaine

(D'après AFP et Reuter) — Les principaux obstacles à un accord sur l'évacuation des forces palestiniennes et syriennes de la capitale libanaise semblent à présent levés et la radio officielle libanaise a pu avancer hier que «la bataille de Beyrouth» est terminée.

Le premier ministre libanais, M. Chafic Wazzan, a pour sa part affirmé que cette évacuation commencera à la fin de la semaine au plus tard, et que la force internationale d'interposition se déploiera selon le calendrier fixé par le plan américain. M. Wazzan a fait cette déclaration à l'issue d'une réunion avec le président libanais Elias Sarkis et le médiateur américain Philip Habib, de retour de Jérusalem porteur des dernières propositions israéliennes.

Les divergences «se sont réduites jusqu'à avoir pratiquement disparu», a-t-il ajouté.

M. Wazzan a précisé que le cabinet libanais se réunira demain comme de coutume pour «nous espérons que tout sera prêt à être annoncé».

On s'attend que le cabinet réclame officiellement demain l'intervention d'une force multinationale d'interposition à laquelle la France, l'Italie et les États-Unis ont proposé de participer.

La presse et la radio libanaise estiment que M. Habib pourrait se rendre à Damas dans les quarante-huit heures afin de discuter du retrait des unités syriennes encore à Beyrouth au titre de la force arabe de dissuasion. Selon des responsables libanais, Damas a accepté de retirer ses forces une fois que les Palestiniens seront partis.

Le premier ministre libanais et ses collaborateurs devaient rencontrer rapidement les responsables de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) afin de discuter de la dernière position israélienne.

En attendant de prendre connaissance de la position israélienne en détail, les responsables palestiniens se montraient réservés sur les concessions israéliennes annoncées la veille à Jérusalem, et craignaient que les dernières propositions israéliennes ne comportent un «piège».

«Je ne crois pas que les Israéliens veulent que Yasser Arafat quitte Beyrouth autrement que mort», déclare un responsable de l'OLP.

D'autres responsables de la centrale palestinienne se demandent pourquoi les Israéliens avaient élevé des objections au plan Habib lors du précédent voyage de l'émissaire américain alors qu'ils y ont renoncé dimanche.

Pour le quotidien «Palestine Al-Saoura», organe de l'OLP, si les informations faisant état de concessions israéliennes se vérifient, «alors l'option militaire israélienne est perdue et la fermeté libano-palestinienne aura enfin réussi à imposer le règlement honorable pour lequel nous avons combattu».

En Israël, des responsables du ministère des affaires étrangères ont confirmé que la seule condition maintenue par Israël était la libération d'un pilote de Skyhawk abattu à proximité du château de Beaufort dans les premiers jours de l'invasion israélienne et capturé par les Palestiniens, ainsi que la restitution des corps de neuf soldats israéliens portés disparus.

L'action politique paraît avoir définitivement pris le pas sur l'option militaire après le message du président François Mitterrand donnant aux Israéliens des garanties quant à un retrait immédiat du contingent français de la force d'interposition, si les Palestiniens refusaient de quitter Beyrouth après son déploiement.

Dés lors, le gouvernement israélien ne s'oppose plus à l'arrivée d'un détachement français d'avant-garde. Il pourrait

se déployer simultanément avec le départ des forces palestiniennes et syriennes de Beyrouth.

Selon des milieux informés à Jérusalem, l'envoyé spécial du président Reagan a remis aux autorités israéliennes — dont c'était l'une des exigences — une liste précisant les pays d'accueil des combattants palestiniens et leur nombre par pays. Sept mille combattants seraient inscrits sur cette liste (qui n'est pas nominative), alors que les autorités israéliennes parlent de près de 13.000 combattants, incluant les soldats syriens et ceux de l'Armée de libération de la Palestine (ALP).

Il reste encore à régler des points litigieux. Le gouvernement de M. Begin est toujours opposé à la participation de toute force des Nations unies dans un règlement au Liban, et refuse de permettre aux observateurs de l'ONU — à l'exception de la douzaine qui s'y trouvent déjà — d'entrer à Beyrouth.

Sur les modalités du départ de l'OLP, l'accord final reste à déterminer mais les Israéliens croient savoir qu'il est actuellement prévu une évacuation des Palestiniens: par mer vers l'Égypte, par mer et terre vers la Syrie, par mer, vers la Jordanie ou l'Irak. Les milieux officiels à Jérusalem insistent sur le fait que les Israéliens ne se retireront du Liban que lorsque toutes les forces étrangères en partent.

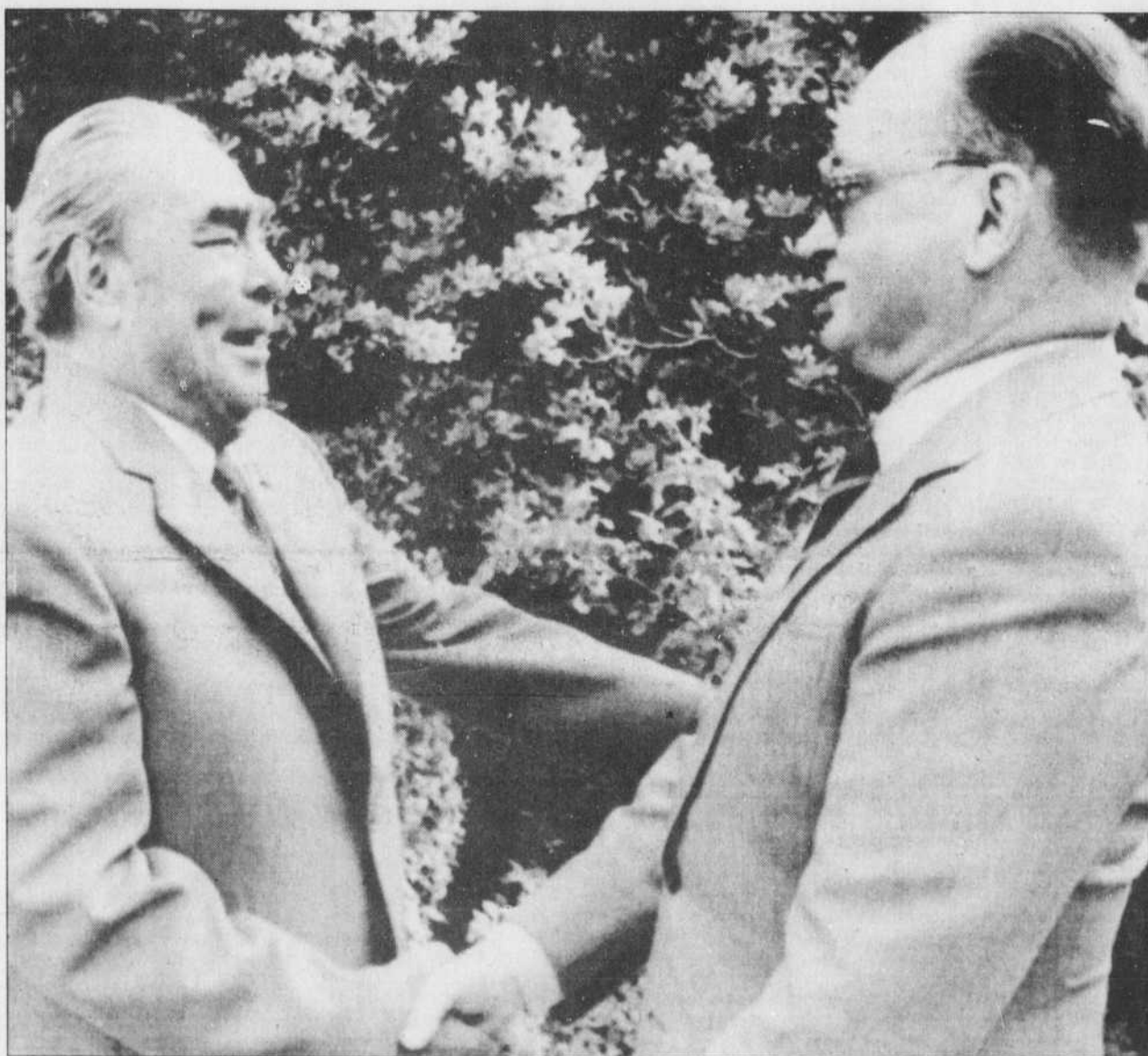
Tout en se montrant conciliants et optimistes, les dirigeants israéliens n'en demeurent pas moins circonspects: leur ministre des Affaires étrangères a mis en garde les dirigeants palestiniens contre un nouveau recours possible à «l'option militaire», si ces derniers cherchent à «berner» les autorités israéliennes en restant à Beyrouth.

À Beyrouth-Ouest, le blocus s'est considérablement allégé lundi et les passages entre les deux parties de la capitale ont été rouverts.

Si la bataille de Beyrouth semble sur le point de s'achever, des inquiétudes subsistent dans la plaine centrale de la Bekaa où Israéliens et Syriens ont renforcé leur dispositif militaire.

Le calme, qui a régné à Beyrouth pour la quatrième année consécutive, a égale-

Voir page 12: OLP



Le président soviétique Leonid Brejnev accueille chaleureusement le chef de l'État polonais, le général Wojciech Jaruzelski, qui s'est rendu le rencontrer sur les bords de la mer Noire, en Crimée. Les entretiens se sont déroulés sous le signe de la «sérénité», a révélé l'agence Tass.

(Photolaser AP)

Aidée de canons à eau, la milice disperse des manifestants à Varsovie

VARSOVIE (d'après Reuter et AFP) — Des unités de la milice aidées de canons à eau sont intervenues hier sur la place des Victoires, dans le centre de Varsovie, pour disperser des centaines de personnes qui s'étaient rassemblées pacifiquement à l'occasion du second anniversaire des grandes grèves de l'été 1980.

De nombreuses unités de la milice avaient également été dépêchées à Gdansk, point de départ de ces grèves et berceau de Solidarité, pour éviter toute manifestation.

L'opération a commencé à 19 heures avec l'arrivée de plus d'une vingtaine de véhicules sur la place. Comme les jours

précédents, plusieurs centaines de personnes y étaient rassemblées autour de la croix de fleurs à la mémoire du défunt cardinal Stefan Wyszyński, devenue un symbole de l'opposition à la loi martiale.

Devant la croix, se trouvaient un portrait de M. Lech Walesa et une banderole signée par la branche clandestine de Solidarité à Varsovie proclamant: «Nous exigeons la fin de la loi martiale et la restauration de la démocratie».

La milice est intervenue avec un mini-

mum de violence pour disperser la foule, n'utilisant que sporadiquement un canon à eau. Par la suite, des colonnes de camions et de véhicules des forces de l'ordre ont sillonné les rues du centre-ville pourchassant des groupes de jeunes qui se sont réfugiés dans des parcs. Quelques grenades lacrymogènes ont été tirées.

Cette manifestation a également coïncidé avec le lancement d'une campagne d'affichage et de tracts à l'appel du co-

Voir page 12: Milice

Le pouvoir socialiste en France

La stratégie de l'araignée

par Jean-Marie Colombani

Le Monde

Après la période de «force tranquille», le pouvoir a pris ses premières rides en quelques mois. Face à une situation économique et politique dégradée, le chef de l'État reste confiant et déterminé à réagir afin de placer la gauche en meilleure position avant les élections municipales.

qui les soutient, M. François Mitterrand lui-même n'a donc jamais manqué une occasion de rappeler que son action s'inscrit dans le temps d'un septennat, ses lieutenants, ou plutôt ses généraux (compte tenu des fonctions qu'ils occu-

pent) insistent plus ou moins adroitement sur leur volonté de transformer l'«expérience» — terme qu'ils reculent — en acquis «irréversibles» de l'ensemble d'une société. Cette combativité n'a pas suffi: il n'a guère fallu plus d'un an à la droite

pour contester la légitimité du chef de l'État.

Il y a plus grave: ce qui n'était qu'un état d'esprit est devenu pour certains — l'échec des élections cantonales et l'aggravation de la crise économique aidant — un espoir. Le schéma est simple: il s'agit d'exiger des élections législatives anticipées ou bien une consultation nationale pour remettre en jeu l'exercice d'un mandat qui aura été rendu illégitime par un grave revers aux élections municipales. Tel est du moins le souhait suggéré ici et là, en privé sans doute, mais qui alimente la rumeur. Et qui l'alimente d'autant plus sûrement qu'une partie de l'opposition ne semble pas considérer ce gouvernement comme celui de la République.

Voir page 12: Pouvoir

Restaurant
Butch Bouchard
Festival de
Cuisse de grenouilles
Repas complet: \$8,95
midi et soir
801 de Maisonneuve, Est, tél.: 527-1221

Le Pichollette
restaurant français
Déjeuners d'affaires
11 h 30 à 14 h 30
de \$5,00 à \$9,00
1020 rue St-Denis, Mtl. 843-8502
Stationnement
privé et gratuit
Ouvert le soir de 17 h 30 à 23 h

Le nouveau régime soumis à l'Assemblée en octobre

Pour 40% des députés, la retraite sera moins dorée

par Norman Delisle

QUÉBEC (PC) — Une cinquantaine de députés de l'Assemblée nationale, dont l'ex-chef libéral Claude Ryan et la ministre Pauline Marois, seront sévèrement pénalisés par la révision du régime de retraite que le gouvernement présentera à l'intention des membres de l'Assemblée nationale, a appris hier La Presse Canadienne.

Les détails de la révision seront rendus publics le 19 octobre prochain alors qu'ils seront étudiés par la commission parlementaire de l'Assemblée nationale.

Selon les informations glanées ici et là, il appert que seuls les députés admissibles cet automne à l'ancien régime de retraite continueront à pouvoir en bénéficier pour la période pendant laquelle ils auront cotisé. Les autres députés devront se contenter du nouveau régime qui sera moins avantageux pour eux.

Pour devenir admissible, un député doit avoir siégé au

moins cinq ans à l'Assemblée et avoir remporté au moins deux élections.

Tous ceux qui, cet automne, n'auront pas rempli ces deux conditions tomberont automatiquement sous le régime «révisé».

Ce sera notamment le cas du chef de l'opposition, M. Claude Ryan, élu en avril 1979, qui ne compte que trois ans et demi de services à l'Assemblée, et d'une ministre, Mme Pauline Marois, élue pour la première fois il y a un an et demi, en avril 1981.

Au total, 28 députés libéraux et 23 députés péquistes n'auront pas droit aux avantages de l'actuel régime de retraite.

Selon des informations fournies en décembre dernier par le leader du gouvernement, la révision globale de la rémunération des députés aura pour effet d'augmenter le salaire des élus mais de «rajuster à la baisse» la pension d'un ex-député.

Le salaire d'un simple dé-

puté en 1982 est de \$42.586, dont \$7.500 ne sont pas imposables.

Toutefois, un député verse 10% de son salaire au régime de retraite; à sa retraite de la vie publique, il touche une rente variant de 46 à 75% de ce qu'il a versé. Cette pension est touchée dès la retraite comme député à l'Assemblée nationale.

Quelques exemples illustrent la générosité abusive du régime actuel. En novembre 1976, il était plus payant pour le député de Hull, M. Oswald Parent, d'être battu que d'être réélu: le montant de sa rente avait dépassé le salaire qu'il aurait touché comme simple député de l'opposition.

Autre exemple: un ancien ministre péquiste, M. Robert Burns, nommé juge depuis, touche deux rémunérations du gouvernement: un salaire annuel de \$58.844 comme juge et sa pension indexée d'ancien député, qu'on évalue à \$25.000 par année.

On croit que le gouverne-

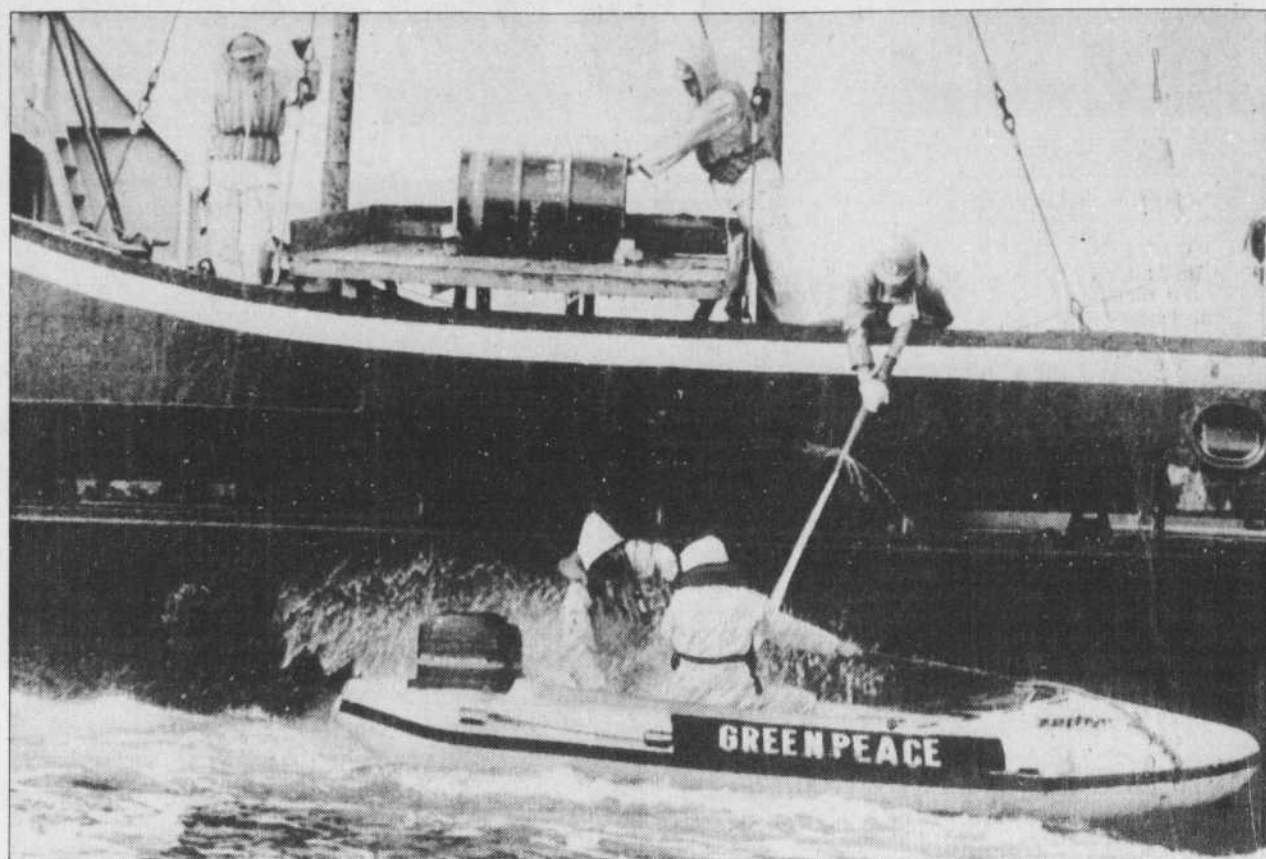
ment interdira le cumul des rentes et d'un salaire pour un ancien député lorsque ce salaire provient des fonds de l'État.

Un récent exemple illustre cette hypothèse: le nouveau député du Québec à Bruxelles, M. Jean-Paul L'Allier, ancien ministre dans le cabinet Bourassa, a renoncé à toucher une partie de sa rente d'ancien député en accédant à son poste en Belgique.

Le projet du gouvernement risque toutefois de heurter la susceptibilité de la cinquantaine de députés touchés par la réforme.

Plusieurs d'entre eux ont fait valoir à la Presse Canadienne qu'il était «injuste» de changer les règles du jeu au milieu de la partie.

Toute révision du régime de retraite devait s'appliquer à ceux qui seront élus à l'avenir et ne devait pas toucher ceux qui, de bonne foi, ont déjà abandonné leur emploi pour se lancer en politique, a affirmé un député.



Douche froide pour Greenpeace

Un matelot du navire britannique Gem arrose deux membres du groupe écologiste Greenpeace, dans l'océan Atlantique, au large de la côte d'Espagne. Vendredi, les manifestants ont tenté d'empêcher le déversement en mer de 2.700 tonnes de déchets atomiques contenus dans des barils comme celui qu'on voit ci-dessus. (Photolaser AP)

Alimentation: le «seuil critique» est presque atteint

MANILLE (AFP) — Le président du Conseil mondial de l'alimentation (créé en 1974 à l'initiative de l'ONU), M. Arturo Tanco, a prévenu les pays en voie de développement (PVD) que les excédents alimentaires actuels seraient bientôt à un seuil critique si aucune réserve alimentaire d'urgence n'était constituée.

M. Tanco, ministre de l'Agriculture des Philippines, qui ouvrira hier à Manille la première de deux réunions de coopération économique du Groupe des 77 sur la sécurité alimentaire, a engagé les 200 représentants des PVD à redoubler d'efforts pour mettre en place un programme d'action de secours alimentaire d'urgence et de stabilisation des approvisionnements.

«La croissance démographique a dépassé la croissance de la production alimentaire dans de nombreux PVD et leur dépendance à l'égard de quelques pays riches s'est accrue dans de dangereuses proportions», a-t-il ajouté, précisant que 70% des besoins mondiaux en blé étaient assurés par les six principaux pays exportateurs de céréales. Les tentatives de mise en place d'un «nouvel accord céréalier» ont échoué jusqu'à présent, a-t-il ajouté.

M. Tanco a souligné que le marché mondial de l'alimentation était intrinsèquement instable et déséquilibré, et rappelé que pendant la crise alimentaire de 1972-74, «des millions de personnes ont été touchées par la famine alors que plus de la moitié des réserves céréalières alimentaires le bétail dans les pays riches».

L'histoire contemporaine impose une conception plus élevée, dit Ryan

«L'activité politique, ce n'est plus un sport»

par Bernard Racine

TROIS-RIVIÈRES (PC) — L'action politique doit être un service et non pas seulement une carrière ou une aventure, estime M. Claude Ryan.

Dans un discours tenant plus du cours de science politique que du testament, prononcé dimanche devant 400 membres de la Commission Jeunesse de son parti, le leader démissionnaire du Parti libéral du Québec (PLQ) avait choisi de discuter d'action politique et du Québec.

Durant des générations, a-t-il dit, les Québécois ont pratiqué la politique comme un sport dont l'enjeu était le pouvoir.

Généralement, deux équipes se disputaient le pouvoir avec ardeur, parfois même avec férocité, et s'abîmaient à qui mieux mieux sur les tribunes, dans les journaux et à l'Assemblée nationale qu'en appelaient alors le «Salon de la race».

Chacune des équipes multipliait les promesses pour sé-

duire les électeurs et il n'est pas de stratagème qu'on n'a pas inventé pour essayer d'exercer un effet sur l'opinion publique. Mais il n'y avait pas vraiment de guerre, seulement des chicanes très âpres et, dans certaines familles, on ne se parlait pas durant des années.

Dans ce temps-là, il existait un consensus dans la société sur un certain nombre de valeurs essentielles. Par exemple, même du temps de Duplessis, les deux partis s'entendaient sur l'utilité et le caractère désirable du lien canadien, même si c'était avec des différences d'accent. Les deux partis puisaient leur subsistance aux mêmes caisses et proposaient les mêmes valeurs.

Quand les fondateurs de la république américaine ont décidé de fonder une société différente, c'est parce qu'ils en avaient assez de ce système de partis. Ils ont fini par aboutir aussi à des partis, mais avec un système différent.

Parmi les conséquences du

système québécois traditionnel, M. Ryan a noté l'esprit de parti, la politocaille et le pouvoir pour le pouvoir et on employait tous les moyens pour le décrocher.

En discutant de politocaille, M. Ryan a souligné qu'une des choses qu'il avait constatées en entrant dans la politique, surtout à l'Assemblée nationale, c'est qu'on n'a presque plus le droit de dire la vérité quand on est homme politique.

«Parce que si tu es le malheur de dire un petit bout de vérité, on coupe ton texte et l'adversaire l'utilise à toutes les sauces possibles. Et ça devient souvent très difficile pour un homme ou une femme politique, de dire avec précision ce qu'il pense».

Trois séries de facteurs ont modifié profondément, au cours des dernières années, la situation politique et nous obligent à nous élever à une notion plus active de l'action politique, a poursuivi M. Ryan.

D'abord l'accroissement

phénoménal du rôle de la politique dans la vie collective. L'action politique, qui touchait autrefois des secteurs assez limités, rejoint maintenant directement 50% de tout ce que nous produisons de biens et de services.

C'est-à-dire que sur chaque dollar que produisent nos activités, il y en a une moitié qui est canalisée vers des services ou des organismes politiques sous une forme ou une autre.

«L'activité politique, a affirmé M. Ryan, ce n'est plus un sport, c'est une entreprise sérieuse qui demande à être traitée à un tout autre niveau que les amusements publics».

Autre facteur qui a modifié la situation politique: il s'est produit, à l'échelle mondiale, un rétrécissement des chances de développement, qui obligent toutes les sociétés à procéder à des ajustements fondamentaux.

Nous avons tous marché pendant au moins 25 ans, avec l'hypothèse que les chances étaient pratiquement illimitées, a dit le chef libéral. À la

fin de chaque année, les chefs politiques proclamaient que l'économie avait progressé de 8 ou 9% et promettaient encore mieux pour l'année suivante. Depuis le début de la crise du pétrole, il y a sept ou huit ans, nous sommes entrés dans une période de rétrécissement des perspectives de développement.

L'humanité s'en va vers ce rétrécissement des réserves de pétrole, d'énergie, de sol arable, pendant que la population se multiplie à un rythme extrêmement rapide. M. Ryan a rappelé que lors de la dernière campagne électorale, il avait répété qu'il fallait aller vers une période où il faudra se serrer la ceinture et s'imposer une discipline.

Le gouvernement québécois actuel a gagné la dernière élection en multipliant les promesses de toutes sortes, en laissant croire que l'espèce de paradis artificiel dans lequel il prétendait nous engager allait continuer à se développer, a-t-il fait valoir. Aujourd'hui, ce gouvernement est obligé de

défaire des choses qu'il avait commencé à faire et même à défaire des choses faites par les libéraux. On ne peut pas contester ce phénomène qui oblige les hommes politiques à prendre des décisions difficiles qui vont ramener les sociétés à la mesure de leurs potentiels véritables.

Troisième facteur de changement: la maturation de la conscience politique, sociale, économique au Québec et l'avènement d'une conscience québécoise au Québec, phénomène commence il y a un quart de siècle. Ce phénomène selon M. Ryan, s'est accentué surtout chez la jeune génération et s'est exprimé sous la forme d'un parti politique qui a fini par prendre le pouvoir au Québec.

Ce parti, pour la première fois de notre histoire, a remis en question les consensus sous lesquels nous avons vécu et l'existence même du pays. Ce parti cherche un réaménagement en profondeur des rapports économiques et sociaux dans notre société.

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean à l'heure de la récession

Des PME saisies en pleine course par une double crise

par Marie-Agnès Thellier

ALMA — Retrouveront-ils la foi et le feu sacré, ces entrepreneurs dynamiques du Saguenay-Lac-Saint-Jean, que la récession économique a saisis en pleine course?

Car dans la région, la crise économique se double d'une crise plus profonde: l'apparent écroulement de 20 ans d'efforts pour développer la région et lui donner davantage d'autonomie.

«Nous avons subi deux crises majeures l'une après l'autre: celle de l'entraide économique et la récession économique», remarque un entrepreneur général en construction, M. Laval Fortin, copropriétaire d'Alma Mécanique et un des membres fondateurs de l'Entraide. En 1979, M. Fortin a été nommé «homme d'affaires de l'année» pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

«En 1978, je prévoyais être auto-suffisant (indépendant des banques) à partir de 1986... En 1982, je vois mon chiffre d'affaires diminuer de moitié et mes espoirs d'auto-suffisance s'envoler», déclare M. André Bouchard, du Groupe Proco, qui a été nommé «homme d'affaires de l'année» pour la région en 1981.

«Nous avons misé sur le «triangle d'or»: l'Entraide pour le support financier, les Cercles des affaires pour la formation et les Sociétés de gestion pour le capital de ris-

que», rappelle Mme Georgie Georgiev, directrice générale du Conseil économique d'Alma et du Lac-Saint-Jean-Est. Las! Le triangle d'or est bien affaibli depuis juin 1981.

Même si on espère toujours une relance de l'entreprise, la faillite d'une PME très dynamique, Drainbec Gaz Ltée, laisse encore un goût amer car c'était l'un des investissements effectués par la Sodeq régionale. L'imprudence des jeunes actionnaires majoritaires explique en grande partie les difficultés d'une entreprise dotée de marchés en pleine expansion: ceux des drains agricoles et des canalisations de gaz.

«Les investisseurs de Drainbec se sont lancés dans divers commerces (golf, restaurant...) Ils ont sorti \$1 million de Drainbec. Ils investissaient dans des domaines qu'ils ne connaissaient pas et toutes leurs entreprises ont flanché en même temps: ils n'avaient plus d'argent pour les renflouer et même plus de temps pour s'occuper de la «vache-à-lait», Drainbec, qui avait fait \$500.000 de profits en 1980», raconte M. Bouchard, qui préside aussi la Sodeq Sagamie.

«En entrant dans l'entreprise, nous (la Sodeq) avions vu le problème et nous avions mis des restrictions mais ces investissements étaient faits et il était déjà trop tard... Pourtant on ne peut blâmer cet investissement car Drainbec est une bonne entreprise», poursuit-il. Sur cinq investissements, selon M. Bouchard, «un va bien, un moyen, un mal, un quatrième est en faillite et le dernier heureusement garanti». La Sodeq a dû renoncer à sa seconde émission, qui coïncidait avec la crise de l'Entraide, et son président se déclare très pessimiste sur son avenir, même s'il ne croit pas non plus à un regroupement avec d'autres Sodeq.

Sous-capitalisées comme la majorité des PME québécoises, les entreprises du Saguenay-Lac-Saint-Jean voient les meilleures d'entre elles fléchir devant la perte de leurs marchés. Au lieu de monter à \$25 millions, le chiffre d'affaires d'Alma Mécanique tombera de \$20 à \$12 millions environ; celui du Groupe Proco passera de \$20 à \$10 millions et celui des Industries Couture Limitée de \$10 à \$5 millions.

Dans cette dernière entre-

prise, IPL, ces espoirs d'accéder rapidement aux marchés internationaux se sont envolés en 1981, à la suite d'une grève illégale de ses travailleurs, voulant obliger la compagnie à rouvrir la convention comme l'avait fait volontairement l'Alcan.

«Nous avons perdu \$5 millions de contrats et une centaine d'emplois», rappelle M. Gabriel Fontaine, qui dirige l'entreprise rachetée en 1980 par trois ex-cadres de Tanguay. Elle emploie actuellement 55 travailleurs.

Avec son équipe, M. Landry cherche à relancer l'expansion de l'entreprise: il a reçu plusieurs commandes pour son nouveau scarificateur, utilisé pour brasser le sol avant d'y planter des arbres. Il travaille aussi sur des produits forestiers, comme un petit chargeur, et négocie avec un industriel finlandais pour fabriquer des pompes industrielles. «Il faudrait se lancer sur le marché international, pour faire «bien vivre» 500 personnes plutôt que de vivre avec 200 personnes», estime M. Landry qui s'avoue cependant très pessimiste sur les chances de succès avec des travailleurs «qui ne rêvent que d'entrer à l'Alcan ou chez Price» et un gouvernement qui ne sait pas mettre fin aux grèves illégales dans les PME.

«La région a été trop gâtée par les multinationales. Aussi, elle est amorphe. Par exemple, personne ne s'est vraiment opposé au rachat de Tanguay par Forano (Société générale de financement). Et les employés ne réclament que de l'argent. À notre arrivée, des opérateurs de machinerie se plaignaient de toutes sortes de maux. Nous leur avons demandé leurs suggestions, le quart flottant par exemple. Non, tout ce qu'ils voulaient, c'était un dollar de plus l'heure», raconte M. Fontaine, qui trouve que «les nouvelles théories de relations

de travail ne marchent pas», face à la CSN du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Deux professeurs de l'Université du Québec à Chicoutimi, Mmes Marie-Thérèse Seguin et Rita Roy, du Laboratoire d'études économiques et régionales, estiment que le fossé va se creuser de plus en plus entre les PME locales et les grandes entreprises implantées dans la région. «Ces PME sont très loin du virage technologique. Ce sont des PME «occupationnelles», qui fournissent beaucoup d'emplois à bon compte mais des emplois précaires, peu rémunérés, sans aucune protection», estiment-elles après une enquête menée auprès de 141 PME.

«Nous pensions trouver beaucoup de sous-traitance. En fait, il y a très peu de véritable sous-traitance, seulement des productions sur commande, plus aléatoires», expliquent-elles.

Le tableau est plutôt sombre: peu de moyennes entreprises; beaucoup de petites entreprises familiales, dépendant d'un marché captif. Très peu d'innovation; la concurrence se fait sur les prix et non sur les produits. Le coût d'un emploi y est de seulement \$6.600, ce qui est inférieur à la moyenne québécoise des PME manufacturières. Évidemment, ces petites entreprises n'ont pas de véritables outils de gestion: or une erreur ne pardonne pas en période de crise.

«Ces PME sont aussi très endettées à court terme auprès de leur banquier. Quasiement tout leur endettement est à court terme et est élevé: en moyenne de 50 à 75% de l'actif total. Elles réussiront quand même à traverser la crise car elles sont dans un marché traditionnel... jusqu'au jour où l'informatisation touchera leur secteur», estime Mme Seguin qui pense

que, pour des raisons sociales, ces petites entreprises des secteurs non-informatisés obtiendront encore un soutien gouvernemental car elles emploient la masse des travailleurs.

La récession économique sanctionne très rapidement les entreprises où la gestion est défaillante. «Trop d'entrepreneurs ont pris une période de croissance exceptionnelle pour une période normale et ils ne s'étaient pas prémunis contre la récession. La crise est ce qui pouvait nous arriver de mieux car les hommes d'affaires seront obligés de développer dans l'entreprise toute une nouvelle approche de la gestion, qui fait appel à la remise en question («zero-base budget»), estime le directeur du Conseil régional de développement, M. Louis-Gaëtan Fortin.

Celui-ci voit des signes encourageants vers un changement du climat des relations de travail dans la région et espère que le Sommet régional, en préparation, permettra de concrétiser ces changements et que les syndicats comme les gens d'affaires montreront «un goût collectif de passer au travers».

Comme les commissaires industriels, qui ont édité un Répertoire des produits manufacturés, le Conseil régional de développement mise sur la sous-traitance.

Après avoir édité en collaboration avec le Centre de recherches industrielles du Québec son propre Répertoire des produits fabriqués au Québec, il veut créer un Office des achats et de commercialisation des produits et services, qui mettra en relations PME et grands acheteurs (entreprises, services publics).

On sait que seulement 13 employeurs donnent du travail à 25.000 personnes au Saguenay. Or, selon une étude du CRD, un contrat de \$60.000 accordé par un de ces grands employeurs crée un emploi pour une personne pendant un an dans une PME. En 1978, ces achats ont créé 4.659 emplois directs et indirects, soit 4% de la population active. Le CRD fait pression auprès d'Hydro-Québec pour qu'elle divise ses contrats, comme l'a fait l'Alcan: en blocs de \$5 millions.

Le Conseil économique d'Alma et du Lac-Saint-Jean préconise pour sa part un meilleur regroupement des entreprises. «Je vais essayer de regrouper des opérateurs forestiers du secteur Sud. Ce n'est pas une solution-miracle, mais avec la crise, des entrepreneurs semblent prêts à se regrouper», explique Mme Georgiev.

Évidemment, l'innovation est toujours de mise dans les PME dynamiques. Nutrino (coopérative agro-alimentaire ayant son siège à Desbiens)

lancera cet automne dans tout le Québec son «petit pot de beurre réduit en calories», dont elle a l'exclusivité pour l'Amérique du Nord. Déjà lancée en région, ce produit a nécessité un investissement de \$1,5 million.

La récession tombe mal pour cette coopérative, qui a aussi investi \$1,2 million pour fabriquer une nouvelle poudre pour les veaux. La demande de fromage baisse à l'heure où les éleveurs régionaux produisent davantage de lait. La production de lait a augmenté de 15 à 30 millions de litres par l'achat de quotas de lait à l'extérieur de la région et par l'intégration des producteurs de lait nature. Aussi la coopérative, qui a fait un chiffre d'affaires de \$45 millions en 1981 et espère arriver à \$55 millions en 1982, n'est pas sûre de distribuer de ristournes cette année: elle en a distribué pour seulement \$190.000 en 1981 et \$1 million en 1980.

«Comment arriver à une taille suffisante pour sortir de la région et être indépendant à 75% des marchés locaux?», telle est la question que se posent à nouveau, à cause de la crise, des entrepreneurs comme MM. Fortin et Bouchard. Celui-ci a parié sur le

développement des autres régions périphériques et il a obtenu des contrats aux Îles-de-la-Madeleine, à Gagnonville, dans le Grand-Nord et le Nouveau-Nord. M. Fortin se demande si certains marchés américains ne seraient pas, après tout, plus faciles que certains marchés québécois où abonde la réglementation (doublée de la féroce concurrence des Beaucerons).

Des projets existent quand même dans les PME: outre le projet de tourbière, Alma en compte trois tandis que le commissaire industriel de Jonquière, M. Serge Lauzon, annonce l'installation d'un fabricant de pâte de carbone, Unicom Abrasif (25 à 30 emplois) et dans ses dossiers deux autres projets de \$500.000. «Dans les quatre premiers mois de 1982, j'ai compté pour \$450.000 de demandes de subventions», dit-il. Il a donc malgré tout des projets d'expansion valant de \$100.000 à \$200.000 chacun.

Sera-ce suffisant pour assurer le développement des PME manufacturières? Pour longtemps encore au Saguenay-Lac-Saint-Jean, la croissance dépendra des alumineries, des pâtes et papier et de l'hydro-électricité.

HAÏTI
Hôtel
Castelhaïti
Pour des vacances inoubliables!
Cuisine française et créole
Renommée internationale!
PORT-AU-PRINCE-HAÏTI
C.P. 446 — Tél.: 2-0624
Joyce B. Clarke Inc.
Montréal — 844-4421

En avez-vous assez de votre comptabilité personnelle?
(Artistes, Hommes, femmes d'affaires et Professionnels (les))
Pour renseignements gratuits et confidentiels
Louis Delisle,
Tél.: 652-6739 - 6103

L'INSTITUT DE LA RECHERCHE HUMAINE
RENCONTRER...
Partager votre vie avec une personne qui saura donner
«UN VISAGE À VOS RÊVES»
N'EST-CE PAS LA UN IDÉAL QUE CHACUN DE NOUS CARESSÉ AU FOND DE SON COEUR?
847 rue CHERRIER (métro Sherbrooke)
Montréal, Qué.
OUVERT:
Lundi au ven. de 10h à 21h
Samedi de 10h à 15h.
Organisme à but non lucratif
524-1176

CLINIQUE DE JEÛNE
de la Mauricie
CURE DE 10 JOURS:
• Jeûne intégral de 7 jours.
• Période d'alimentation de 3 jours.
• Examen physique complet à l'entrée.
• Conférence à tous les jours sur aspects physique, intellectuel et spirituel du jeûne.
• Surveillance quotidienne.
• Sauna.
• Repos physiologique.
• Amaigrissement, désintoxication.
• Amélioration de la santé.
• Massage musculaire.
• Cours de cuisine végétarienne.
Pour plus d'informations, écrire ou téléphoner à:
CLINIQUE DE JEÛNE DE LA MAURICIE
École de Santé 538-3738
2600, 6^e AVENUE, GRAND-MÈRE Q9T 2L4

en bref...

■ Une famille déclinée

SAINT-GÉDEON-D'ALMA (d'après PC) — La police poursuivait ses recherches, hier, pour retrouver les corps de trois membres d'une même famille qui sont morts dimanche dans l'explosion de leur voilier dont le mât avait touché une ligne de haute tension. Les chercheurs avaient retrouvé dimanche le cadavre de Mme Andrée Saint-Onge, 37 ans, d'Alma, mais pas ceux de Jean Saint-Onge, 38 ans, ni des enfants Patrick, 12 ans, et Maxime, 9 ans. L'accident s'est produit lorsque le voilier de huit mètres a touché une ligne de 161.000 volts dans le canal reliant la Belle Rivière au Lac Saint-Jean. Selon la police, les victimes ont été calcinées dans l'incendie qui a suivi l'explosion du bateau. L'accident a également privé quelque 22.000 abonnés du service d'électricité durant plus de six heures. Outre la Sûreté du Québec, l'Hydro-Québec enquête également sur les circonstances de la tragédie.

■ Pour la grève

TORONTO (d'après CP) — Les salariés de la société Ford du Canada en Ontario se sont prononcés à 88% en faveur de la grève, en fin de semaine, selon un porte-parole des Travailleurs unis de l'automobile (TUA). Les négociations se poursuivent, cependant, entre les parties patronale et syndicale en vue de la signature d'une convention collective pour quelque 13.000 ouvriers des usines ontariennes dont le dernier contrat prendra fin le 14 septembre. Les membres des TUA prendront un vote de grève dimanche prochain à General Motors et le 29 août à la société Chrysler.

■ Farago pleure Elvis

Cinq ans après, la mort d'Elvis Presley est «toujours un peu triste», estime le chanteur western Johnny Farago. «C'était un être humain comme tout le monde. C'est sûr qu'il n'a pas fait exprès», a-t-il déclaré hier à propos du décès de l'idole du rock, dont on n'est pas encore certain s'il est attribuable à la drogue et aux médicaments ou à une cause naturelle. Johnny Farago, qui trouve encore en Presley «une source d'inspiration», vient de se produire au parc Belmont où, précise-t-il, il a attiré plus de 10.000 personnes. Hier matin, à Memphis (Tennessee), plus de 5.000 personnes se sont rassemblées devant la tombe d'Elvis Presley à l'occasion du cinquième anniversaire de la mort du roi du rock and roll. De nombreux fans en pleurs ont embrassé la tombe avant de défilé, une bougie à la main, dans le «Jardin de la méditation», près de la somptueuse propriété d'Elvis, où son enterrement le King, ses parents et ses grands-parents.

■ Des vacances «culinaires»

CALGARY (d'après CP et PC) — Des sourires à Banff, un barrage d'œufs à Canmore et des manifestations à Calgary ont marqué la fin des vacances du premier ministre Pierre Trudeau dans les Rocheuses canadiennes, dimanche. M. Trudeau a reçu un amical au revoir de la part d'environ 200 personnes sur le quai de la gare de Banff au moment où son train Via Rail se mettait en branle vers Ottawa. Le premier ministre a accepté de se laisser photographier et a même engagé la conversation avec quelques-uns de ses admirateurs et admiratrices qui s'étaient donnés la peine d'être au rendez-vous. Mais son train a été criblé d'œufs pourris à Canmore, à environ 75 km de Calgary et des manifestants brandissant des pancartes ont paré sur les quais de la gare de Calgary pendant que des employés de Via Rail s'efforçaient de faire disparaître les traces d'œufs sur le wagon-restauration.

■ Pour Sainte-Jeanne-d'Arc

Partis 12 h 30 de l'hôpital Sainte-Jeanne-d'Arc, d'anciens patients, des employés et des membres du conseil d'administration, médecins, bénévoles et membres d'organismes communautaires, tous intéressés à sauvegarder la vocation actuelle de l'établissement, ont traîné avec eux, hier, une pétition de plus de 40.000 signatures qui s'étendait sur un tiers de kilomètre. Ils sont d'abord passés rue Saint-Denis, au Centre des services sociaux et de la santé de la région du Montréal métropolitain, pour ensuite aller présenter leur pétition au bureau du ministre des Affaires sociales, rue Saint-Denis à l'angle de la rue Bellechasse. Les manifestants voulaient protester contre l'intention du ministère de changer la vocation de l'hôpital de la rue Saint-Urbain.

■ Lévesque en tournée

QUÉBEC (d'après CP) — Le premier ministre René Lévesque fera, à compter de vendredi, une tournée de quatre jours des collectivités isolées de la Basse-Côte-Nord, a-t-on fait savoir hier. M. Lévesque compte visiter une douzaine de villages le long du golfe, pour terminer sa tournée à Lourdes-de-Blanc-Sablon, près de la frontière du Labrador. Le 24 août, jour de son 60^e anniversaire de naissance, le premier ministre partira pour Halifax où se tiendra l'assemblée annuelle des premiers ministres provinciaux.

■ Négociation interrompue

VICTORIA (d'après CP) — L'exécutif du syndicat des employés du gouvernement provincial de la Colombie-Britannique s'est réuni hier pour étudier l'éventualité d'une reprise des négociations avec le gouvernement, en vue d'un contrat de travail pour les 40.000 fonctionnaires. Après une brève rencontre entre négociateurs patronaux et syndicaux, le secrétaire général du syndicat, M. John Fryer, s'est dit très peu optimiste sur les pourparlers, en ce qui touche notamment trois points en litige: la sécurité d'emploi pour 3.000 surnuméraires, le sens de la productivité et un accroissement de l'offre salariale.

Selon le procureur général du Québec

La loi 101 ne «restreint» que des droits «collectifs»

par Jean-Pierre Proulx

Au procureur général du Canada qui a prétendu vendredi devant la Cour supérieure que la loi 101 «supprimait» des droits «individuels» en matière de langue d'enseignement, le procureur général du Québec a répliqué hier qu'elle «restreignait» plutôt des droits «collectifs».

Cette distinction, apparemment sibylline, est pourtant au cœur du débat qui entend depuis maintenant six jours le juge Jules Deschênes sur la constitutionnalité du chapitre VIII de la Charte de la langue française sur la langue d'enseignement.

En effet, la nouvelle charte canadienne des droits et libertés «garantit» les droits qu'elle énonce. Néanmoins, ces droits peuvent être «restreints», dit l'article 1, «dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique». Le tout consiste donc à savoir si la loi 101 «supprime» ou «restreint» les droits consentis par l'article 23 de la même Charte en matière d'instruction dans la langue de la minorité et si, le cas échéant, la restriction est

raisonnable et justifiée.

Me Jean Samson, qui plaide hier au nom du Québec, a donc soutenu que les droits linguistiques sont des droits collectifs, propres à un groupe. «C'est, a-t-il dit, l'effet sur le groupe qui doit être pris en considération quand on imagine les limites qui peuvent être apportées à propos de droits linguistiques».

A l'appui de sa thèse, Me Samson a cité de «savants auteurs». Il a rappelé aussi que la notion de droits collectifs est déjà présente en droit constitutionnel puisque l'article 93 de la Loi de 1867 parle des «classes de personnes» à propos des droits et privilèges en matière de confessionnalité. La loi sur les Amérindiens est aussi bâtie sur ce modèle. Dans tous ces cas, c'est l'appartenance à ce groupe qui détermine l'existence du droit. Il s'est aussi appuyé sur le libellé même de l'article 23 qui parle de la «minorité» et qui conditionne l'exercice même du droit à l'existence d'un nombre suffisant de personnes appartenant au groupe.

En somme, de conclure Me Samson, la loi 101 ne supprime pas les droits du groupe consentis par la Constitution, elle «en restreint l'exercice» à certains membres de ce

groupe.

Et au cas où le juge n'admettrait pas sa thèse des droits collectifs, Me Samson a aussi cité une abondante jurisprudence en vertu de laquelle des restrictions pouvaient en pratique être des suppressions.

D'autre part, les requérants invoquent à l'encontre de la thèse du Québec un argument de fait: le Québec, disent-ils, était prêt et est encore prêt à consentir par le moyen d'accords de réciprocité ce que, en substance, l'article 23 de la Charte canadienne octroie à la minorité. Comment donc prétendre en même temps que les limites imposées par la loi 101 sont justifiées?

L'argument est de taille et le juge Deschênes a clairement dit hier que la réponse à cette objection pouvait dépendre de l'issue du procès.

Me Samson a donc procédé à l'analyse comparative des droits consentis par l'article 23 et d'éventuels accords de réciprocité pour constater que ceux-ci octroieraient à la fois plus et moins de droits que l'article 23.

Mais il a surtout fait valoir qu'un régime d'accords de réciprocité changerait la «dynamique» propre de l'application concrète des droits en faveur des Québécois se rendant ailleurs au Canada. Alors que

l'article 23 leur consent des «droits théoriques», les accords en permettraient l'exercice réel. Pour Me Samson, qui a cité à cet égard le premier ministre René Lévesque, les accords seraient fondés sur «une dynamique de coopération». C'est donc dans leur portée respective que les deux régimes sont, au dire de Me Samson, «fondamentalement différents». On n'a pas pu, à partir des réactions de Me Deschênes, constater s'il avait été ou non convaincu.

Un incident a par ailleurs marqué le début de la journée. Me Reynald Langlois s'est plaint devant le tribunal du traitement que l'Agence Presse Canadienne a accordé à une déclaration du démographe Jacques Henripin. On lui a fait dire en effet que les anglophones étaient des «polluants» au Québec. M. Henripin, a précisé Me Langlois, a parlé de pollution par «analogie» dans le cadre d'une réflexion sur la méthodologie utilisée en démographie. Le procureur général du Canada, M. Jean Chrétien, était furieux des titres des journaux samedi et l'a clairement fait savoir à son représentant, Me Langlois.

Les plaidoiries se terminent vraisemblablement aujourd'hui.

Ottawa n'aide pas assez le Québec à dépolluer ses eaux, accuse Léger

par Louis-Gilles Francoeur

Le ministre de l'Environnement, M. Marcel Léger, a reproché hier aux autorités fédérales le peu d'appui financier qu'elles accordent au programme québécois d'assainissement des eaux, qui a bénéficié de subventions fédérales totalisant environ 10% seulement des \$2 milliards requis pour sa réalisation.

Dressant hier en conférence de presse un bilan de son administration dans ce domaine — à quelques jours d'un remaniement ministériel — M. Léger a évalué à 60.000 le nombre d'emplois créés dans le cadre de ce programme dont 90% des retombées demeurent au Québec, sans parler des résultats obtenus au plan environnemental.

Le Québec aurait essentiellement bénéficié de l'aide fédérale, évaluée à quelque \$200 millions, dans le cadre des travaux d'assainissement entrepris dans les communautés urbaines de Montréal, Québec et d'Ottawa-Hull. Par contre, en 1980, quand il a voulu bénéficier du programme de dépollution fédéral, jusque-là fort utilisé par les villes ontariennes situées sur les Grands lacs, le programme fédéral en question a pris fin.

M. Léger est d'autant plus insatisfait du refus fédéral de le prolonger que le gouvernement central a décidé de rallonger le même programme pour terminer certains projets ontariens qui accusaient du retard.

«On a rallongé le programme pour que l'Ontario en bénéficie mais on refuse de rencontrer les besoins du Québec dans cette matière. Ces programmes ont l'air taillés sur mesure pour les besoins d'autres provinces», a dit M. Léger.

«À la suite de l'annonce, le 27 octobre 1981, par le gouvernement fédéral, de l'octroi d'une aide accrue aux municipalités ontariennes pour la construction d'installations de traitement des eaux usées aux termes de l'accord sur la qua-



M. Marcel Léger, ministre de l'Environnement

lité de l'eau des Grands lacs et ce, au montant de \$65 millions, je suis revenu à la charge», a poursuivi le ministre à qui on aurait répondu que le Québec pourrait toujours bénéficier des «connaissances considérables» du gouvernement fédéral en matière de recherche et de technologie. Incidemment, a ajouté M. Léger, les laboratoires fédéraux en question ont été octroyés à Burlington (Ontario).

Par contre, les conseillers politiques du ministre ont été incapables hier de préciser au DEVOIR le nombre de subventions qu'ils ont pu décrocher des nouveaux programmes d'assainissement des eaux du ministère fédéral de l'Expansion économique régionale. Le récent rapport annuel du ministère de l'Environnement de l'Ontario mentionne que près de \$100 millions ont été obtenus de cette source fédérale l'an dernier pour la construction d'égouts et d'aqueducs dans des villes minières ou éloignées comme Sudbury, Thunder Bay, Ignace, Parry Sound, White River, etc.

En contrepartie, le nouveau programme du ministère québécois de l'Environnement pour la création d'emplois à des fins environnementales a des conséquences plus heureuses pour les finances provinciales. En effet, ce programme de \$4 millions, qui s'adresse d'abord à des assistés sociaux, soulage pendant 20 semaines des budgets du ministère des Affaires sociales et rendra par la suite ses 3.200 bénéficiaires admissibles pour quelques mois aux prestations de l'assurance-chômage. Le gain comptable pour le Trésor québécois serait fort positif mais à l'Environnement, on refuse d'en parler de peur que la manne fédérale disparaisse ou que cela réduise au second plan les gains environnementaux du programme.

Dans son bilan, M. Léger a souligné qu'au 1^{er} juillet dernier, les travaux réalisés pour la dépollution des eaux québécoises totalisaient \$678 millions répartis entre 104 municipalités et les trois grandes communautés urbaines du Québec. Les conventions en vue de travaux futurs du même genre totalisent des investissements de \$1,5 milliard de la part des municipalités et du gouvernement provincial.

L'ampleur des projets en marche a d'ailleurs fait dire à M. Léger que les gestionnaires du programme d'assainissement des eaux contrôlaient le plus important programme de construction au Québec après celui de la Baie-James. Pour le ministre de l'Environnement, le gouvernement québécois a réalisé ses promesses parce qu'en plus des réalisations accomplies, il maintient de façon prioritaire des engagements dans ce domaine en dépit du contexte des restrictions budgétaires.

Au plan industriel, a poursuivi le ministre, des 7.600 industries situées sur le territoire de la CUM, 1.404 ont été répertoriées comme susceptibles d'affecter l'environnement et 342, soit 24%, ont signé jusqu'à présent des ententes de dépollution. Ailleurs au

Québec, 376 industries sur un total répertorié de 1.744 sont susceptibles de polluer sérieusement les eaux. Quelque 125 d'entre elles, soit 33%, ont signé depuis quatre ans des protocoles d'assainissement de leurs rejets.

Par contre, devait préciser un haut fonctionnaire en marge de la conférence de presse, ces inventaires couvrent seulement 40% du territoire québécois. S'il est vrai que les secteurs répertoriés comprennent la majorité des pollueurs, des villes reconnues pour leurs rejets industriels comme Shawinigan n'auraient pas encore été touchées par cet inventaire.

M. Léger a affirmé qu'un travail important avait aussi été fait du côté des pâtes et papier, dont la pollution équivaut à celle d'une population de 22 millions d'habitants, et dans le secteur agricole où elle équivaut à celle de 35 millions de personnes à cause de l'utilisation intensive des pesticides, engrais et herbicides. Le purin de porc à lui seul pollue les rivières autan que les rejets en eau usée de toute la population actuelle de la province. Mais dans ce domaine, a dit M. Léger, près de 60% des 4.900 installations agricoles recensées comme polluantes sont désormais conformes aux normes ou en voie de l'être. Les investissements dans ce domaine totalisent \$3,3 millions.

La Cour suprême et l'électricité du Labrador

Le Québec trouve «ultra vires» la loi de T.-N.

par Michel-C. Auger

OTTAWA (PC) — L'expropriation par Terre-Neuve de la centrale hydro-électrique des chutes Churchill est inconstitutionnelle, soutiennent le gouvernement du Québec et l'Hydro-Québec, dans des mémoires remis à la Cour suprême du Canada hier.

Le plus haut tribunal du pays doit se pencher, à compter du 30 septembre, sur la constitutionnalité d'une loi adoptée par la législature de Terre-Neuve en 1980 et qui a pour titre «Upper Churchill Water Rights Reversion Act».

Cette loi exproprie sans compensation la société qui exploite la centrale, la Churchill Falls (Labrador) Corporation, en plus d'enlever à cette société le droit d'exploiter le potentiel énergétique du fleuve Churchill au Labrador.

L'Hydro-Québec est intéressée au plus haut point par cette cause parce qu'elle détient environ le tiers des actions de la Churchill Falls Corporation, qu'elle a contribué à la construction et au financement de la centrale des chutes Churchill, et qu'elle achète la presque totalité de l'électricité produite à cette centrale.

Le «Water Reversion Act» a déjà été déclaré constitutionnel par la cour d'appel de Terre-Neuve, en mars dernier, et le Québec a porté cette décision en appel devant la Cour suprême.

Le Québec soutient que la véritable raison qui a poussé le gouvernement de M. Brian Peckford à faire adopter cette loi est d'annuler le contrat de vente d'énergie signé, en 1969, entre l'Hydro-Québec et la Churchill Falls Corporation, en vertu duquel la première achète plus de 80% de l'électricité produite à la centrale des chutes Churchill.

Le gouvernement du Québec affirme que «les dispositions mêmes du Reversion Act et son contexte factuel démontrent bien que son but véritable est l'extinction du contrat d'énergie afin de permettre à la province (de Terre-Neuve) de fixer le prix à l'exportation de l'électricité».

D'autre part, le Québec et sa société d'État soutiennent que le «Reversion Act» viole la constitution puisqu'il fait échec aux droits extra-provinciaux de l'Hydro-Québec et de la Churchill Falls Corporation en vertu du contrat d'énergie de 1969.

Ce contrat a, en effet, été signé au Québec! Il est régi par les lois québécoises; les droits et obligations qui en découlent doivent être exécutés au Québec, et il doit être interprété, en cas de litige, par les tribunaux québécois.

Ce contrat, selon le gouvernement et l'Hydro-Québec, est un contrat québécois qui ne peut être affecté par une loi d'une autre province. La loi de Terre-Neuve est donc «ultra-vires», ou inconstitutionnelle, parce que les droits qu'elle veut modifier sont essentiellement extra-provinciaux.

De plus, en rendant inopérant le contrat d'énergie, le «Reversion Act» paralyse le commerce inter-provincial, qui est de compétence exclusivement fédérale selon la constitution.

L'Hydro-Québec rappelle que les tribunaux ont déjà statué qu'une province ne pouvait «restreindre ou limiter» l'entrée ou la sortie de biens des limites de la province.

Enfin, le gouvernement et l'Hydro-Québec soulignent que la loi aurait pour effet de faire cesser les activités de la Churchill Falls Corporation, une société qui a une charte fédérale, ce qui est inconstitutionnel.

En particulier, la Churchill Falls Corporation se retrouverait avec de nombreuses dettes qu'elle n'aurait plus les moyens de rembourser.

Le Trust Royal et d'autres prêteurs qui ont financé la construction de la centrale appuient d'ailleurs le Québec pour demander que soient déclarées inconstitutionnelles les parties de la loi qui traitent du financement.

Le gouvernement fédéral, ainsi que ceux du Manitoba, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique ont exprimé le désir d'intervenir dans le débat, mais il faudra attendre qu'ils remettent leurs mémoires, le mois prochain, avant de savoir quelle partie ils voudront appuyer.



AQTE

Moi un pollueur?

JAMAIS!

L'hypothèque à taux ajustable

Versements mensuels fixés pour une période pouvant aller jusqu'à cinq ans. Taux d'intérêt variant d'après le taux hypothécaire de base de la Banque de Commerce.



17¹/₄%
TAUX EN VIGUEUR août 1982

*À condition que, durant cette période, la valeur nette de votre maison se maintienne à un minimum stipulé.

L'intérêt sur le prêt hypothécaire à taux ajustable Commerce est calculé mensuellement, non à l'avance. Les prêts hypothécaires à taux ajustable Commerce sont accordés par La Société d'Hypothèques CIBC. Renseignez-vous à l'une de nos succursales.

L'hypothèque à taux ajustable Commerce... ça porte fruit!



BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE

SOLDE CHEZ
Christian-de-Gageac Ltée.
RÉDUCTION JUSQU'À 60%



Importateur de meubles français
Mobiliers de salon, salle-à-manger, chambre à coucher de style Louis XIII, LXIV, LXV, LXVI, Empire et Restauration
Lampes, Miroirs, Tapisseries, Porcelaines.

5500 Queen Mary Road (près Clarendon)
481-3589

Ferme le lundi matin
Ouvert tous les jours de 10 h à 17 h 30 hrs

Une délégation du Québec dénonce le régime haïtien

Rentrée d'une visite d'une semaine en Haïti pour le compte de la Fédération internationale des droits de l'homme, une délégation québécoise a dénoncé, hier, en conférence de presse, les violations, par la dictature de Jean-Claude Duvalier, de la constitution haïtienne et de la convention des Nations unies sur le droit des prisonniers politiques.

Selon Me Juanita Westmoreland-Traore et M. Jean-Claude Bernheim, le gouvernement haïtien a em-

prisonné et jugé au moins 22 prisonniers politiques sans preuve suffisante, en violation du processus judiciaire normal et sans la présence d'avocats de la défense.

Les deux enquêteurs ont assisté au nouveau procès du fondateur du Parti chrétien-démocrate d'Haïti, M. Sylvio Claude, et de 21 autres personnes incarcérées en novembre 1980 et déclarées coupables, l'été dernier, d'avoir monté un complot pour renverser le régime de la république haïtienne. Tous ont été condam-

nés à 15 ans de travaux forcés et le régime Duvalier n'a pas encore donné suite à sa promesse de tenir de nouveaux procès.

Depuis un an, par ailleurs, deux prisonniers politiques sont morts en détention. De l'avis de Me Westmoreland-Traore et de M. Bernheim, Haïti n'accordera davantage d'importance aux libertés civiles que si des pays comme le Canada et les États-Unis imposent des conditions à leur aide économique.

Meurtre à Sainte-Anne-des-Lacs

L'unité des crimes contre la personne de la Sûreté du Québec cherchait hier à élucider les circonstances d'un meurtre et de deux tentatives de meurtre survenues plus tôt au cours de la journée dans une maison de Sainte-Anne-des-Lacs, au nord de la métropole.

Mme Françoise Lussier, âgée de 43 ans, a été tuée d'une balle alors qu'elle cherchait à amadouer l'homme armé de deux carabines qui s'était pré-

sente chez elle vers 11 h du matin.

Sa fille Chantal, âgée de 21 ans, et une amie de celle-ci, Christiane Gibson, d'âge inconnu, s'étaient toutes deux réfugiées dans une salle de toilette à l'arrivée de l'homme. Elles ont aussi été atteintes de projectiles provenant de deux carabines tronçonnées.

En raison de la gravité de

son état, Mlle Lussier a été conduite vers un hôpital de la métropole où elle repose aux soins intensifs, alors que sa compagne a pu être hospitalisée à Saint-Jérôme.

Florint Valade, âgé de 53 ans, de Sainte-Anne-des-Lacs, est détenu sur mandat du coronar, en rapport avec cette affaire. De source policière, on impute cette tragédie à un drame passionnel.

Une affaire de meurtres menace le gouvernement Haughey

DUBLIN (AFP) — Le premier ministre irlandais, M. Charles Haughey, doit faire face à une affaire sans précédent dans l'histoire de la justice de son pays: l'arrestation au domicile même du plus haut magistrat d'Irlande, et membre du gouvernement, d'un homme inculpé pour double meurtre.

Dés hier, l'opposition regroupée au sein du Parti Fine Gael, a demandé à M. Haughey de faire une déclaration publique sur cette affaire, qui a lieu alors que le gouvernement est en difficulté sur le

plan économique et social et ne dispose que d'une majorité des plus fragiles à la Chambre.

Les faits, encore assez mystérieux, remontent à la fin de la semaine passée. Un homme de 36 ans, M. Malcolm Edward Daniel McArthur, chômeur et diplômé de l'Université, a été arrêté vendredi par la police dans une banlieue chic de Dublin, Dalkey, dans l'appartement même de M. Patrick Connolly (un célibataire de 55 ans), attorney général de la République, membre du gouvernement et proche de M. Haughey.

Samedi, M. McArthur était inculpé du meurtre d'une infirmière et de celui d'un fermier, commis en juillet dernier en Irlande.

Selon la police, M. McArthur se trouvait depuis neuf jours dans l'appartement de M. Connolly au moment de son arrestation.

Après avoir été entendu par la police, M. Connolly a quitté Dublin samedi pour se rendre en vacances aux États-Unis. Depuis, le premier ministre lui a demandé de regagner l'Irlande, à la suite de cette affaire, et les observateurs à Dublin s'attendent à une possible démission de l'attorney général.

Ce dernier passe pour être un ami personnel de M. Haughey. Il avait été un des avocats il y a 12 ans, lorsque M. Haughey avait été soupçonné, puis acquitté, d'importation illégale d'armes en Irlande au profit de l'IRA.

Les deux crimes de juillet dernier avaient entraîné une gigantesque chasse à l'homme en Irlande. Le 22 juillet, une infirmière de 29 ans était tuée à coups de marteau sur la tête dans sa voiture, dans un parking de Dublin. Trois jours plus tard, à Edenderry, un village à une soixantaine de km de la capitale, un fermier était tué d'un coup de fusil de chasse. Alors qu'il était précisément en train d'essayer de vendre cette arme.

Le suspect, M. McArthur, diplômé de l'université de Cambridge, en Angleterre, vient d'une riche famille de propriétaires terriens irlandais.

L'affaire peut menacer le gouvernement Fianna Fail formé en mars dernier et qui ne dispose de la majorité au Parlement (le Dail) que grâce au soutien d'une poignée de députés indépendants.

Le Parti écologiste est indigne de confiance (Schmidt)

BONN (Reuter) — Le Parti écologiste ouest-allemand est, selon le chancelier Helmut Schmidt, immature et indigne de confiance.

«C'est davantage un mouvement de protestation sur tous les sujets possibles et imaginables qu'un parti proprement dit», confie le chancelier dans une interview publiée hier par le journal *Die Welt*.

«Comment peut-on parvenir à un accord avec quelqu'un qui viole la loi, qui s'enorgueillit et déclare qu'il est prêt à recommencer», dit-il, une allusion à M. Thomas Ebermann, dirigeant écologiste de Hambourg arrêté il y a neuf jours. Des pourparlers ont eu lieu entre le Parti social-démocrate (SPD) et les «verts», qui sont arrivés en troisième position lors des élections régionales en juin à Hambourg, fief de M. Schmidt.

Selon de récents sondages d'opinion, les écologistes l'emportent désormais sur le Parti libéral (FDP) comme troisième force sur l'échiquier politique, et les trois partis traditionnels s'efforcent apparemment de les discréditer.

De son côté, M. Helger Boerner, ministre-président du land de Hesse et collaborateur de M. Schmidt au sein du SPD, a dénoncé les tendances «fascistes» des «verts». M. Boerner a rejeté la possibilité d'une coalition SPD-écologistes dans son land de Hesse.

«Un groupe politique qui a déclaré la guerre aux principes parlementaires n'a rien appris de l'histoire allemande, mais il est proche du fascisme», a-t-il déclaré.

Les écologistes, qui ont joué un rôle déterminant dans les protestations contre l'extension de l'aéroport international de Francfort ont rejeté ces accusations avec colère, affirmant avoir renoncé depuis longtemps à la violence, mais pas à la résistance active à la «politique de destruction en vigueur».

«Quiconque a vu les unités de combat de la police de Hesse sur la piste occidentale (de l'aéroport) sait que Boerner s'efforce de détourner l'attention de ses propres actions violentes», ont-ils dit.

La RDA recrute des espions parmi les chômeurs en RFA

BONN (Reuter) — Les services secrets est-allemands profitent du chômage croissant en Allemagne fédérale pour recruter des espions, a annoncé hier le ministère ouest-allemand de l'Intérieur.

Les services de renseignements militaires est-allemands éprouvent systématiquement la rubrique «demandes d'emploi des petites annonces des journaux ouest-allemands, invitant les candidats intéressés à des entretiens à Berlin-Est, précise le ministère.

Cette méthode est utilisée par la RDA depuis les années cinquante, «mais la fréquence avec laquelle elle a été employée récemment indique que les services d'espionnage est-allemands estiment qu'elle est d'autant plus fructueuse dans la situation actuelle du marché de l'emploi, espérant apparemment que les précautions habituelles seront estompées par la pression du chômage», affirme le communiqué du ministère.

Le nombre des chômeurs en RFA a atteint 1,8 million en juillet, soit plus de sept pour cent de la population active. Selon le ministère ouest-allemand, les chômeurs préférés des services d'espionnage

est-allemands sont les anciens militaires, les personnes ayant une expérience dans l'armement ou l'électronique ou les spécialistes des ventes et du marketing, ayant facilement accès à l'industrie.

Les demandeurs d'emploi sont contactés par téléphone ou par lettre et se voient offrir le voyage à Berlin-Est tous frais payés, pour se rendre à des entretiens qui ont lieu généralement dans des cafés ou des restaurants.

La plupart des offres sont pour des postes à définition vague, des entreprises fantôme ou des organismes de recherche servant d'appât.

Le travail est habituellement «indépendant», la rémunération se faisant en fonction des résultats obtenus. Les premières tâches sont tout à fait innocentes, et beaucoup d'Ouest-Allemands ne se rendent pas compte pendant longtemps qu'ils ont été entraînés dans l'espionnage.

Lorsque, voyant de quoi il retourne, ils veulent s'en aller, leurs employeurs tentent de les en empêcher, bradissant la menace de rendre publiques leurs activités ou de les poursuivre en justice pour rupture de contrat.

Attentat des Rosiers: une arme retrouvée

PARIS (AFP) — Une première expertise balistique pratiquée sur le pistolet-mitrailleur «WZ-63» de fabrication polonaise, trouvé vendredi au bois de Boulogne, dans l'ouest de la capitale, a établi que l'arme a bien été utilisée par le commando de terroristes rue des Rosiers (six morts, 22 blessés), a-t-on appris hier de très bonne source.

Cette première expertise du pistolet-mitrailleur, découvert en parfait état avec un chargeur dans la culasse, a été pratiquée samedi et a montré que cette arme avait tiré quelques-unes des soixante-dix douilles de 9 mm courtes qui ont été retrouvées sur les lieux de l'attentat.

Les enquêteurs savent maintenant que les membres du commando se sont arrêtés au bois de Boulogne — où ils auraient changé de vêtements — après l'attentat de la rue des Rosiers, se débarrassant volontairement d'une arme devenue «brulante», ou l'oubliant dans la précipitation de la fuite.

La famine guette le nord de la Tanzanie

DAR-ESS-SALAM (AFP) — Un million d'habitants de la région d'Arusha (nord de la Tanzanie) sont menacés de famine cette année, et le gouvernement a demandé à la population de faire durer les réserves alimentaires jusqu'aux prochaines récoltes.

Selon l'agence tanzanienne de presse *Shihata*, qui cite le premier ministre, M. Cleopa Msuya, cette pénurie alimen-

taire résulte de la sécheresse prolongée qui a durement touché la région d'Arusha ces dernières années.

Trente-trois mille tonnes de céréales seront nécessaires en 1983 pour combler le déficit alimentaire, a affirmé M. Msuya, selon qui les régions les plus touchées sont celles de Monbuli, Ngongoro, Kiteto, Arusha et Arumeru.

RUS PUBLICS

Avis est donné que Marcel Brennan, C/P 235, Gradfield, P. Qué. détenteur du permis M50912-002, région 07, demande à la CTO de transférer son permis à William Brown, R.R. 1, Gradfield, P. Qué., conformément à l'article 30 des règles de pratique.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.

1ère parution: le 17 août 1982

2ème parution: le 18 août 1982

SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC LTÉE

AVIS est par les présentes donné que FRANCE BEAUPRÉ, présentement domicilié, domicilié et résidant au 7596 Châteaubriand, app. 1, cité et district de Montréal, s'adresse au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la Province de Québec afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de PATRICIA BEAUPRÉ. Montréal, le 5 août 1982.

Me Gérard Soumeilant
Procureur de la requérante
400 est, rue Jarry
Montréal, Qué.
H2P 1V3

AVIS
PRENEZ AVIS que JOSEPH ALBIN NOEL MICHEL MORISSETTE, étudiant, résidant et domicilié au 738 rue St-Philippe, dans les villes et district de Montréal, s'adresse au Ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat de changement de nom en celui de JOSEPH ALBIN NOEL MICHEL DAUDIN. Montréal, le 10 août 1982.

GRENIER, ST-PIERRE & THERRIEN

Procureurs du requérant

4227 ouest, St-Jacques

Montréal (Québec)

H4C 1J5

Canada

Province de Québec

District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-05-011007-828

HECTOR CHARLEBOIS,

Demandeur

-vs-

DENIS DECARIE, autrui résidant et domicilié au 148, St-Eustache, en la ville de St-Eustache, district de Terrebonne

-et-

RAPCO FOAM, DIVISION DE LORCON INC.,

Défendues

AVIS

Il est ordonné au défendeur Denis Decarie de comparaître d'ici 30 jours au greffe du Palais de Justice de Montréal, où une copie du bref et de la déclaration ont été déposées à son intention, ledit défendeur devant se considérer dûment signifié par la publication du présent avis.

Montréal, le 13 août 1982

Reginald Boucher

10, St-Jacques #906

Montréal, Qué., H2Y 1L3

Canada

Province de Québec

District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-04-002623-826

ANTONINE GAGNE, 4201, 47ème rue, App. 2, Montréal,

Demanderesse,

-vs-

NORMIL JOLICOEUR, présentement d'adresse inconnue

-et-

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, NORMIL JOLICOEUR, est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de cette publication. Une copie de la déclaration de l'action en séparation de corps a été déposée à la division de la Cour Supérieure de Montréal.

PRENEZ DE PLUS AVIS, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de séparation de corps.

ME PIERRE TREMBLAY,

7042, boul. Pie IX,

Montréal, H2A 2G4

725-2411

Canada

Province de Québec

District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No: 80-05-013479-827

BANQUE NATIONALE DU CANADA,

Demanderesse,

-vs-

LES ENTREPRISES LES PLEURS R.S. INC.,

-et-

ATELIERS DE PRÉPARATION FILMACOLOR INC.,

Demanderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

Les défenderesses, LES ENTREPRISES LES PLEURS R.S. INC., ATELIERS DE PRÉPARATION FILMACOLOR INC., et LES ATELIERS FORMAWEB INC., sont par les présentes requises de comparaître dans un délai de dix (10) jours à compter de la publication. Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis au défendeur a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal au Palais de Justice de Montréal à l'intention de la défenderesse.

PRENEZ DE PLUS AVIS, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut.

Montréal, le 11 août 1982

De Grandpré, Colas, Deschênes, Gauthier, Paquette, Lussier & Alary

Procureurs de la DEMANDERESSE

Canada

Province de Québec

District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

(Aide Juridique)

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

No: 500-12-117382-824

GINETTE CHAMPAGNE

Requérante

-vs-

CHRISTIAN GERVAIS,

Intimé

AVIS

L'intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication. L'intimé est par les présentes requis de se présenter à la cour le 26 jour de novembre 1982 pour la requête pour mesures provisoires. Une copie de la requête en divorce et requête pour mesures provisoires a été déposée au Greffe des Divorces.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce.

RONALD ACHIM

2020 University, Suite 1632,

Montréal, Québec

Procureur

Canada

Province de Québec

District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

(Aide Juridique)

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

No: 500-05-005667-827

IMMEUBLES CAMANTO LTÉE,

Requérante

-vs-

DENIS ROBERT, autrui résidant et domicilié à l'adresse inconnue, présentement de lieux inconnus.

-et-

PAR ORDRE DE LA COUR

AVIS est donné à l'intimé DENIS ROBERT qu'une Requête pour Rejet de la Défense (art. 176-177 C.C.P.) sera présentée pour adjudication sur icelle en Division de Pratique en chambre 216 au Palais de Justice de Montréal, le 22ème jour de septembre 1982 à 9 h 30 heures de l'avant-midi, ou aussitôt qu'il sera possible d'être entendu. Veuillez agir en conséquence. Une copie de ladite requête, Affidavit et Avis a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure, au Palais de Justice de Montréal à l'intention de la défenderesse.

Montréal, 12 août 1982

DOMINIQUE DE BERNARDO, P.A.C.S.M.

Mes FARGNOLI & ALLEN

7170 Boul. St-Laurent

Suite 200

Montréal, P.Q. H2S 3E2

Procureurs de la REQUÉRANTE

Canada

Province de Québec

District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

(Aide Juridique)

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

No: 500-12-117382-826

DAME LISE BABINEAU,

Requérante

-vs-

ANDRÉ BÉGIN,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, ANDRÉ BÉGIN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Longueuil, le 10 août 1982

(S) DOMINIQUE DE BERNARDO

REGISTRARE

BERNARD, LAPIERRE, LAMARRE & VILLAGGI

1297 Chemin Chambly,

Longueuil, Québec

Tél: 674-1545

Canada

Province de Québec

District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

(Aide Juridique)

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

No: 500-05-012684-821

CAISSE POPULAIRE VILLE EMARD ayant son siège social au 6000 boul. Monk, en les cités et district de Montréal,

Demanderesse

-vs-

DAME LISE FILATREAU, agissant sous la raison sociale de Les Placements L.F.N. Enrg, autrui demeurant au 533 rue Ste-Marguerite en les cités et district de Montréal, présentement de lieux inconnus.

Défenderesse

-et-

LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL

Mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR

La défenderesse DAME LISE FILATREAU est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis au défendeur (art. 119a C.P.C.) a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure au Palais de Justice de Montréal à l'intention de la défenderesse.

Montréal, 12 août 1982

DOMINIQUE DE BERNARDO, P.A.C.S.M.

ME CLAUDE CÉRÉ, avocat,

45 Chabot Downs & Ass.,

356, 90e avenue

LaSalle, P.Q. H8R 2Z7

Procureur de la DEMANDERESSE

Canada

Province de Québec

District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

(Aide Juridique)

L'Iran prêt à faire face à toute menace irakienne

NEW DELHI (AFP) — L'Iran est prêt à faire face à «toute menace irakienne», et notamment à une tentative de blocus du terminal pétrolier iranien de l'île de Kharg, a déclaré à New Delhi le président du Parlement iranien, (Majlis), l'hodjatolislam Hachemi Rafsandjani.

M. Rafsandjani a d'autre part réaffirmé l'opposition de Téhéran à la tenue de toute réunion du mouvement des pays non alignés à Bagdad.

Parlant devant la presse, le président du Parlement iranien a affirmé que les forces irakiennes repousseraient toute tentative de l'Irak d'imposer un blocus autour de l'île de Kharg. «L'île est protégée par des armements très perfectionnés. La menace irakienne ne nous inquiète nullement», a-t-il dit.

Les déclarations du président du Parlement iranien constituent la première réaction officielle des autorités de Téhéran à l'annonce dimanche par le président irakien Saddam Hussein d'un blocus

total du terminal de l'île de Kharg, par où passe la plus grande partie des exportations pétrolières de l'Iran.

M. Rafsandjani a ajouté que l'Iran pourrait intensifier ses opérations dans le conflit qui l'oppose à l'Irak. «Notre conclusion est que la guerre ne peut être arrêtée par la négociation», a-t-il affirmé.

Les milieux pétroliers internationaux se refusaient hier à toute dramatisation après les menaces irakiennes étant donné l'approvisionnement confortable en brut dont jouit actuellement l'Occident.

En annonçant dimanche que l'île de Kharg, située au nord du Golfe en face de Koweït, et les tankers qui y accostent «seront des cibles» pour l'aviation irakienne, le président Saddam Hussein cherche à ruiner la première source de revenus de l'Iran.

Malgré la menace irakienne le terminal a fonctionné normalement hier, selon les milieux maritimes londoniens. En effet, deux pétroliers ont

appareillé hier à l'issue de leur chargement, un a accosté dans la matinée et un quatrième pétrolier était attendu hier après-midi au terminal, selon un rapport parvenu directement de l'île de Kharg et cité par les mêmes milieux.

Alors que l'Irak jadis deuxième producteur de la région avec 3,5 millions de barils/jour (MBJ) ne réussit à produire que 850.000 barils/jour, Téhéran extrait aujourd'hui 2,5 MBJ soit deux fois plus que le quota lui ayant été fixé par l'OPEP dans l'actuelle période d'excédent.

Grâce à une politique de vente expansionniste de son brut à des prix de dumping, l'Iran a ainsi pu reconstituer ses réserves financières qui, selon les milieux diplomatiques à Téhéran, auraient atteint trois milliards de dollars à la fin juillet.

Pour l'instant, dans les différentes capitales occidentales, les experts des compagnies pétrolières se cantonnent dans l'expectative, en rappelant que Bagdad n'a pas

réussi jusqu'à présent à toucher sérieusement les installations de Kharg fortement défendues par l'aviation iranienne.

On apprenait ainsi hier à Londres qu'un super-pétrolier norvégien de 215.000 tonnes, l'«Hadrian», continuait de faire route vers Kharg.

Les grandes compagnies pétrolières ont pour leur part pris les précautions d'usage dès le début des hostilités irano-irakiennes en septembre 1980 en limitant l'envoi de leurs propres tankers dans la région. Aucun pétrolier du groupe Shell n'est allé à Kharg depuis plusieurs mois et la compagnie n'a pas l'intention de modifier sa politique, a déclaré hier à Paris un porte-parole de la filiale française du groupe anglo-néerlandais.

En Allemagne fédérale, la sérénité domine car l'Iran ne compte plus que pour moins d'un demi pour cent de son approvisionnement tandis qu'à Washington on rappelle que ces compagnies américaines ont stoppé tout achat de brut iranien depuis l'affaire des otages de l'ambassade américaine à Téhéran.

70 officiers liés à Ghotbzadeh exécutés

LONDRES (Reuter) — Quelque 70 officiers iraniens ont été exécutés à la suite du complot fomenté par M. Sadek Ghotbzadeh, ancien ministre des Affaires étrangères iranien, actuellement jugé par un tribunal militaire, annonçait-on hier de source iranienne à Londres.

Selon un officier supérieur iranien impliqué dans le complot et réfugié à Paris, les officiers ont été passés par les armes au cours des trois dernières semaines. Parmi eux figuraient le colonel Qassem Hossein, le commandant Shapur Pazuhadeh et M. Hossein Naqib-Dazeh, ajoute-t-on.

Des responsables de la prison Evin à Téhéran, contactés par téléphone par l'agence Reuter, ont déclaré ne pouvoir démentir ou confirmer les exécutions.

Selon des journalistes ira-

niens suivant le procès de M. Ghotbzadeh ouvert samedi, l'accusé a été amené hier les yeux bandés dans le prétoire.

L'audience, consacrée essentiellement aux réponses de M. Ghotbzadeh aux accusations portées contre lui, a ensuite été ajournée à samedi, rapporte l'agence de presse iranienne Irna. M. Ghotbzadeh est accusé d'avoir voulu renverser la révolution islamique et assassiner son chef, l'ayatollah Ruhollah Khomeini. Lors de l'audience d'hier, M. Ghotbzadeh, qui s'est laissé pousser la barbe, a comparu en chemise d'été. Aux termes du droit islamique iranien très rigoureux, il doit assurer lui-même sa défense et ne peut disposer du secours d'un avocat.

L'ancien ministre a démenti avoir voulu organiser l'assassinat de l'ayatollah Khomeini.

Il a admis samedi que l'objectif du complot était le renversement du gouvernement actuel.

Lors d'une confession télévisée peu après son arrestation en juin il avait avoué que son groupe projetait de faire sauter la maison de l'ayatollah Khomeini dans le nord de Téhéran.

S'il est reconnu coupable des charges portées contre lui, M. Ghotbzadeh est passible du peloton d'exécution, a déclaré le juge Houtolleslam Mohammadi Reysahri.

Selon les milieux iraniens en exil, M. Ghotbzadeh a fourni au tribunal des informations capitales en révélant l'identité de ses complices.

De son côté, Radio-Téhéran observe le silence sur le procès, donnant à penser que les autorités religieuses ne souhaitent pas l'exécution de l'ancien ministre.

L'Égypte gèle la négociation sur l'autonomie palestinienne

LE CAIRE (AFP) — En gelant hier les négociations sur l'autonomie palestinienne jusqu'au retrait total israélien du Liban, Le Caire cherche à faire d'une pierre deux coups, estiment les observateurs dans la capitale égyptienne.

L'Égypte adopte une mesure symbolique contre Israël pour condamner son agression contre le Liban puisque les négociations pétaient depuis plus de deux ans, et améliorer par la même son image au sein du monde arabe, où cette mesure sera vraisemblablement bien accueillie, notamment parmi les modérés, estime-t-on.

La dernière tentative pour sortir les négociations sur l'autonomie de leur impasse avait échoué en mai dernier, malgré les efforts de l'envoyé spécial américain, M. Richard Fairbanks, qui faisait la navette

entre Le Caire et Tel-Aviv.

L'Égypte et Israël étaient opposés tant sur des questions de fond que de forme. Israël faisait de la tenue des pourparlers à Jérusalem, une condition sine qua non pour la poursuite des négociations, tandis que l'Égypte rejetait catégoriquement cette condition estimant qu'un tel précédent «constituerait une reconnaissance implicite de la ville sainte comme capitale de l'État juif».

Au niveau des questions de fond, l'Égypte et Israël soutenaient des positions diamétralement opposées: pour Le Caire, elles devaient aboutir à l'autodétermination des Palestiniens de Cisjordanie et Gaza. Pour Israël l'autonomie était une mesure de libéralisation administrative au bénéfice des habitants de ces territoires.

En fait, estime-t-on, au Caire, ni l'Égypte ni Israël dont les relations se sont sensiblement tendues depuis l'attaque israélienne contre le Liban, ne pensaient reprendre ces négociations, qui étaient donc gelées de facto.

Les négociations sur l'autonomie ont toujours été beaucoup plus critiques par les autres États arabes que la normalisation des relations entre l'Égypte et Israël.

Malgré le drapeau israélien flottant sur l'ambassade de Tel-Aviv au Caire, de nombreux émissaires arabes (Maroc, Irak et Palestiniens) sont venus à plusieurs reprises dans la capitale égyptienne depuis un an. De plus, l'OLP,

qui avait rompu le dialogue avec le régime de Nasser, a réouvert ses bureaux dans la capitale égyptienne, et ses représentants sont quotidiennement recueillis par les responsables égyptiens.

Toutefois, le gel des négociations n'est pas définitif et M. Kamal Hassan Ali, vice-premier ministre et chef de la diplomatie égyptienne, a précisé dimanche au chargé d'affaires américain qu'il n'était pas question de reprendre les négociations sur l'autonomie sur les mêmes bases. Il a laissé ainsi entendre que Le Caire est disposé à rediscuter de l'autonomie palestinienne, à condition qu'Israël «assouplisse» ses positions.

Affrontement chez le président afghan

ISLAMABAD (AFP) — Un sérieux affrontement armé a opposé des partisans et des opposants de la faction Parcham du président afghan Babrak Karmal à l'intérieur même du palais présidentiel, à Kaboul, et a causé un nombre indéterminé de victimes, ont affirmé, hier, plusieurs sources émanant des milieux de la résistance.

Des membres des factions Khalk (drapeau), et Parcham (peuple), les deux composantes rivales du Parti démocratique afghan (PDPA) au pouvoir, se sont affrontés au cours de la première semaine d'août et plusieurs ambulances ont été vues emmenant des victimes du palais présidentiel, ont

précisé des sources de la résistance établie à Peshawar, ville pakistanaise à la frontière avec l'Afghanistan.

Selon d'autres informations en provenance de Kaboul une demi-douzaine de cadres importants, au moins, appartenant aux deux factions, ont été soit tués soit blessés. En outre, selon des rumeurs insistantes à Kaboul, plusieurs victimes de ce «sérieux affrontement» seraient des ministres.

Bien que l'incident n'ait pu encore être confirmé de source sûre, des sources diplomatiques ont indiqué que la lutte pour le pouvoir continue entre les factions rivales du régime pro-soviétique de Kaboul.

Des guérilleros actifs au Zimbabwe

HARARE (AFP) — Des guérilleros ont ouvert le feu au cours du week-end sur des consommateurs d'un café à Nyamandhlovu (ouest du Zimbabwe), faisant cinq morts et huit blessés, a annoncé hier la police.

La police de Nyamandhlovu, à 50 km au nord-ouest de Bulawayo (sud-ouest du pays), a précisé qu'une douzaine d'hommes portant des fusils d'assaut AK47 avaient

fait irruption dans un débit de boissons local samedi soir, où ils s'étaient emparés d'une certaine somme d'argent avant d'ouvrir le feu.

Ces crimes portent à 45 au moins le nombre de personnes tuées en six mois dans l'ouest par des anciens guérilleros partisans de M. Joshua Nkomo, chassés de l'armée ou déserteurs. Le nombre de ces rebelles serait compris entre 1.000 et 2.000.

AMÉRIQUE

Une dépression sur la côte du Labrador se maintiendra dans l'Atlantique ce soir. De cette dépression, un front froid orienté nord-est sud-ouest, passera sur nos régions ce matin et se retrouvera sur la côte Atlantique ce soir. Quelques averses et un risque d'orages sont prévus au passage du front. Les régions de l'est demeureront généralement nuageuses demain, tandis qu'un mélange de soleil et de nuages se retrouvera sur l'ouest. Après le passage du front froid, de l'air frais s'installera sur le Québec.

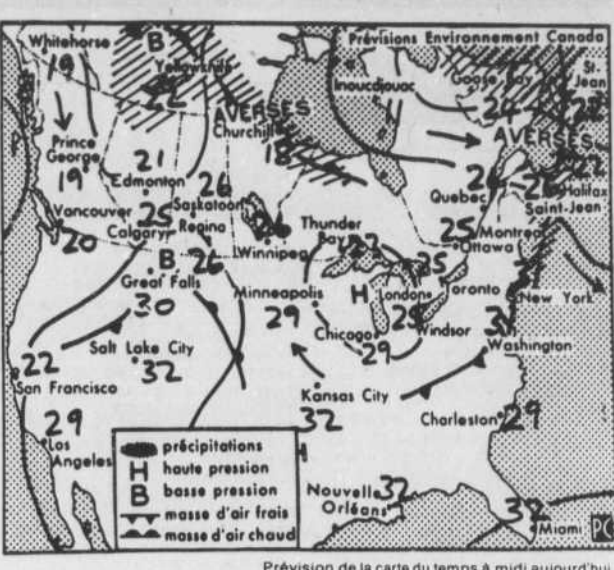
CANADA			
(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Celsius.)			
TEMP.	MIN	MAX	
Vancouver	11	21	
Victoria	10	21	
Edmonton	7	20	
Calgary	7	23	
Winnipeg	6	22	
Regina	10	28	
Toronto	16	25	
Ottawa	15	24	
Québec	14	23	
Halifax	14	24	
Fredericton	14	26	
Charlottetown	14	26	
Salt Lake City	13	23	

ÉTATS-UNIS			
(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Fahrenheit.)			
TEMP.	MIN	MAX	
Albany	60	80	
Atlanta	70	88	
Atlantic City	71	82	
Boston	65	84	
Buffalo	64	76	
Burlington	62	73	
Charlotte	62	87	
Chicago	61	85	
Cleveland	60	80	
Dallas	75	93	
Denver	58	80	
Detroit	59	80	
Hartford	62	83	
Honolulu	75	91	
Houston	75	95	
Kansas City	65	85	
Las Vegas	76	107	
Los Angeles	63	85	
Miami Beach	77	89	
Minneapolis	63	88	
New Orleans	74	93	
New York	69	88	
Norfolk	69	86	
Oklahoma City	69	84	
Orlando	73	91	
Philadelphia	69	84	
Phoenix	83	107	
Pittsburgh	59	82	
Portland	61	81	
Portland Me	55	83	
Reno	46	80	
Salt Lake City	66	83	
San Diego	67	79	
San Francisco	54	73	
Seattle	53	75	
Spokane	51	84	
Syracuse	62	78	
Tulsa	70	90	

QUÉBEC			
Abitibi, Témiscamingue: nuageux. Vent modéré. Maximum 22. Aperçu pour mercredi: ciel variable.			
Réservoirs Cabonga, Gouin: ciel variable et possibilité d'averses. Vent modéré. Maximum 22. Aperçu pour mercredi: nuageux.			
Pointe-Gatineau, Rivière du Lièvre, Laurentides: ciel variable. Vent modéré. Maximum 23. Aperçu pour mercredi: ciel variable.			
Estrie-Beauce: ciel variable, possibilité d'une averse ou d'un orage en matinée. Vent modéré. Maximum 25. Aperçu pour mercredi: ciel variable.			
Québec, Rivière-du-Loup, La Malbaie: nuageux avec éclaircies et possibilité d'une averse. Vent modéré. Maximum 25. Aperçu pour mercredi: ciel variable.			
La C.-St-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides: nuageux avec possibilité d'averses. Vent modéré. Maximum 23. Aperçu pour mercredi: nuageux avec éclaircies.			
Rimouski, Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Gaspé, Parc Forillon: nuageux avec possibilité d'averses et risque d'un orage. Vent modéré. Maximum 22. Aperçu pour mercredi: nuageux avec possibilité d'averses.			
Baie-Comeau: nuageux avec possibilité d'averses. Risque d'un orage. Vent modéré. Maximum 22. Aperçu pour mercredi: nuageux avec éclaircies.			
Sept-Îles, Basse-Côte-Nord, Anticosti: nuageux avec éclaircies. Possibilité d'averses. Risque d'orage. Maximum 21. Aperçu pour mercredi: nuageux et possibilité d'averses.			

LE MONDE			
(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)			
TEMP.	DEGRÉ	HEURE	
Aberdeen	—	—	—
Amsterdam	—	—	—
Ankara	—	—	—
Athènes	—	—	—
Auckland	—	—	—
Beyrouth	—	—	—
Berlin	—	—	—
Birmingham	—	—	—
Bonn	—	—	—
Bruxelles	—	—	—
Casablanca	—	—	—
Copenhague	—	—	—
Dublin	—	—	—
Gênes	—	—	—
Jérusalem	—	—	—
Lisbonne	—	—	—
Madrid	—	—	—
Moscou	—	—	—
New Delhi	—	—	—
Nice	—	—	—
Oslo	—	—	—
Paris	—	—	—
Rome	—	—	—
Sofia	—	—	—

AMÉRIQUE CENTRALE			
(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)			
TEMP.	MIN	MAX	
Acapulco	26	33	
Managua	26	30	
Caracas	26	32	



Qu'advient-il si le CRTC refuse le projet de réorganisation de Bell Canada?

par Michel Nadeau

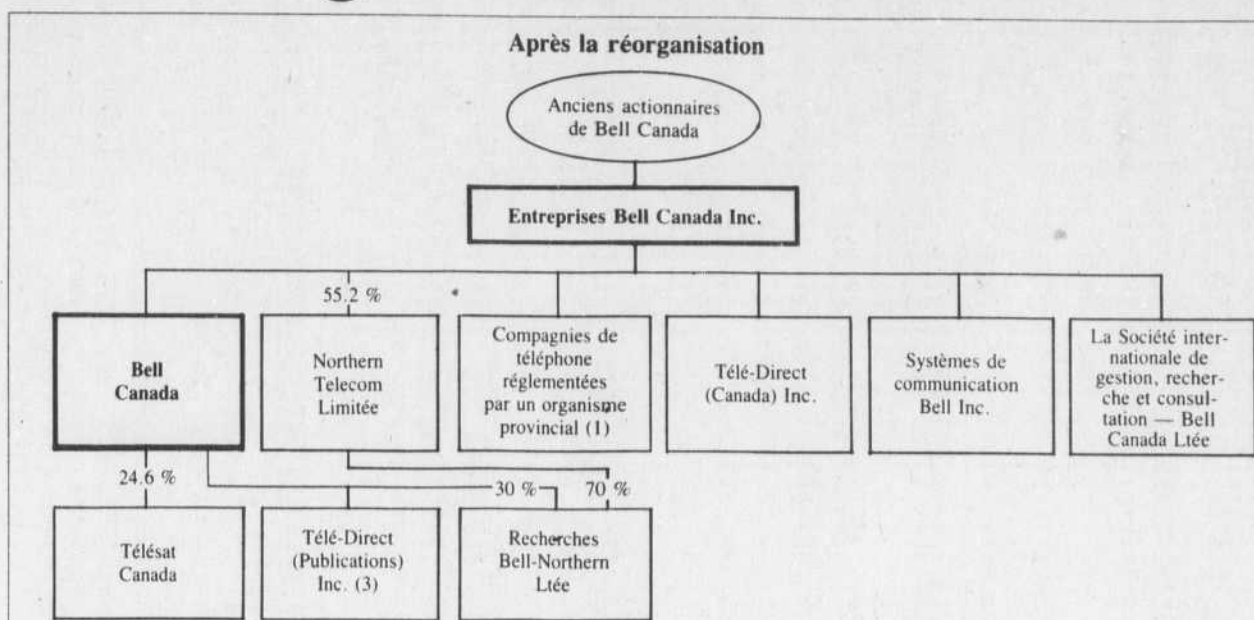
Alors que la très grande majorité des actionnaires de Bell Canada devrait se prononcer demain, à Montréal, lors d'une assemblée spéciale, en faveur du projet de réorganisation, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) pourrait assombrer les plans de la direction de Bell Canada.

Selon le projet présenté le 23 juin dernier, les dirigeants de Bell Canada veulent séparer les activités de l'entreprise réglementée par le CRTC des quelque 60 autres filiales du groupe au Canada et à l'étranger.

Une nouvelle compagnie, Entreprises Bell Canada, confierait désormais le conglomérat comprenant entre autres, Bell Canada, qui n'aurait plus que trois filiales, Télésat Canada (24,6%), Recherches Bell-Northern (30%) et Télé-Direct (publications) (une filiale à part entière qui publie les annuaires téléphoniques).

Entreprises Bell Canada Inc., dont le siège social serait à Montréal, détiendrait ainsi 100% de toutes les actions ordinaires de Bell Canada. Les actionnaires actuels ne sont pas touchés directement puisqu'ils deviennent actionnaires de Entreprises Bell Canada.

Cependant, pour les abonnés et le CRTC, la réorganisation soulève plusieurs questions évocatrices pour l'organisme fédéral de réglementation dans un avis public qu'elle vient de publier.



(1) Newfoundland Telephone Company Limited, participation de 63,5 %; Téléphone du Nord Limitée, participation de 99,8 %; The Capital Telephone Company Limited, propriété exclusive; Télébec Ltée, propriété exclusive; Maritime Telegraph and Telephone Company, Limited, participation de 35,4 %; The New Brunswick Telephone Company, Limited, participation de 35,8 %.

Les changements proposés s'inscrivent dans une tendance qui pousse actuellement la firme américaine AT & T à se départir de ses 22 filiales téléphoniques pour se consacrer à des projets plus rentables.

Selon Bell Canada, la réorganisation permettrait «une plus grande souplesse de gestion et d'accroissement de ses activités», tout en dissociant Bell et les entreprises réglementées des entreprises qui

ne sont pas considérées comme telles.

Bell Canada ne deviendrait qu'une simple société exploitante de réseaux téléphoniques au Québec, en Ontario et dans les Territoires du Nord-Ouest. Toutes ses activités de gestion de filiales seraient transférées à Entreprises Bell Canada.

Le Conseil a déclaré à plusieurs reprises «que tous les revenus nets, qui découlent des activités qui sont partie in-

tégrante, quelle que soit la forme d'organisation que la Compagnie pourrait choisir pour ses activités, (souligné dans l'Avis du CRTC) devraient être inclus à des fins de réglementation». C'est ainsi que le CRTC suppose que le rendement de Bell dans ses différentes filiales est de 15% après impôts.

Selon la réorganisation, ses revenus de placements n'entreraient plus en ligne de compte dans la tarification.

Par exemple, les importants profits du contrat en Arabie Saoudite seraient soustraits du rendement autorisé par le CRTC à Bell.

Puisque Entreprises Bell Canada, détiendra 100% des actions ordinaires de Bell Canada, comment le CRTC pourra-t-il continuer de calculer le rendement de la compagnie obtenu sur ses actions puisqu'il n'y aura plus de marge pour ces titres?

En cédant ses placements à

Entreprises Bell Canada, la compagnie Bell Canada réalisera un important gain de capital, mais qui ne restera pas dans les coffres de la firme téléphonique. Bell Canada versera un dividende spécial à sa nouvelle compagnie-mère. Pourquoi les abonnés ne tireraient-ils pas profit de ces placements antérieurs?

Selon la Loi sur les chemins de fer, qui régit l'action du CRTC, une entreprise de services téléphoniques ne peut abuser de sa situation au détriment de concurrents. Bell Canada pourrait-il alors porter atteinte aux activités de concurrents éventuels en privilégiant des filiales sœurs, ce qui lui était auparavant interdit?

Toutefois selon l'Avis du CRTC, Bell pourrait éventuellement chercher à accaparer de nouveaux pouvoirs et s'établir par exemple dans le domaine de la radiodiffusion.

Enfin, l'organisme s'interroge à haute voix sur sa compétence quant à l'approbation de la transaction puisqu'il y aura des changements au niveau du capital-actions. Ultimement, les actionnaires demeurent les mêmes, mais Bell Canada sera filiale à 100% de Entreprises Bell Canada et émettra des titres à celle-ci.

Aussi, les commissaires invitent la population à soumettre des commentaires d'ici le 13 septembre. Par la suite, la compagnie fera connaître son point de vue avant le 27 septembre.

H.-Q. obtient presque le même taux que l'Ontario

Hydro-Québec a procédé, hier, à l'émission de \$150 millions d'obligations en dollars américains sur le marché de New York. L'organisme québécois a vendu ces titres d'une durée de dix ans au taux de 14,81% soit seulement 18/100es de plus que le rendement de 14,63% obtenu par la province de l'Ontario, vendredi dernier.

La cote d'Hydro-Québec est de «AA moins» alors que la province voisine affiche «AAA».

«La cote d'une province ou d'une entreprise publique est une chose, mais l'art et le moment choisi de faire un placement en est une autre», commentait un observateur financier hier après-midi.

Les obligations québécoises ne sont pas rachetables et l'offre ne prévoit pas de fonds d'amortissement. L'échéance a été fixée en 1992. Ces conditions sont identiques à celles de l'Ontario, sauf pour le montant, qui est de \$200 millions US.

Evidemment, la décision de la Federal Reserve Bank, de New York, de réduire son taux d'escompte et la baisse des taux

préférentiels qui a suivie, aura été le facteur qui explique le taux avantageux décroché par Hydro-Québec.

La banque centrale américaine a réduit son taux d'escompte à 10 1/2% vendredi; plusieurs banques ont emboîté le pas en ramenant à 14 1/2% le taux de base réclamé à leurs meilleurs clients.

Vendredi dernier, la province de l'Ontario a également procédé à la vente de débentures de \$100 millions US pour une période de 30 ans avec un coupon de 15 1/4%. Les acheteurs n'ont payé cependant que 99 5/8 pour porter le rendement à 15,31%. Cet argent servira à Ontario Hydro pour le financement de son programme de construction.

En s'engageant ainsi jusqu'en 2012 à un taux de 15,31%, les dirigeants de Toronto se montrent peu optimistes quant à la probabilité d'une réduction de l'inflation. Ils se sont gardés une porte de sortie cependant en stipulant que la province pourrait racheter ces titres dans 15 ans, en 1997, au prix de 105,95 par tranche de \$100. M.N.

Avec des certificats à taux variables La Nationale innove

La Banque Nationale vient de lancer un nouveau produit financier dans le marché de l'épargne au Canada: les certificats de dépôts à taux variables. Ce véhicule s'adresse à l'épargnant qui veut déposer au moins \$1.000 pour une période fixe de 364 jours. Le rendement est appelé à fluctuer selon le taux le plus élevé offert par la Banque Nationale pour un dépôt d'un à douze mois d'une somme de \$5.000 à \$99.999.

Ainsi, l'investisseur qui déposait hier un montant de \$1.000 obtenait un rendement de 13 1/4%. Ce taux est le rendement le plus élevé payé par la Banque pour des échéances inférieures à un an. Si la semaine prochaine, les taux à court terme montent, le rendement du certificat à taux variable s'accroît le jour même.

Les intérêts sont versés à

l'échéance. La Banque de Commerce offre également des taux variables, mais il s'agit de certificats de placement — non remboursables — pour une durée de cinq ans.

Les valeurs de la Banque Nationale pourront être reprises à un taux moindre avant l'échéance des 364 jours.

Ce genre de placement convient à ceux qui croient que les taux d'intérêt auront plutôt tendance à monter au cours des 12 prochains mois. L'épargnant optimiste qui prévoit une baisse du loyer de l'apart doit plutôt opter pour un certificat de dépôts à taux fixe. Pour un an, le rendement est de 14% actuellement.

Ce nouveau produit a été mis en marché dans le cadre d'une campagne publicitaire «La combinaison gagnante» destinée à augmenter la présence de la banque francophone de la Place d'Armes dans le marché des dépôts.

Pour chaque tranche de \$1.000 investie, les clients recevront des bons de participation à un tirage de \$50 par succursale, le 15 octobre, avant le tirage du 22 du même mois, où \$50.000 en prix seront offerts.

Le Central Trust, d'Halifax, faisait connaître récemment les modalités de son compte d'épargne à intérêt quotidien pour les investisseurs. En maintenant un minimum de \$5.000, l'épargnant touche le taux pour les dépôts de 30 jours. L'intérêt est versé mensuellement.

Tranquillement, les institutions financières canadiennes suivent le sillon des banques américaines qui offrent des rendements élevés pour l'épargne à court terme à partir des «Money Market Funds».

M.N.

Les taxes de vente au Canada

Le but de cet article est de survoler rapidement la question des taxes de vente au Canada. On en profitera également pour mentionner l'existence d'autres taxes de même nature.

La taxe de vente fédérale est méconnue du grand public, probablement parce qu'elle est perçue, dans la chaîne de production et distribution, à un stade précédant la consommation.

C'est une taxe d'application générale, à incidence unique, imposée sur la vente de toute marchandise produite, fabriquée ou importée au Canada. «D'application générale» veut dire qu'elle est imposée sur la vente de toutes les marchandises sauf celles qui en sont expressément exemptées par la Loi. «À incidence unique», c'est-à-dire qu'elle est perçue seulement une fois (sur le produit fini). Elle est imposée sur la vente de «marchandises», donc ne s'applique pas aux transactions d'immeubles, aux biens incorporels ou aux services.

Pour les marchandises produites ou fabriquées au Canada, la taxe est payable par le fabricant sur son prix de vente. Pour les marchandises importées, la taxe est payable par l'importateur sur la «valeur à l'acquiescement», c'est-à-dire la valeur pour fins de douane plus le montant des droits de douane.

Le taux général de la taxe est 9%, mais des taux spéciaux existent, 5% pour les matériaux de construction et 12% sur les alcools et tabacs. La Loi sur la taxe d'accise, en vertu de laquelle est imposée la taxe de vente, contient une annexe où sont énumérées les marchandises exemptées. L'annexe est divisée en 18 parties, dont voici quelques-unes: denrées alimentaires, produits de la ferme et de la forêt, combustibles et électricité, santé, marine et pêche, municipalités, matériel de production, matières de conditionnement, etc.

Dans son budget du 12 novembre 1981, le gouvernement fédéral a annoncé son intention de faire passer la taxe du niveau des fabricants à celui des grossistes. Un projet de loi a été distribué aux fiscalistes

fiscalité
par
Maurice Arsenault

Cette chronique est une collaboration spéciale de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale. Maurice Arsenault est chef de service — Taxes à la consommation — chez Air Canada.

et aux milieux d'affaires afin qu'ils donnent leur point de vue sur la réforme proposée.

Celle-ci a pour but de corriger certaines lacunes et injustices dues au fait que la taxe est imposée au niveau du fabricant. Une taxe idéale est celle qui est neutre dans ses effets sur les marchandises imposables concurrentes, c'est-à-dire qu'elle n'avantage pas une technique de commercialisation par rapport à une autre. Plus la taxe est imposée tard dans le circuit de distribution, plus il est facile d'assurer sa neutralité.

J'essaierai d'illustrer ce principe par l'exemple suivant: deux fabricants produisent le même bien, le premier vendant aux grossistes et le deuxième aux détaillants. Le prix de vente du deuxième fabricant sera plus élevé (coûts supplémentaires de publicité, entreposage, distribution, etc.) et de ce fait la taxe sera plus élevée puisqu'elle est imposée sur le prix de vente du fabricant. La taxe n'est pas neutre parce qu'elle favorise une façon de mettre en marché, celle du premier fabricant. En transférant la taxe sur le prix de vente du grossiste, le gouvernement espère assurer une meilleure mesure de neutralité économique.

D'autre part, neuf provinces imposent une taxe de vente. Il est intéressant de constater que le premier parmi les gouvernements provinciaux à recourir à ce mode d'imposition, celui de l'Alberta, est aujourd'hui le seul à ne plus l'utiliser. Au Québec, la ville de Montréal impose une taxe de vente dès 1935 et fut suivie du gouvernement provincial en

1940.

La taxe de vente provinciale est d'application générale et est imposée sur les marchandises vendues en détail, c'est-à-dire qu'elle ne touche que les biens achetés pour l'usage du consommateur, qu'il soit un particulier ou une entreprise. Ainsi, les biens achetés uniquement pour fins de revente sont exemptés de la taxe. Comme du côté fédéral, la taxe ne touche pas aux transactions d'immeubles ou aux biens incorporels, mais chaque province a cru bon d'assujettir certains services à la taxe. Au Québec, la Loi concernant l'impôt sur la vente en détail ne touche qu'aux services de téléphone et d'éclairage (le gaz et l'électricité sont déjournés des «biens mobiliers») donc sont des marchandises imposables) mais quelques services sont frappés par un impôt en vertu des lois particulières. Ainsi, la Loi concernant la taxe sur la publicité électronique impose une taxe de 2% sur le prix du temps d'antenne lors de la diffusion d'un message publicitaire par une station du Québec et la Loi concernant la taxe sur les télécommunications impose une taxe de 9% sur le prix de toute télécommunication expédiée ou reçue par un «usager» (personne qui expédie ou reçoit à ses frais) au Québec.

La taxe de vente provinciale est payable par le consommateur et est reçue par les vendeurs en détail, qui agissent alors comme mandataires des provinces. La taxe s'applique également sur tout bien imposable acheté à l'extérieur de la province et qui y est en-

suite livré ou apporté, comme on peut le constater si on fait enregistrer au Québec une automobile achetée à l'extérieur de la province. Evidemment, cette règle est difficile à appliquer dans le cas d'achat d'objets d'utilisation courante et je ne pense pas que les bureaux du ministère du Revenu soient débordés par les appels de contribuables soucieux de payer leur dû.

Chaque province exempte certains biens, les exemptions les plus courantes visant les denrées alimentaires (taxables seulement à Terre-Neuve), les médicaments livrés sur prescription de médecin, les livres et les vêtements pour enfants. Au Québec, l'exemption n'est pas limitée aux vêtements d'enfants, mais l'est par le prix, seuls les vêtements de \$500 ou moins étant exemptés (\$125 dans le cas des chaussures). D'autres exemptions courantes visent la machinerie industrielle et les matières premières (des biens produits, eux, seront taxés), l'huile à chauffage, les plantes, les outils et instruments aratoires. Le Québec est la seule province à exempter les meubles meublants pour une habitation résidentielle.

Il y a des biens qui sont exemptés de la taxe de vente, par exemple l'essence et le mazout, parce qu'ils sont déjà imposés en vertu d'autres lois. Ainsi, au Québec, la Loi concernant la taxe sur les carburants impose une taxe de 40% sur le prix de vente en détail moyen du carburant. Dans deux provinces, l'Alberta et la Saskatchewan, l'essence utilisée par les automobilistes est exempte de la taxe de vente et de la taxe sur les carburants.

Voici, par province, le taux de la taxe de vente générale: Colombie-Britannique: 6%; Saskatchewan: 5%; Manitoba: 5%; Ontario: 7%; Québec: 9%; Nouveau-Brunswick: 8%; Nouvelle-Écosse: 10%; Terre-Neuve: 11%; Ile-du-Prince-Édouard: 10%.

Au Québec, la hausse du taux de 8 à 9% fut annoncée dans le budget du 25 mai dernier et est applicable temporairement jusqu'au 31 mars 1983. En plus des taux men-

tionnés ci-haut, d'autres taux peuvent s'appliquer dans des cas spécifiques. Par exemple, en Colombie-Britannique, les automobiles sont taxées à 4, 6 ou 8% dépendant de leur consommation d'essence.

Pour terminer, voici à quel taux sont taxés les repas: le montant qui suit le taux indiqué à partir de quel prix les repas sont taxés: Colombie-Britannique: exempt; Saskatchewan: exempt; Manitoba: 5%; \$6,00; Ontario: 7%; \$0,00; Québec: 10%; \$3,25; Nouveau-Brunswick: 8%; \$3,00; Nouvelle-Écosse: 10%; \$4,00.

Terre-Neuve: 11%; \$3,00; Ile-du-Prince-Édouard: 10%; \$2,00. Au Québec, la taxe sur les repas est prélevée en vertu de la Loi concernant la taxe sur les repas et l'hôtellerie.

Les articles publiés dans le cadre de cette chronique font l'objet d'un recueil de fiscalité publié trois fois l'an. Ce recueil est disponible auprès de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale, 1455 rue Peel, bureau X-24, Montréal (Québec) H3A 1T5, au coût de \$8 plus \$1 de frais d'envoi. Téléphone: (514) 843-8837.

CARTES D'AFFAIRES

DÉCAPAGE ÉCONOMIQUE
866-0404
DEKABEK LTÉE

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5 Tél: (514) 934-0272
Téléc 05-268656, Cable MARION
Télécopier international Xerox 400

UN TEXTE à rédiger? À réviser?

CONFIEZ-NOUS VOTRE PROJET: NOUS LE MÈNERONS À BON PORT!

Scripsi

Les Services de rédaction Scripsi Inc.
(514) 270-2527
GILLES BEAUCHEMIN

au jour le jour

■ Les 500 plus grosses

La revue *Fortune* publie dans sa dernière édition la liste des 500 plus grandes entreprises mondiales. On compte 33 firmes canadiennes: dont le Canadien Pacifique, qui arrive au 33e rang. La position de l'Alcan a reculé de la 77e à 95e place au cours de 1981. Du côté financier, la Banque Nationale se retrouve en 92e position au palmarès bancaire mondial où domine la Banque Nationale de Paris avec \$108 milliards US d'actifs. La Banque Royale a avancé du 19e au 14e rang. Le périodique publie également le palmarès des pertes où YPF, une firme pétrolière de l'Argentine, montre un déficit de \$3,8 milliards devant British Steel, \$2,4 milliards. Avec des pertes de \$194 millions US, Massey Ferguson se classe au 18e rang.

■ PWA: Petits profits

Les gains semestriels de la compagnie de M. Peter Lougheed ont baissé de \$4 millions à seulement \$126.000 au cours des six premiers mois de 1982. Pacific Western Airlines (PWA), propriété du gouvernement albertain, est ainsi le seul transporteur aérien d'importance au Canada à montrer encore des profits. Le nombre de passagers a baissé de 12% par rapport aux six premiers mois de l'an dernier. Dans un dossier sur Nordair publié cette semaine par *AEROMAG*, on affirme que «1982 ne sera pas rentable» et que d'autres mises à pied sont à prévoir en plus des 30 emplois déjà supprimés.

■ \$4.5 millions dans le chocolat

La compagnie Lowney's investira quelque \$4,5 millions dans sa chocolaterie de Sherbrooke afin de moderniser l'équipement servant à la fabrication des Oh Henry!, Cherry Blossom, Caravan, Glosettes, Cracker Jack... La filiale du puissant groupe Standard Brands, maintenant de Toronto, a reçu \$902.000 d'Ottawa pour la réalisation de ce projet qui entraînera la création de 36 emplois et empêchera la répétition d'un Cadbury.

■ En raccourci

Seulement pour rappeler l'existence de sa marque de whisky VO, la distillerie **Seagram's** investit chaque année au moins \$14 millions US, soit \$3,27 US par caisse. La firme montréalaise a consacré \$103 millions en dépenses publicitaires en 1980... Selon **Revenu Québec**, environ 100.000 contribuables n'auraient pas encore reçu leur avis de cotisation pour l'année fiscale 1981 sur un total de 3.644.159 formulaires reçus... Il y a encore une compagnie d'amiante qui est rentable puisque **United Asbestos** de Montréal montre des profits de \$1,2 million au cours du premier trimestre. Cette firme montréalaise touche un peu plus de la moitié des revenus nets de Lac d'amiante du Québec, de Black Lake... L'usine de **Donohue/Normick** à Amos, en Abitibi, ne coûtera pas plus que les \$190 millions prévus plus 8%... C'est le 5 octobre prochain que le Conseil de la radio-diffusion et des télécommunications canadiennes entendra les requêtes pour un permis de **télévision payante** au Québec. Le groupe **Télévision de l'Est** du Canada, dirigé par M. Jean Fortier, et celui de la firme Astral Bellevue sont les deux seuls requérants... **PCL Industries** et Sklar Manufacturing se sont finalement entendus pour fusionner leurs activités... **General Motors** a annoncé hier la mise à pied de 9.100 autres travailleurs à Detroit en raison de la faiblesse des ventes... **Ralph Nader** sera à Montréal le 8 septembre prochain à l'invitation du Centre international de publicité sociale... **Citicorp** se propose d'acquiescer la banque d'épargne Fidelity, de San Francisco. C'est la 25e acquisition ou fusion d'une «savings and loan association» aux États-Unis en 1982. Ces firmes de prêts hypothécaires ont été coïncées par la hausse des taux d'intérêt.

Michel Nadeau

- DÉDOUANEMENT
- GROUPE MARITIME & AÉRIEN
- IMPORT — EXPORT
- ÉTUDES LOGISTIQUES

Correspondants au Canada et dans les principaux pays

G. Béchard Ltée

courtiers en douane
transitaires
internationaux

Siège social:
410 rue St-Nicolas, Montréal, Québec H2Y 2P5

Téléphone: 282-0303 • Téléc: 055-60803

À SURVEILLER!

"Une propriété vous attend"

Une nouvelle rubrique spécialement conçue pour tous ceux qui veulent vendre ou acheter une propriété, condominium ou autres de 100.000 \$ et plus.

Cette rubrique sera bientôt publiée tous les vendredis dans nos pages financières à un tarif avantageux.

Renseignements:
Normand Bergeron
844-3361

Corrine Vanier, l'autre «soeur ennemie», franchit le 1er tour du Challenge Player's

par François Lemeny

Si le public n'aura pas le plaisir d'applaudir une Québécoise au Challenge Player's disputé au parc Jarry, il pourra toujours encourager la seule Canadienne encore en lice, la Torontoise Carling Bassett, ainsi que les Françaises Catherine Vanier et Corrine Vanier, les deux seules joueuses de l'Hexagone qui font la tournée du circuit professionnel de tennis féminin. Toutes trois ont déjà franchi le premier tour. Vanier rejoignant hier Bassett et Tanvier à la suite de sa victoire contre l'Américaine Lisa Bonder par 6-3 et 6-2.

«Je suis très satisfaite de mon match, a indiqué Vanier qui affrontait Bonder pour la première fois de sa carrière. J'ai commis très peu d'erreurs et j'ai évité les fautes non provoquées comme cela m'arrive trop souvent. Quant à Bonder, je crois qu'elle n'était pas en jambes aujourd'hui. Elle n'était certainement pas dans l'un des ses

meilleurs jours.» d'ajouter Vanier, qui aura 19 ans le mois prochain.

Vanier, classée 55e joueuse au monde, et Tanvier n'entretenaient pas par ailleurs les meilleures relations. Elles sont, si l'on veut, les sœurs ennemies du tennis français comme le sont chez les hommes les Argentins Guillermo Vilas et Jose-Luis Clerc. Mais ironie du sort, elles seront opposées en double dès le premier tour. Vanier faisant équipe avec Ivanna Madruga-Osses, et Vanier avec Sophie Amiahi. Leur différend remonte à il y a deux ans alors que Tanvier avait tenu des propos désobligeants envers Vanier à l'occasion d'une sélection nationale. Depuis les deux joueuses s'évitent presque, ayant du reste emprunté des chemins différents dans la conduite de leur carrière respective. Tanvier a tourné le dos à la Fédération française et participe au circuit accompagnée de sa mère, Mme Marie Tanvier, et de son entraîneur, l'Américain Steve

Meyers. Vanier en revanche, garde le contact avec la fédération même si, de son propre aveu, cela n'est pas suffisant. «Lorsque je retourne en France, je reçois les conseils des entraîneurs. Mais comme ils ne me voient pas jouer en tournoi, ils ne peuvent vrai-

ment évaluer ni mon jeu, ni mes progrès, explique Vanier. L'idéal serait bien sûr d'avoir un entraîneur qui travaillerait avec moi régulièrement, ou encore quelqu'un qui me suivrait pour me remonter le moral à l'occasion.

«Mais il est très difficile de

trouver cette perle rare en France. Il ne faut pas que cette personne ait d'attache, c'est-à-dire ni femme ni enfant. Actuellement, le père d'Andrea Temesvari me donne quelques conseils. Pour le reste, je dois travailler seule, ajoute Vanier qui, sur le circuit, se lie d'amitié avec les Européennes et particulièrement les joueuses latines.

Vanier adore par ailleurs les voyages (à l'exception des valises) et le tennis lui permet de satisfaire sa curiosité même si la compétition l'empêche de visiter les musées et autres attractions touristiques. Mais à 18 ans, les musées peuvent toujours attendre, surtout si elle accumule les victoires et prolonge sa participation aux tournois. Sa prochaine adversaire sera la Sud-Africaine Rosalyn Fairbank, tête de série numéro 14 du Challenge Player's. Aussi même loin de la France, Corrine Vanier pourra certainement compter sur la sympathie du public.

Aucune grande surprise n'a

été enregistrée hier puisque les têtes d'affiche n'entrent en scène qu'aujourd'hui. On note néanmoins la défaite nostalgique de l'Américaine Rosemary Casals, qui a été éliminée par la Tchèque Helena Sukova.

Pionnière avec Billie Jean King du circuit professionnel lancé en 1968, Casals, âgée de 33 ans, n'est plus l'ombre de la joueuse qu'elle était, une opération au genou gauche, le poids des ans et la compétition plus féroce de la nouvelle génération l'ayant reléguée à un rôle de figurante. Cela est assez triste car sans ses efforts, le tennis féminin serait encore à quémander de modestes bourses.

Plus que la défaite enregistrée sur le court, Casals souffre davantage du manque de respect et de reconnaissance des jeunes joueuses, dont certaines ingèrent même son nom. Elle rappelle, non sans un léger pincement au cœur bien légitime, qu'il lui aura fallu jouer pendant quatorze ans avant d'atteindre le million en bourses. Martina Navratilova a déjà encaissé cette année plus de \$1 million, elle qui pourra en ajouter un autre en prime si elle remporte l'omnium des États-Unis disputé à Flushing Meadow à la fin du mois. On constate les progrès réalisés en 10 ans. Casals regrette seulement que l'amitié et la camaraderie n'ont plus leur place au tennis où la victoire est désormais l'unique référence. Casals regrette aussi que personne ne lui dise merci, tout simplement.

Dans les autres rencontres disputées hier, la Britannique Jo Durie a éliminé l'Américaine Candy Reynolds, l'Américaine Jill Davis, issue des qualifications, a défait la Britannique Annabel Croft, la Tchèque Marcela Skuherska a écarté la Hongroise Mary Pinterova, l'Italienne Sabina Simonetti a vaincu la Sud-Africaine Jennifer Mundel, l'Australienne Dianne Fromholtz a eu raison de l'Américaine Alycia Moulton, l'Américaine Kate Latham a disposé de la Suédoise Catarina Lindquist, l'Américaine Ann Kiyomura a battu la Hongroise Andrea Temesvari, Rosalyn Fairbank a éliminé l'Américaine Julie Harrington, l'Argentine Yvanna Madruga-Osses a défait la Sud-Africaine Yvonne Vermaak, tête de série numéro 13.

Rendons aux Phillies ce qui leur appartient!

par Richard Milo

En refusant de s'avouer vaincus, les Phillies ont prouvé qu'ils sont de sérieux aspirants au championnat de la section Est.

Woodie Fryman

Les partisans des Expos n'ont plus qu'un nom en tête: Jim Fanning, que l'on considère comme le bouc-émissaire des deux défaits du week-end contre les Phillies de Philadelphie.

Fallait-il que Fanning permette à Steve Rogers d'affronter Mike Schmidt? Devait-il choisir de lancer à George Vukovich? (même si celui-ci a déjà frappé un circuit qui assurait la victoire aux Phillies contre les Expos, l'an dernier) Et comment expliquer que Fanning n'ait pas pris lui-même la décision d'affronter Schmidt au lieu de confier ce soin à Steve Rogers?

Autant de questions, autant de réponses, autant de commentaires qui ne peuvent cependant pas masquer l'évidence. Au Stade olympique, peu importe les erreurs de Fanning, les Phillies ont joué du baseball inspiré malgré l'adversité, et ils doivent maintenant être considérés comme de sérieux candidats au titre, peut-être encore davantage que les Cards de St. Louis, à la lumière de leurs performances du week-end contre les Expos.

Jim Fanning a commis une erreur impardonnable mais il est clair, et Fryman n'hésite pas à l'avouer, que les Phillies ont démontré leur valeur de façon non équivoque, surmontant un déficit de trois défaites pour sauver les meubles de brillante façon.

■ Samedi, ils perdaient 4-0 dès la première manche, avec Steve Carlton au monticule, puis 8-4 en huitième, lorsqu'ils ont entrepris une poussée de neuf points pour finalement l'emporter 15-11, au terme d'un marathon de sept heures.

■ Dimanche, face à Steve Rogers, ils perdaient 1-0 lorsque Gary Maddox a d'abord égalé le compte, en huitième. Et Mike Schmidt s'était avéré une proie facile pour Rogers avant qu'il ne frappe le circuit qui donnait la victoire aux Phillies.

Mené à l'attaque par Schmidt, inspiré par Pete Rose qui, une fois de plus, a précédé Schmidt avec un simple, les Phillies ont nettement battu les Expos lors des deux dernières rencontres. Ils les ont surclassés en battant les deux meilleurs releveurs des Expos, Woodie Fryman et Jeff Reardon, ainsi que le meilleur partant, Rogers.

Fanning, le pauvre, n'a pas connu une bonne fin de semaine. Samedi, il avait remplacé Bryn Smith sans attendre que celui-ci, tel que le veut l'usage, ne concède un ou deux simples aux Phillies à son retour au monticule. Sur-tout qu'il lui avait demandé de frapper...

La vie d'un gérant n'est pas facile, et celle de Fanning risque de se transformer en véritable calvaire s'il ne change pas rapidement sa méthode de travail au milieu de la course au championnat. Le baseball, — et c'est ce qui fait son charme — permet toutes les spéculations et les gérants d'estrade, ayant le temps de penser aux changements possibles, n'hésitent pas à suggérer des modifications à l'alignement au fil d'un match.

Fanning a devancé tout le monde en remplaçant Smith sans avertissement, espérant que ses deux meilleurs releveurs puissent protéger la victoire sans difficultés. Dimanche, ce n'est pas Rogers, pas plus que Galen Cisco qui devait prendre une décision de cette importance, mais bien le gérant, lui-même.

Fanning a commis l'erreur de déléguer ses pouvoirs et le public de Montréal, inquiet, — et avec raison — en voyant l'équipe à cinq matchs et demi de la tête, n'hésite pas à le critiquer. Même que Gary Carter, généralement très poli en pareilles circonstances, lui a reproché publiquement son manque de leadership.

Avant Fanning, Dick Williams refusait de répondre à toute question mettant en doute l'une de ses décisions. Mais Fanning gère différemment. Il discute d'une décision avec les journalistes — à tort ou à raison — de la situation avec ses adjoints et même du rendement des joueurs adversaires avec quelques joueurs.

■ Dans un tel contexte, connaissant l'homme, sachant que Fanning ne lui refuserait pas une telle faveur, Rogers a demandé et obtenu l'autorisation de lancer à Schmidt. Sauf que le lancer, précis, n'a pas déjoué Schmidt qui, d'un élan, a donné la victoire et peut-être le championnat aux Phillies de Philadelphie. Comme il y a deux ans, alors qu'il avait frappé un circuit de deux points contre Stan Bahnen.

Rendons aux Phillies et à Schmidt ce qui leur appartient!



Woodie Fryman

Grâce aux Rowdies, aux Tea Men...

Le Manic l'emporte sans jouer

par Francis Millien

Il y a des jours où tout réussit sans efforts. Pour le Manic de Montréal, tout a commencé vendredi soir quand les Sockers de San Diego se sont inclinés à Tampa Bay, face aux Rowdies, par un pointage de 3 à 1. L'avance des Sockers, qui occupent le cinquième rang de la LNAS, n'est plus que de huit points, mais le

Manic a un match de plus à jouer.

Le deuxième acte s'est déroulé samedi. Scène un: les infortunés Tea Men de Jacksonville, dont les jours sont comptés dans la LNAS, font boire une tasse de thé au Blizzard de Toronto qui trébuche 1 à 0 sans marquer de point, mais les hommes de Firmiani ont un match en main.

Scène deux: les Drillers

d'Edmonton, qui détiennent la lanterne rouge de la dernière position au classement général, jouent le même mauvais tour aux Whitecaps de Vancouver qui restent au quatrième rang de la Ligue, avec 12 points de priorité, mais ils ont joué un match de plus.

La pourrait s'arrêter le merveilleux conte de fée, mais non, la chance du Manic est totale quand dans la scène trois du même acte, les Timbers de Portland, qui eux aussi ont enterré depuis fort longtemps leurs illusions, culbutent les Earthquakes de San José, chez ces derniers, par un 2-0, sans appel. Du même coup, le Manic est assuré d'une des huit places dans les séries de fin de saison!

D'un autre côté, comme si tout ce qui précède n'était pas suffisant, le Cosmos de New York a déposé la cerise sur le sundae en éliminant le Sting de Chicago, par une victoire de 3 à 1, mettant fin à une course folle et perdue d'avance. Pour le Sting, il n'a donc pas suffi de courir dans les derniers milles, il aurait

mieux valu partir à temps.

Soirées de dupes pour les équipes de tête ou revêtu des mal-nantis? Peu importe, car fort heureusement le Manic était au repos en fin de semaine.

Au repos ou presque puisqu'en fait il recevait, face à une sélection des meilleures équipes québécoises de soccer senior un coup de semonce salutaire. Ces derniers ont en effet remporté une victoire par 1 à 0, et n'eût été du brio de Bob Rigby, la note aurait été plus salée. Moralité: on ne doit jamais vendre la peau d'un ours, même s'il est en peluche.

Avec autant d'exemples, le Manic ne peut se permettre de perdre ce soir contre les Tea Men de Jacksonville. Bien au contraire, après cette avalanche de cadeaux, il lui est permis de regarder vers la quatrième ou cinquième place si les trois derniers matchs devaient se solder par des victoires.

Difficile? Bien sûr. Mais pas impossible toutefois, surtout pour une équipe qui vous

donne crânement rendez-vous pour le soir du Soccer Bowl. Après tout la fortune ne sourit-elle pas aux audacieux...

Lors du dernier match au Stade le Manic affrontera ensuite le Cosmos de New York dans une rencontre qui promet, une fois de plus, un affrontement acharné et spectaculaire. Gageons que le Manic saura se montrer à la hauteur et rééditer l'exploit qui lui a permis de remporter lors de la dernière visite des meneurs de la LNAS une victoire amplement méritée.

Par la suite, le Sting de Chicago sera l'hôte du Manic et l'importance de cette rencontre se situera au nombre de points inscrits, ce qui déterminera le rang final ainsi que l'adversaire des séries.

La fin de la saison approche et la tension monte... ■ Souvenir, souvenir... Les 25,000 premiers spectateurs qui se présenteront au Stade olympique, ce soir, se verront offrir un poster couleur illustrant l'équipe du Manic de Montréal, édition 1982.

Oliver choisi le joueur de la semaine Carter, l'homme de l'année au baseball

Le receveur Gary Carter, des Expos de Montréal, a été élu hier l'homme de baseball de l'année au Canada pour 1981, selon un scrutin tenu auprès des membres des chapitres montréalais et torontois de l'Association des chroni-

queurs de baseball d'Amérique.

Carter, qui sera honoré le 2 septembre à Toronto lors de la rencontre annuelle entre les Expos et les Blue Jays, a devancé son coéquipier Steve Rogers (52-48) au scrutin qui a

vu le gérant de la formation montréalaise, Jim Fanning, prendre le troisième rang, avec 17 points.

Carter devient ainsi le premier joueur d'une équipe canadienne à mériter cet honneur. Les gagnants précédents ont été: Peter Bavasi, ancien président des Blue Jays; feu Larry Chasson, ancien directeur des relations publiques chez les Expos; John McHale, président et directeur-gérant des Expos; et Terry Puhl, un voltigeur d'origine canadienne évoluant pour les Astros de Houston.

Le choix de Carter a été rendu public hier après-midi, au moment où la Ligue nationale annonçait que le premier but des Expos, Al Oliver, a été choisi le joueur de la semaine dans le circuit.

Oliver a frappé pour une moyenne de .444, produisant 12 points au cours de cette période. À ses 12 dernières présences avec des coureurs en position de compter, Oliver a frappé huit coups sûrs et obtenu quatre buts sur balles.

Dans l'Amérique, Gordon Thomas a mérité le même honneur, Thomas, des Brewers de Milwaukee, a frappé pour une moyenne de .393, portant sa série de match d'affilée avec au moins un coup sûr à 13.

Par ailleurs, les Expos ont

annoncé hier que le lanceur gaucher Tom Gorman avait été cédé à l'équipe de Tidewater, club-école des Mets de New York dans la Ligue internationale.

Le transfert de Gorman fait partie de l'entente entre les Expos et les Mets pour l'acquisition, par la formation montréalaise, du contrat du voltigeur Joel Youngblood.

Gorman, qui s'était façonné un dossier de 8-7 à Wichita, rejoindra immédiatement sa nouvelle équipe.

D'autre part, les Braves d'Atlanta ont reconstruit hier le tepee de Chief Noc-Homa, la mascotte de l'équipe. Le chef avait perdu sa demeure il y a quelques semaines, lorsque les autorités du Atlanta-Fulton County Stadium avaient décidé d'ajouter 250 sièges.

Les Braves affirment qu'ils ne sont pas superstitieux, même si plusieurs partisans sont d'avis que la série d'insuccès des Braves coïncident avec la disparition du tepee, le 29 juillet. Depuis cette date, les Braves affichent un dossier de 2-16.

Le tepee sera donc sur les lieux lorsque les Braves amorceront ce soir un séjour d'amicale par une série de quatre matches contre les Expos de Montréal.

BASEBALL

Ligue Nationale

Dimanche
Philadelphie 3, Montréal 1
St-Louis 12-5, Pittsburgh 5-2
New York 5-5, Chicago 4-6
Houston 7, Cincinnati 3
San Francisco 8, Los Angeles 6
San Diego 6, Atlanta 5

Hier
Cincinnati 3, Houston 2

Aujourd'hui

(Lanciers prévus)

Los Angeles, Hooton (1-5) Chicago, Noles (8-9), 14 h 35.
Montréal, Lea (9-5) et Burris (4-12) à Atlanta, Mahler (8-8) et Walk (10-8), 17 h 40.
New York, Onwby (0-0) à Cincinnati, Soto (9-7), 19 h 35.
San Francisco, Hammaker (8-6) à Pittsburgh, Rhoden (6-11), 19 h 35.
San Diego, Show (9-4) à St-Louis, Andujar (9-10), 20 h 35.
Philadelphie, Christenson (7-7) à Houston, Ruhle (6-8), 20 h 35.

Les meneurs

(parties d'hier non comprises)

pb camoy.
Oliver, Mon. 430 140 326
Knight, Hou. 442 138 312
Baker, LA. 410 128 312

Les frappeurs
pb camoy.
Blackwell, ... 37 6 3 0 162
Carter, ... 392 116 74 23 301
Cromartie, ... 368 91 50 10 247
Dawson, ... 427 127 56 14 297
Oliver, ... 51 14 6 0 275
R. Johnson, ... 17 4 0 235
Little, ... 16 5 2 0 278
Mills, ... 55 14 2 1 255
Norman, ... 60 13 7 2 217
Oliver, ... 430 140 83 18 326
Raines, ... 459 130 32 3 283
Speier, ... 375 100 34 3 267
Wallach, ... 417 115 66 16 276
White, ... 95 25 13 2 263
Youngblood, ... 48 14 7 0 292

Buts volés: Raines, 54; Dawson, 26; Oliver, 5; Wallach, 4; Cromartie, 3; Carter, 2; White et Youngblood, 2; Little, 1.

Les lanceurs

g-p ml pm rab mpm
Burris, ... 4-12 99.2 52 44 4.70
Fryman, ... 7-2 53 24 32 4.08
Gullickson, ... 9-9 163.1 69 113 3.80
Lea, ... 9-8 119 42 78 3.16
Lerch, ... 0-0 0 0 0 0.00
Reardon, ... 4-2 71.2 20 59 2.51
Rogers, ... 14-6 196.1 54 123 2.48
Sanderon, ... 6-11 162.1 65 114 3.60
Schatzeder, ... 0-2 28.2 13 13 4.08
B. Smith, ... 1-1 44.2 22 25 4.03

Batter sauvés: Reardon, 19; Fryman, 8; Burris et B. Smith, 2.

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
ST-LOUIS	67	50	.573	—
PHILADELPHIE	66	51	.564	1
MONTRÉAL	61	55	.525	5½
PITTSBURGH	60	57	.513	7
NEW YORK	50	66	.431	16½
CHICAGO	51	69	.425	17½

Section Ouest

	g	p	moy.	diff.
LOS ANGELES	66	53	.554	—
ATLANTA	63	53	.543	1½
SAN DIEGO	63	55	.534	2½
SAN FRANCISCO	62	57	.521	4
HOUSTON	53	64	.453	12
CINCINNATI	43	75	.364	22½

LIGUE AMÉRICAINNE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
MILWAUKEE	68	48	.506	—
BOSTON	64	52	.552	4
BALTIMORE	60	55	.522	7½
DETROIT	59	57	.508	9
NEW YORK	57	53	.495	10½
CLEVELAND	55	59	.479	12
TORONTO	50	61	.497	12½

Section Ouest

	g	p	moy.	diff.
CALIFORNIE	66	50	.569	—
KANSAS CITY	66	51	.564	½
CHICAGO	64	52	.552	2
SEATTLE	58	59	.495	8
OAKLAND	52	66	.440	15
TEXAS	46	69	.400	19½
MINNESOTA	40	77	.342	27

SOCCER

Ligue Nord-Américaine

Dimanche
Tulsa 2, F.-Lauderdale 1
New York 3, Chicago 1
Ce soir
Jacksonville à Montréal

Mercredi

Tampa Bay à F.-Lauderdale
Tulsa à New York
Toronto à Chicago
Vancouver à Seattle
Edmonton à Portland
San Jose à San Diego

LIGUE NORD-AMÉRICAINNE

	Section Est	g	p	bp	bc	pb	pts
NEW YORK	30	22	8	69	48	63	193
TORONTO	30	16	14	54	42	45	141
MONTRÉAL	29	17	12	51	39	42	140
CHICAGO	30	11	19	51	65	47	112

	Section Sud	g	p	bp	bc	pb	pts
FORT LAUDERDALE	30	16	14	60	72	53	147
TULSA	30	15	15	66	54	56	142
TAMPA BAY	30	12	18	44	66	37	109
JACKSONVILLE	30	11	19	39	64	37	103

	Section Ouest	g	p	bp	bc	pb	pts
SEATTLE	30	17	13	70	46	58	158
VANCOUVER	30	19	11	55	45	44	152
SAN DIEGO	30	17	13	64	53	50	148
SAN JOSE	30	13	17	47	55	38	114
PORTLAND	30	13	17	45	43	39	113
EDMONTON	31	11	20	37	62	32	93

(Six points sont accordés pour une victoire en temps régulier ou en prolongation, quatre points pour une victoire en prolongation. Un point boni pour chaque but compté jusqu'à un maximum de trois par match. Aucun point boni pour un but en prolongation ou en confrontation.)

Un choix mal fondé et incomplet

CONNUE depuis avril dernier, commentée dans la presse canadienne en mai, la nouvelle du retrait du Québec de l'Association canadienne d'éducation a refait surface dans l'actualité. En effet, *La Presse* lui consacrait hier un espace et un titre important.

L'ACE y était présentée comme une association bilingue, non politisée, favorisant l'échange d'information et d'idées entre tous les éducateurs du Canada. La première réaction en est une d'étonnement. Enfin un organisme pancanadien au-delà de tout soupçon et dont le Québec se retire pour des motifs apparemment peu pertinents.

L'affaire est d'importance en elle-même. De plus, elle pose la question de la participation du Québec et des Québécois à des organismes pancanadiens. Des études nombreuses, on pense en particulier à des travaux commandés par la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme, mais aussi à des travaux menés par des équipes de chercheurs depuis, ont démontré les difficultés pratiques que cette participation soulève sauf pour certains groupes dont la tradition est ancienne et les moyens considérables. Mais revenons à la décision du Québec.

Déjà en juin 1981, un porte-parole du gouvernement québécois au conseil d'administration de l'ACE laissait entendre clairement que la contribution de son gouvernement pour l'année 83 pourrait être réduite substantiellement. Le discours québécois n'avait rien de bien original. Tous les gouvernements provinciaux ont invoqué à un moment ou l'autre autour de cette table leur situation budgétaire serrée. D'ailleurs la part du budget de l'ACE en provenance des gouvernements a constamment diminué ces dernières années.

L'ACE n'est pas l'association bilingue qu'on essaie de présenter comme un modèle du genre. Bien au contraire, ses membres francophones se sont plaints amèrement dans le passé de son caractère unilingue. Ils n'arrivaient pas à comprendre l'attitude de l'ACE qui tenait des colloques au Québec uniquement dans la langue de Shakespeare ou choisissait pour ces rencontres des thèmes sans pertinence dans le contexte québécois. Ces plaintes, dont l'écho a même rejoint le Conseil des ministres de l'éducation, ont finalement convaincu l'ACE de la nécessité de ressembler à ce qu'elle disait être. Ainsi, récemment, l'association canadienne a consenti un effort réel mais encore insuffisant pour refléter la dualité linguistique du pays. Ses publications, une partie de son personnel administratif, les langues de ses réunions traduisent un peu plus équitablement la dualité. Cet effort est récent. Il faudra voir ce qu'il donnera dans la longue durée.

L'ACE est-elle une association non politique? La réponse est affirmative si on se réfère au sens stricte-

ment partisan du terme. Cependant dans le contexte canadien, elle représente un modèle d'organisation de type politique. Forum pancanadien, peu désireuse jusqu'à une date récente de refléter la dualité linguistique du Canada, l'ACE traite de questions dont l'essence même est de juridiction provinciale. Un de ses permanents affirmait au DEVOIR qu'elle existait parce qu'il n'y a pas de ministère fédéral de l'éducation. Certes cela n'invalide aucunement la valeur de certains de ses travaux et la qualité des recherches qu'elle commandite.

L'ACE vise cependant à devenir le seul organisme pancanadien de ce type. Or, à moins de formules précises, telles celles retenues pour l'ONF ou Radio-Canada et assurant un partage connu et débattu des ressources et des directions autonomes, l'expérience tant de fois reprise démontre que les francophones sont généralement mal servis par les associations pancanadiennes. Certes, cette évaluation ne fait pas voler en éclats toutes les formes de collaboration. Au contraire, le Québec a besoin d'échanger avec ses voisins, de connaître et de comprendre leur expérience et leurs projets et de communiquer les siens. On doit cependant se garder de le faire en contribuant au développement de formules peu respectueuses de la dualité. Si l'ACE n'est pas politique au sens partisan du terme, elle incarne un modèle politique dépassé.

Le Québec a-t-il eu raison de s'en retirer? La réponse serait beaucoup plus facile à formuler si le MEQ avait eu la franchise de ses motifs. Certes il a évoqué des raisons d'ordre budgétaire. Cet argument aurait plus de poids s'il n'était pas contredit par un train de vie de l'Etat encore fastueux. Il a aussi invoqué l'accord constitutionnel de novembre dernier pour justifier sa décision. Mais alors que fait donc le Québec au Conseil des ministres canadiens de l'éducation? Pourquoi contribue-t-il pour près de \$350.000 aux travaux de ce conseil? Le MEQ aurait été plus convainquant s'il avait assorti son geste d'une critique complète de l'AEC et d'un projet de relance d'un forum interprovincial spécialisé dans le domaine de l'éducation. On pense en particulier à un modèle respectueux de la dualité et faisant une part équitable à l'ACE et à une ACELF renouvelée (Association canadienne d'éducation de la langue française).

La nouvelle d'hier singularisait la décision du Québec. On aurait intérêt à vérifier le niveau de la contribution ontarienne à l'ACELF. Québec fait dans le retrait, Toronto dans le désordre. Le choix du MEQ est mal fondé, son explication incomplète et son manque d'initiative inquiétant. On devrait ouvrir ce dossier à la table même du conseil des ministres de l'éducation et proposer la réforme de l'ACE.

Jean-Louis ROY

Demi-grève ou grève et demie

Le cours des choses à la CTCUM se déroule au rythme d'un télé-roman bucolique. Tout le monde paraît avoir tout son temps devant soi. Et pour cause...

La commission et ses chauffeurs s'emploient donc, depuis la reprise du travail le 11 août dernier, à négocier une entente sur les services dits essentiels qui seront maintenus en cas de grève.

La CTCUM a déjà fait connaître publiquement sa position: deux périodes d'un peu moins de quatre heures chacune, le matin et le soir à l'heure de pointe. La Fraternité des chauffeurs, d'autobus, opérateurs de métro et autres employés des services connexes, après mûre réflexion, a répliqué hier par une contre-proposition: trois périodes de deux heures chacune, à partir de 6 h 45, 16 h et 23 h 30. Entre les deux, le conseiller spécial nommé par le gouvernement, Me Bernard Bastien, joue les arbitres. En cas d'impasse, c'est lui qui donnera le feu vert ou qui alertera le conseil des ministres.

Dans sa déclaration à la presse hier, la Fraternité ne cache pas son amertume à l'endroit du gouvernement. Les dirigeants syndicaux soulignent, à juste titre d'ailleurs, que le gouvernement aurait dû promulguer plus tôt sa loi sur les services essentiels, s'il avait l'intention de s'en servir lors d'une grève du transport à Montréal. Pourquoi avoir laissé les chauffeurs descendre dans la rue, et y croupir pendant cinq jours, privant en même temps les usagers de tout service? Cette négligence après coup paraît injustifiable.

Le syndicat déplore également ce qu'il appelle «le climat d'intolérance»

qui s'est développé dans la population envers les employés de la CTCUM qu'on tiendrait en certains milieux pour des irresponsables, sinon des sadiques. À cela il faut répondre qu'à toujours avoir le doigt sur la gachette on finit par se faire une réputation de cow-boy.

L'occasion est d'ailleurs fournie aux syndiqués de la Commission de transport de tourner la page après quinze ans de difficultés dans leurs relations de travail, de grèves parfois sauvages, souvent impitoyables et frappant injustement des personnes qui n'ont rien à y voir.

La Fraternité propose donc le maintien de services essentiels en s'assurant que tous ses membres sans distinction seraient payés pour vingt heures de travail par semaine pour toute la durée de l'arrêt de travail. En outre la CTCUM s'engagerait à ne faire aucune mise à pied ni chez les membres de la Fraternité ni dans aucune des autres unités de négociations (entretien, bureau...). Enfin le tarif des usagers serait réduit de 75 à 25 cents.

La formule est astucieuse. Et on se plaît à imaginer avec quelle célérité le conflit pourrait se régler si chacun déployait autant de ressources d'imagination pour en arriver à une entente!

Autrement dit, les syndiqués veulent bien que le public ne souffre pas trop d'une interruption de service; mais ils comptent bien ne pas trop en souffrir eux-mêmes. Comment les en blâmer, une fois lancée dans une certaine logique, celle de la loi 72.

Mais en termes militaires, cela s'appelle la guerre des tranchées, la guerre d'usure, les sièges interminables.

Sans compter qu'on ne peut écarter le fait que les services essentiels que les parties essaient de définir entre eux, pourraient à l'usage se révéler plus dangereux pour «la santé et la sécurité publique» qu'un arrêt de travail total. Pensons un peu à la cohue dans les stations de métro déjà débordées même en temps normal, alors que des dizaines de milliers d'usagers tenteront leur chance aux heures d'ouverture.

Mais laissons pour le moment la question aux experts, éventuellement au conseiller spécial et ultimement au conseil des ministres.

Car il s'agit d'une question, somme toute, accessoire.

Car le vrai problème demeure entier, répétons-le. Compte tenu des enjeux du conflit, compte tenu de l'impasse totale où se trouvent les parties, tout artifice ne fait que reporter à plus tard une solution définitive.

Il y aura bientôt un an que les négociations auraient pu commencer. Rien n'a été fait, ou si peu. Rien ne paraît devoir se faire dans un avenir prévisible. Il est absurde de laisser ainsi s'engager une longue guerre d'usure dont personne n'ose seulement imaginer le temps qu'elle durera, sauf que cette durée ne se comptera plus en jours mais en mois. Et que dire s'il fallait que les conditions climatiques, qui inexorablement changeront, rendent demain inacceptable ce qui aujourd'hui paraît décent?

En cas d'intervention du gouvernement dans six mois, les chauffeurs auraient, cette fois encore, raison de se demander pourquoi on les aura tenus si longtemps dans la rue.

Jean FRANCOEUR

L'«émeute» de l'Institut Laval

S'il faut en croire les bribes d'information qui sont sorties de l'Institut Laval, l'ancien pénitencier à sécurité maximum de Saint-Vincent-de-Paul, un incident très limité serait à l'origine des désordres de vendredi passé et, depuis, avec la coopération des détenus eux-mêmes, les autorités de l'institution auraient repris le contrôle de la situation et ramené les choses à la «normale» ou presque. Il n'y aurait donc pas lieu d'ordonner à Laval une enquête, même limitée, comme il a fallu le faire dans l'institution voisine de Sainte-Anne-des-Plaines, Archambault, après les événements tragiques que l'on sait.

S'il faut se réjouir que l'«émeute» de vendredi soir n'ait point fait de victime et que le «calme» soit revenu au «vieux pen», il n'y a pas lieu cependant de fermer le dossier des incidents de la fin de semaine. En effet, on ne sait pas encore vraiment ce qui s'est passé; et, sans qu'on leur en fasse le reproche, il est évident que la direction de l'institution et les gardiens ne sont pas une source indépendante pour découvrir les faits et tous les faits, à supposer même qu'ils établissent des rapports moins particuliers avec la presse.

Deuxièmement, s'il est vrai que des détenus ont réussi à prendre le contrôle, temporairement, du poste central, du «dôme» du pénitencier, qu'il a fallu tirer des coups de feu pour inviter les mutins à se rendre et que les gaz ont été utilisés afin de permettre aux gardiens de reprendre le contrôle de la situation, l'incident n'est pas aussi anodin qu'on pourrait le prétendre. Une faille importante dans la sécurité s'est produite. Même si aucune mort d'homme ne s'en est suivie, une enquête indépendante devrait être menée.

Du côté du Solliciteur général, M. Robert Kaplan, une enquête «interne» serait déjà en cours. Ce ministère étant

ultimement responsable des événements, et sa crédibilité étant déjà affaiblie par les autres incidents des dernières semaines à Archambault, ce n'est pas ce genre d'enquête-maison qui pourra rassurer le public ni permettre de savoir vraiment ce qui s'est passé derrière les murs de Saint-Vincent-de-Paul. De même, étant limitées aux infractions de nature criminelle qui ont pu avoir été commises, les enquêtes ouvertes à la Sûreté du Québec ou à la police de Laval ne sauraient faire non plus toute la lumière sur les événements.

Au reste, la sécurité du public et de l'institution n'est pas seule en cause. Celle des détenus importe aussi, sans parler de l'inquiétude dans les familles. Ainsi, d'après les informations non confirmées des derniers jours, un détenu aurait été battu par d'autres prisonniers dans les heures de son arrivée à l'Institut Laval. Que s'est-il passé? Comment un tel «incident» est-il possible dans une institution qui est censée gérer professionnellement ses «cas»? L'explication passe-partout de «réglement de comptes» ne saurait tenir lieu d'enquête ni permettre de clore ce genre d'«incident».

En outre, une justice très particulière et une gestion plutôt étonnante de la population carcérale auraient été appliquées à la suite des derniers événements.

Rectificatif

La dernière phrase du 6^e paragraphe de l'éditorial signé par Jean-Louis Roy dans notre édition de samedi aurait dû se lire comme suit: «La réforme proposée prévoit aussi une représentation régionale d'importance au comité exécutif dominé jusqu'à maintenant par les parlementaires et les présidents des commissions du parti.»

ments de Laval. Certains «privileges» d'un grand nombre de détenus auraient été suspendus, même si tous n'ont pas été mêlés aux événements et sans même qu'une peine disciplinaire n'ait été régulièrement prononcée.

Il n'est pas nécessairement mauvais que les prisonniers se sentent solidaires les uns des autres; mais il est indéfendable en droit de punir des innocents avec des présumés coupables, et de tenir tout un groupe en otage pour les actes de quelques-uns de ses membres.

Certes, une prison n'est pas un cèpe, surtout dans le cas d'un pénitencier à sécurité maximum. Mais on ne voit pas pourquoi il devrait toujours être si difficile de savoir ce qui se passe à l'intérieur de ces institutions. On ne voit pas non plus pourquoi leur administration échapperait aux règles ordinaires de l'imputabilité et aux principes fondamentaux de la justice. À cet égard, toutefois, c'est l'administration centrale des pénitenciers et le Solliciteur général qui devraient être mis sur la sellette, non les seules directions locales des institutions.

Hélas, la triste expérience des dernières années enseigne que d'une émeute à l'autre, d'une tragédie à une autre, rien n'a vraiment changé, sauf le discours et les titulaires du ministère du Solliciteur général: Ottawa excelle dans l'esquive plus que dans le leadership qui serait attendu du gouvernement. La situation paraît plus bouchée que jamais. Plus explosive aussi.

Entre les détenus ou les comités qui s'intéressent à leur sort, et les gardiens et l'administration carcérale, la tension reste si forte qu'elle ne permet aucune négociation, aucune ouverture encourageante.

Une médiation devra venir d'ailleurs. Cela presse.

Jean-Claude LECLERC

Un bilan trop négatif

par
Donald J. Johnston

Député libéral de
Saint-Henri-Westmount et
président du Conseil du Trésor
du Canada.

RÉPLIQUE

J'ai pris connaissance avec un vif intérêt de votre éditorial du 13 juillet dernier, intitulé «Une loi mûre pour du neuf», dans lequel vous commentez le récent rapport du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur les langues officielles, et vous brosez un tableau général de la situation du bilinguisme dans la Fonction publique fédérale. Certes, votre article touche du doigt quelques faiblesses évidentes du programme, mais il laisse, à mon avis, chez le lecteur un sentiment par trop négatif en passant sous silence les nombreuses réalisations du gouvernement du Canada qui ont contribué à corriger les inéquités relevées il y a plusieurs années par la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

Je me dois donc, en tant que ministre responsable des langues officielles dans la Fonction publique fédérale, de porter à l'attention de vos lecteurs certains autres faits susceptibles de compléter leur information.

Tout d'abord, en ce qui concerne la Loi sur les langues officielles, il est devenu lieux communs d'en déplorer les lacunes au chapitre de la langue de travail au sein des institutions fédérales. Il est bien connu toutefois — et l'expérience le démontre autant chez nous que dans d'autres pays — que des mesures législatives n'apportent pas nécessairement à elles seules les changements souhaités. Puisque le gouvernement du Canada a veillé à inclure les droits linguistiques dans la nouvelle Constitution il ne s'agit pas de diminuer l'importance de l'aspect législatif de la question mais de mieux en cerner la portée. Il ne faut pas perdre de vue que, dans ce domaine complexe, les changements institutionnels visés dépendent également, entre autres, de l'évolution des individus et des organisations. Or, comme on le sait, ceux-ci évoluent lentement, et il serait illusoire de prétendre que la réforme linguistique pourrait être totalement achevée en l'espace d'une dizaine d'années, dans un pays aussi vaste et divers que le nôtre.

Ceci dit, il est clair que la composition linguistique des ministères et organismes fédéraux s'est considérablement améliorée au cours de la dernière décennie et tout observateur

quelque peu impartial ne manque pas de le constater. Il serait trop long d'énumérer toutes les réalisations du gouvernement dans le domaine des langues officielles; je me contenterais donc de mentionner les plus évidentes.

En ce qui concerne le service au public, la population canadienne peut désormais obtenir dans la langue de son choix les services des ministères et organismes fédéraux dans quelque 1.300 bureaux répartis dans tout le pays. De plus, le nombre de fonctionnaires bilingues donnant un service au public est passé de quelque 26.500 en 1979 à plus de 32.000 à la fin de 1981. Évidemment, ces services sont de meilleure qualité pour l'instant, dans les régions où les deux groupes linguistiques se côtoient en plus grand nombre, mais, comme je l'ai annoncé en novembre dernier, nous prenons actuellement des mesures énergiques pour améliorer la qualité et la disponibilité de ces services ailleurs au pays, où la population francophone est moins nombreuse.

Un autre objectif du programme vise à assurer aux francophones une participation équitable au sein de la Fonction publique fédérale. Même si certains sont sceptiques, les chiffres à cet égard sont assez éloquentes: les francophones représentent aujourd'hui 26,7% des fonctionnaires fédéraux, soit pratiquement la même proportion que celle de la population francophone du Canada. Les progrès sont marqués dans presque toutes les catégories. Ainsi, les francophones sont passés de 16,6% en 1975 à 20,5% en 1982 dans la catégorie de la haute direction. Même dans la catégorie regroupant les scientifiques et les professionnels, souvent mentionnée comme extrêmement déficiente, le taux de participation des francophones atteint maintenant 20% dans l'ensemble de la catégorie et oscille même entre 25% et 28% dans plusieurs groupes de cette catégorie.

Reste finalement le troisième volet de la réforme linguistique, celui de la langue de travail. À ce sujet, il ne faudrait pas oublier que la Loi sur les langues officielles nous a obligé — et c'est bien naturel — à faire porter nos efforts en priorité sur le service au public dans la langue officielle choisie par le contribuable. Maintenant que ce dernier objectif est en bonne voie de réalisation et que la participation des francophones atteint généralement un seuil acceptable, nous disposons des conditions nécessaires pour accentuer la mise en oeuvre de ce troisième objectif, que tout le monde s'accorde à reconnaître comme étant le plus complexe. Cet objectif est particulièrement difficile à réaliser d'abord parce que jusqu'à tout récemment, nos systèmes d'enseignement de la langue seconde étaient déficients en général. Ensuite, parce que le gouvernement du Canada vise à créer un

milieu où les francophones et les anglophones travaillent ensemble, plutôt qu'à créer deux unilinguismes solitaires qui iraient à l'encontre de l'intérêt national. Son but n'est pas d'alourdir le fardeau du contribuable en créant, sur des bases linguistiques, des fonctions publiques parallèles.

Grâce à ces efforts, nous pouvons déjà présenter les réalisations suivantes: une grande proportion des instruments de travail sont disponibles dans les deux langues officielles; le nombre des personnes chargées de l'encadrement et de la surveillance du personnel qui satisfont aux exigences linguistiques de leur poste dépasse maintenant les 70%. La grande majorité des 31.000 fonctionnaires des bureaux situés au Québec travaillent essentiellement en français, ce qui était loin d'être le cas il y a seulement dix ans. De plus, nous travaillons au renforcement des exigences linguistiques des postes comportant des fonctions de surveillance, y compris les postes de haute direction et les sous-ministres adjoints, afin d'améliorer l'usage du français comme langue de travail dans les régions bilingues. Je pourrais continuer mon énumération, mais je ne voudrais pas donner l'impression que tout a été accompli ou que le travail est terminé dans ce domaine.

Enfin, puisque vous mettez en cause la capacité du Conseil du Trésor à gérer vigoureusement le programme des langues officielles, il me semble que l'on pourrait difficilement expliquer ces progrès sans reconnaître le rôle que joue le Conseil à cet égard. Ainsi, permettez-moi de vous rappeler que les ministres et les sous-ministres des organismes qui ne réussissent pas à atteindre des résultats probants sont convoqués devant les ministres du Conseil du Trésor afin d'exposer les mesures de rattrapage qu'ils vont mettre de l'avant. Par ailleurs, l'appréciation annuelle du rendement de tous les gestionnaires tient compte maintenant de leur contribution à la mise en oeuvre du programme des langues officielles et des résultats qu'ils ont obtenus dans ce domaine. Finalement, le programme est désormais implanté dans la gestion quotidienne des institutions fédérales, ce qui n'est pas la moindre des réalisations du Conseil du Trésor.

En conclusion, les lacunes de la Loi sur les langues officielles relevées par un certain nombre d'observateurs et par le Comité mixte spécial n'ont pas empêché le Conseil du Trésor de faire avancer le programme. La Fonction publique fédérale reflète mieux la dualité linguistique de notre pays et il est certain que nous continuerons à assumer nos responsabilités avec fermeté dans le cadre général des droits garantis par la Constitution et par la Loi à l'égard de la réforme linguistique, dont la réalisation demeure toujours, pour le gouvernement, un objectif prioritaire.

Georges RIVARD

Granby, 12 août

Un peu de conséquence

(Lettre adressée à M. Allen J. MacEachen ministre des Finances du Canada)

Vous trouverez ci-jointe une note de service que j'ai reçu m'avisant que le régime d'assurance collective chirurgicale-médicale de la fonction publique augmente ses taux.

Je joins également des copies du livret qui est donné par le régime: on y stipule que le régime ainsi que les compagnies d'assurances sont parrainés par le gouvernement du Canada.

Je vous demande de m'expliquer comment ces compagnies ont pu majorer leurs taux de 33 à 95% sur les salaires, alors que mon salaire, par le bill C-124 ne le sera que de 6%.

Jacques AUBIN

Montréal, 12 août

Contradiction

Fascinante société que la nôtre! Des femmes réclament l'avortement libre et gratuit, (pour l'instant, il semble qu'il faille payer), tandis que d'autres sont prêtes à louer leur utérus pour \$10.000, moyennant de rendre l'enfant à un couple stérile. Le principe de disposer librement de son corps nous mène à certaines contradictions. Voilà peut-être une autre forme de la femme-objet, dans une société où tout se monnaie.

Marie-Hélène CREPEAU
Montréal, 13 août

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$95,00 par année; six mois, \$50,00; trois mois: \$28,00. À l'étranger: \$105,00/par année; six mois: \$55,00; trois mois: \$30,00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$2,10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3381 (lignes groupées).

tre remplacé par quelqu'un d'autre qui n'aura même pas le quart de sa valeur, mais qui fera bonne figure... Quel drôle de monde que le nôtre...

Dans la conjoncture actuelle et vu le vacuum politique existant entre les souverainismes québécois et les fédéralistes, pourquoi monsieur Ryan ne fonderait-il pas un autre parti au Québec? Un parti qui serait fédéraliste tout en étant très nationaliste québécois. Ce serait à coup sûr la meilleure façon de briser l'actuelle division qui existe présentement chez beaucoup de Québécois et ce serait aussi une façon polie pour Claude Ryan d'affaiblir le parti qu'il a rejeté.

Guy MILOT

Montréal, 15 août

Les enfants du Liban

Les millions de lumières qui tombent sur le Liban ne sont pas des étoiles et ces mirages d'enfer ne sont plus de simples montgolfières.

Vous qui vivez au rythme de la vie, laissez tomber le voile de l'indifférence et pensez à ces enfants du Liban pour qui une goutte de pluie à l'importance d'une vie.

Qui a le droit de dire que les enfants du Liban ne seraient plus les enfants de l'avenir? Qui peut décider que pour ces enfants du soleil il n'y aurait plus d'avenir qu'ils ne seraient plus que des enfants du passé?

Et si demain le Liban était comme cette terre aussi grand, dites-moi, qui seraient les enfants de demain?

Jacques C. GREGOIRE
directeur du Service des loisirs d'Outremont
Outremont, 10 août

Nul ne peut servir deux maîtres

La plupart des chefs francophones du Parti libéral, que ce soit du Québec ou du Canada, ont toujours été confrontés dans leur parti à deux tendances: l'une nationaliste québécoise et l'autre nationaliste canadienne. Claude Ryan n'a pas échappé à cette dure réalité. Lorsque l'autisme dernier il a rejeté le rapatriement de la Constitution tel que conçu à la Trudeau, ce geste a été une trahison pour l'aile «canadienne» de son parti ainsi que pour les libéraux fédéraux qui auraient bien aimé manipuler Ryan une fois de plus. Deux autres circonstances ont contribué à sa perte de crédibilité: en 76 quand il a incité les Québécois à voter pour le parti de René Lévesque et en avril 81 lors de sa défaite aux mains du Parti québécois. Il ne faut pas oublier que traditionnellement les libéraux n'acceptent pas un chef perdant.

Le nouveau chef libéral, quel qu'il soit, aura à composer avec les deux ailes du parti. Il ne devra pas oublier que les 40% de OUI au Référendum forment un bloc beaucoup plus solide sinon plus fort que les 60% de NON dont la plupart ont été très désillusionnés de la façon dont Trudeau a interprété leur NON. Si j'étais un délégué

La crise des pénitenciers

Des enjeux à clarifier avant de se laisser tenter par les raccourcis

par
Mathieu Langlais

Actuellement professeur substitut en animation à l'Université du Québec à Rimouski et membre associé du groupe-conseil Le Barda à Montréal, l'auteur de cet article a travaillé pendant un an comme psychologue à la prison de Bordeaux.

DEPUIS les événements du 25 juillet au pénitencier de Sainte-Anne-des-Plaines, plusieurs hypothèses ont été avancées pour expliquer la tragédie, et certaines méritent d'être sérieusement étudiées. Mentionnons entre autres, l'augmentation du nombre de détenus et, en particulier, de ceux d'entre eux qui purgent des sentences de 25 ans, ainsi que l'insuffisance du matériel sécuritaire et de certaines procédures. Peut-être ces lacunes sont-elles, en partie, responsables d'une tuerie qu'on aurait évitée en les corrigeant à temps.

Mais ces explications, aussi pertinentes soient-elles, ne sont au mieux que partielles, parce que techniques. On arrive difficilement à croire que, seules, elles suffisent à expliquer la malaise qui était à l'origine de l'émeute. Et lorsque, à la recherche d'autres facteurs ayant pu contribuer à l'escalade, on se tourne vers le domaine humain et social, les discours deviennent terriblement flous, les analyses abstraites, les recommandations générales. On parle vaguement d'humanisation, d'améliorations des conditions, sans beaucoup de précisions, nourrissant ainsi l'impression que personne ne connaît, ne comprend les dimensions humaines et sociales de ces événements.

On pourrait bien sûr minimiser l'impact de cette constatation, et d'aucuns, pour qui le phénomène est avant tout local et exceptionnel, seront tentés de le faire. On peut en effet invoquer à la décharge d'Archambault,



que c'est la première émeute «grave» à y avoir lieu en treize ans d'existence. Mais l'ampleur du drame ainsi que la régularité des émeutes dans les pénitenciers et prisons du pays depuis plusieurs années, nous interdit de croire qu'il s'agit ici d'un cas isolé. Il semble plutôt que nos prisons soient atteintes d'un malaise généralisé dont les émeutes ne sont que la partie visible. La partie cachée elle, est composée de suicides, de règlements de comptes, de taux élevés de récidive et d'autres aberrations du même genre.

Il nous faut nous rendre à l'évidence: nos prisons sont en crise et personne ne comprend ce qui s'y passe, du moins de l'extérieur. Car peut-être certains à l'intérieur ont-ils sur le sujet, des informations pertinentes. Mais muselés par la censure, le secret professionnel ou la loi du silence, ils

ne parlent pas. À la place, on a droit aux déclarations officielles, des organismes qui les représentent ou les emploient, qui sont forcément intéressés et semblent plus souvent viser à nourrir des polémiques qu'à informer. On se retrouve alors encore plus ignorant, parce que pris dans un chasse-croisé d'expertises, d'opinions et de données contradictoires, pendant que les informations pertinentes nous échappent et échappent probablement aussi, à ceux qui croient les connaître.

On comprend mieux maintenant à la fois l'importance et la difficulté d'aller chercher les informations qui nous permettraient de savoir, de comprendre. Il faut les dépitier, les suivre à la trace jusqu'aux endroits où elles nichent et auprès des personnes qui les détiennent, c'est-à-dire à l'intérieur des prisons.

C'est ici qu'entre en jeu la recherche. Bien qu'elle ne soit pas infaillible, loin de là, elle possède certains atouts qui la favorisent dans l'exécution de cette mission. Son but — comprendre et expliquer — la place, du moins à priori, au-dessus de tout soupçon. Son héritage scientifique lui fournit une vaste gamme d'outils conceptuels et méthodologiques. Son prestige et sa réputation d'objectivité lui ouvrent certaines portes.

Mais si elle veut être efficace pour cerner la réalité d'une crise, la recherche doit être prudente et respecter certaines conditions. Parmi celles-ci, j'en ai identifié huit, qui me semblent les plus importantes.

1) **La recherche doit être descriptive:** Trop d'efforts de compréhension ont été gâchés par le désir de changer, de réformer la prison. Si nous voulons savoir ce qui se passe en prison, nous devons d'abord regarder, observer, noter, décrire. Ce n'est qu'en la considérant telle qu'elle est, avec ses crises, ses contradictions et même sa cruauté, que nous arriverons à la connaître. Alors seulement pourrions-nous songer à la transformer.

2) **La recherche doit porter sur la prison comme culture:** Coupée du reste du monde, la prison s'est développée à son propre rythme et selon sa logique particulière. Et si nous avons souvent de la difficulté à la comprendre, c'est que nous l'abordons avec nos propres valeurs et catégories mentales, forcément étrangères.

Comme le font les anthropologues qui veulent appréhender la réalité d'une autre culture, les chercheurs éventuels devront abandonner leurs préjugés et préconceptions, et tenter de connaître et comprendre de l'intérieur, cet univers particulier. Ils devront étudier le langage, les mœurs et les coutumes, les rôles, l'éthique et le contrôle social. Ils auront à connaître les habitudes alimentaires et vestimentaires, la répartition et la conception de l'espace, les mythes et croyances, et même la décoration et l'art. Ils devront se pencher sur les relations entre les différents acteurs et groupes, au centre desquelles j'en suis certain, ils retrouveront le lien entre prisonnier et gardien. Ils devront finalement comprendre comment cette culture se

maintient, évolue, se transforme, à travers les interactions entre ses acteurs et objets ainsi que dans ses relations avec le monde extérieur.

3) **La recherche doit tenir compte de l'histoire:** Bien que les prisons telles qu'elles existent aujourd'hui, soient un phénomène relativement récent, le fait d'emprisonner des gens remonte très loin dans le temps. L'emprisonnement est probablement aussi vieux que la civilisation. Et l'histoire plus récente nous apprendra peut-être que l'équilibre écologique délicat qui s'était instauré entre gardiens et gardés dans l'univers clos qu'est la prison, a été incroyablement malmené par vingt ans de réformes bien intentionnées mais menées de manière souvent gauche et brutale parce qu'inconsciente.

4) **La recherche doit dépasser le cloisonnement disciplinaire:** Il est en effet impossible à une seule discipline d'embrasser l'ensemble de la vaste réalité qu'est la prison. Pour connaître la prison, il importe d'en avoir une vision globale et intégrée; cette vision est à inventer. On ne peut y arriver qu'en adaptant nos outils conceptuels et méthodologiques à la réalité, non le contraire. Deux pièges sont à éviter: le généralisme abstrait et la multidisciplinarité de surface. On ne les évitera que par un questionnement épistémologique honnête et rigoureux.

5) **La recherche doit être ouverte et inviter à la participation:** Pas question ici de s'enfermer dans des tours d'ivoire pour compiler des statistiques et méditer des conclusions. La recherche devra se faire sur le terrain où on devra gagner la confiance et obtenir la participation des principaux acteurs, individus et groupes, pas seulement comme objets d'étude, mais aussi comme partenaires à part entière dans la recherche.

6) **La recherche doit être consciente des contraintes et pressions politiques:** La prison, on l'a dit, est un milieu clos et qui plus est, elle est en crise: elle ne se laissera pas approcher sans résistance. Les enjeux sont élevés, les nerfs tendus et les acteurs aguerries: les pressions de toutes part seront nombreuses et fréquentes. Il est essentiel que les éventuels chercheurs sachent les identifier

et les négocier, sans pour autant compromettre leur intégrité, ni celle de la recherche. La recherche n'est pas que scientifique, elle est aussi politique.

7) **La recherche doit être concrète et précise:** Comme il s'agit ici d'une recherche descriptive et non pas prescriptive, il n'est pas question de formuler des recommandations. Toutefois, afin qu'elle puisse déboucher sur des solutions claires et concrètes, agies par les gens du milieu, les résultats devront être formulés de façon précise, dans un langage simple et accessible, tant pour les réalités quotidiennes que pour celles plus fondamentales, s'il est une différence entre les deux.

8) **La recherche doit traduire ses résultats pour le monde extérieur:** Afin de permettre la reconstruction des ponts entre la prison et le monde extérieur (et peut-être même d'abolir éventuellement la frontière entre les deux), les résultats devront être présentés aux étrangers que nous sommes, de manière à ce que nous puissions comprendre la prison et l'aider à se transformer elle-même.

Bien sûr, la recherche n'est pas une panacée, et le simple fait de la mener à terme, même dans les conditions énoncées précédemment, ne garantit pas que nous parviendrons à résoudre tous les problèmes carcéraux. Mais la recherche peut contribuer grandement à clarifier les aspects et enjeux humains et sociaux de nos prisons. Et c'est important. Parce que privés d'informations claires et concrètes à ce sujet, les administrateurs et politiciens pourraient fort bien être tentés d'aller au plus court et de donner exclusivement dans les solutions techniques, claires certes-là. Ou pire encore, ils pourraient décider de faire disparaître une partie du problème en rétablissant la peine de mort.

Pour éviter ce genre d'excès, nous devons entre autres, nous engager franchement et sans équivoque à favoriser la recherche, tant au niveau des efforts consentis, qu'à celui des fonds alloués. Je ne vois pas pourquoi nous refuserions un tel changement. A moins que nous soyons si peu responsables que nous nous refusions à reconnaître que nous avons des prisons et qu'elles sont en crise. Ou alors que cette crise rapporte à certains...

Pléthore d'avocats? Non! Formation désuète? Oui!

par
Jacques de Guise

Avocat et membre du Barreau depuis 1973, l'auteur prépare une maîtrise en sciences de l'éducation à l'Université de Montréal. Il donne ici la réplique à l'article de Me Claude Tellier, bâtonnier du Québec.

PASSE un certain seuil, le ramassis de faits non pertinents que vous avez publiés dans LE DEVOIR du 9 courant devient de l'insolence intellectuelle. Ce que vous tentez de décrire ne me fait pas sombrer dans l'insécurité. Des commentaires comme les vôtres m'adrenalinisent, car ils sont nocifs.

Si je risquais une hypothèse quant au sens de votre message réactionnaire, ce serait la suivante: brandir un spectre menaçant aux yeux des avocats membres de la corporation pour gagner leur appui contre l'Avis de l'Office des professions du Québec sur les conditions supplémentaires, dans le cadre de la formation des professionnels. Vous allez probablement réussir, mais personnellement je suis d'avis que votre position ainsi que celle de certaines facultés nous font manquer une

belle occasion de réfléchir collectivement à la formation professionnelle, en vue, ultérieurement d'instaurer des programmes de formation pluralistes plus adéquats qui permettront aux avocats et aux juristes québécois de participer positivement à l'édification d'une société québécoise plus juste et plus humaine.

L'essentiel de mon intervention portera sur les structures et les contenus des programmes de formation universitaire et professionnelle en droit.

Dans un premier temps, je dois vous dire que moi, j'ai lu dans son intégralité l'Avis de l'Office des professions. J'ai également religieusement assisté, et dans sa totalité, à la journée d'audience de l'Office des professions consacrée aux professionnels du droit, ce qui aucun représentant du Barreau ou de l'École professionnelle n'a fait, dois-je ajouter. Pourtant c'eût été le minimum de la décence, puisque c'était une occasion en or pour saisir «in vivo» le pouls des divers intervenants. Jugeant le mémoire des autres intervenants à la qualité du leur, les représentants du Barreau et de l'École professionnelle ont rapidement quitté la salle d'audience après leur présentation de crainte de s'endormir. Ou était-ce de crainte de comprendre des choses dérangeantes, de crainte d'être obligés de réévaluer leur monologue vide.

Finie, la digression. Revenons à vos problèmes d'insécurité émotive, professionnelle et financière. (Arrêtez, je vais pleurer!) Vous affirmez d'abord que l'Of-

fice recommande de confier toute la formation professionnelle assumée par le Barreau depuis 15 ans aux universités. Ceci est inexact, déplace considérablement le problème et nuit à la compréhension de la situation.

Rappelons d'abord que les deux principaux volets de la formation professionnelle sont les cours et le stage. Or, l'Office, dans son Avis, recommande que dorénavant la formation professionnelle relevant de la corporation s'articule davantage autour du stage et de l'initiation du candidat à l'exercice de sa profession. Je ne comprends donc pas le pourquoi de cette chasse aux sorcières contre l'Avis de l'Office des professions, puisque c'est exactement ce que devrait viser une saine formation professionnelle fondée sur des objectifs précis et des moyens bien délimités.

Comme vous le dites si bien, voilà 15 ans (de trop) que vous jouez sur des tableaux (cours et stage) sans être parvenus à déterminer un contenu propre à chacun. Cessez donc de courir deux lièvres à la fois et concentrez vos énergies sur la clarification des objectifs d'une formation professionnelle fondée de ce nom, orientée vers une intégration intelligente, progressive et réfléchie du candidat à une pratique professionnelle.

Quant aux cours donnés par l'École professionnelle, je crois que, si l'on se fie aux témoignages massifs de la majorité des étudiants depuis 15 ans, lesdits cours ne sont que redondance pour les bache-

liers en droit. D'autant plus que les praticiens qui les dispensent n'ont pas encore compris qu'une formation professionnelle est autre chose que de se faire servir un monologue sur «les belles causes» dont ils ont la grave responsabilité. Sous leur forme actuelle, ces cours n'ont pas leur place. L'empilement de faits et de causes qui dure depuis la fin de la première année à la Faculté n'a pas besoin de «perdurer» une année de plus. Et dire que certaines facultés appuient la position du Barreau et ratent ainsi l'occasion de forcer ce dernier à renouveler la formation professionnelle. Nous verrons pourquoi plus loin.

Comble du comble, monsieur le bâtonnier, vous vous reconfortez, vous sécurisez probablement, en affirmant que «les facultés de droit ont supporté (sic) le Barreau». Mis à part le fait que ce ne sont pas toutes les facultés (ou module) qui vous ont appuyé, vous êtes-vous demandé pourquoi certaines l'ont fait? Tout simplement parce que si le contenu de la formation professionnelle est remis en cause et discuté, ceci entraînera nécessairement la remise en cause et la discussion du contenu de la formation de base. Or s'il y a un sentiment dans lequel les facultés ne veulent pas s'engager, c'est bien celui du renouvellement de la formation de base du juriste.

Si certaines facultés vous ont appuyé devant l'Office des professions qui questionne la pertinence de la formation professionnelle, c'est qu'elles veulent éviter

d'être questionnées par l'université sur la pertinence de la formation universitaire de base en droit si jamais avait lieu une réelle discussion sur le renouvellement du curriculum en droit.

Monsieur le bâtonnier, ce n'est pas une question de liberté académique qui est en cause; c'est tout simplement que l'on doute, dans certains milieux professionnels, que la corporation dispose des connaissances et des ressources humaines compétentes nécessaires pour assurer une formation professionnelle qui convienne aux besoins de la société professionnelle des années 80. Tout comme, dans certains milieux universitaires, l'on doute, et avec raison là aussi, que les facultés aient les connaissances et les ressources humaines compétentes nécessaires pour assurer une formation scientifique adéquate qui convienne aux besoins de la société scientifique des années 80.

Voilà qui ne se crie pas sur les toits. Quand je vois des réactions comme celles du Barreau et de certaines facultés à l'Avis de l'Office des professions, je me dis que c'est là un refus de la réalité, un refus de grandir, un refus de changer. Et moi, j'en ai assez d'être membre d'une corporation qui se spécialise dans l'aliénation, en se coupant des autres composantes de notre société. Tout psychologue vous dirait qu'il faut supporter une bonne dose d'anxiété pour se sortir d'où l'on est, et que tout en sortant, l'anxiété disparaît. Alors ne reculez pas au pas de course (on est déjà bien en retard) et affrontez plutôt le

renouvellement inévitable sous peine d'extinction de la race. Les soutanes d'hier en ont pris pour leur rhume et les togas sont aujourd'hui menacées. Elles disparaîtront si vous continuez de former des personnes dépassées par les événements, sans moyens pour comprendre le fonctionnement psycho-social de notre société et de ceux qui la peuplent.

J'en ai marre! Au lieu de vous gargariser de partage de pouvoirs entre la corporation et l'université, profitez-en donc pour permettre à la formation juridique, tant professionnelle que scientifique, de se mettre au diapason du 20^e siècle.

Je peux comprendre que, lorsqu'on est bâtonnier et doyen, il est plus facile de parler de réforme de structures, car réformer le fond, le contenu, pour atteindre les objectifs d'une formation juridique renouvelée et actuelle vous obligerait à retoucher vos manches et à comprendre ce qui s'est passé depuis une coupe de décennies ici et ailleurs, tant socialement que scientifiquement, pour pouvoir y ajuster le curriculum.

Naïf que je suis, j'ai cru quelques instants, lorsque l'Office a publié son Avis, que les facultés émettraient le pas pour discuter et mettre à jour le curriculum moyenâgeux des études de droit au Québec.

À part le programme du module des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, qui est venu répondre aux besoins nouveaux qui émergeaient des années 60, toutes les autres facultés continuent de véhiculer un programme quasi uniforme, anémique scientifiquement, dépassé culturellement, vidé des connaissances acquises en ce siècle. Ce dernier programme repose sur un modèle unique de l'avocat, qui veut que celui-ci vive dans un système où l'entropie domine et où on confond la loi et le droit pour mieux continuer d'«exégétiser» sous une forme déguisée toujours à l'aide de la même dogmatique (logique) juridique stérile. Avec ce programme, les facultés réduisent l'éducation juridique à une instruction professionnelle. Or, c'est tout aussi odieux que de vouloir réduire l'amour au sexe.

Les facultés qui ont appuyé le Barreau, ou plutôt les «écoles techniques» des professionnels du droit, ont raté le coche encore une fois. Incapables de se départir de leurs origines corporatistes, elles ont refusé de se différencier de leur corporation mère. Mieux vaut conserver notre statut d'«école professionnelle», mieux vaut rester dans ses vieilles pantoufles, s'est-on probablement dit! Témoignage dramatique de leur incapacité d'accéder à une mission universitaire et scientifique!



EAU
POTABLE: Utiliser
sans
abuser

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
TECHNIQUES DE L'EAU

Jean-Paul II aux étudiants réunis à Montréal

Le pape Jean-Paul II, par l'intermédiaire de son secrétaire d'État, a adressé un message aux délégués du Mouvement international des étudiants catholiques et de la Jeunesse étudiante catholique internationale qui tiennent conjointement à Montréal une assemblée mondiale réunie jusqu'au 23 août. Voici de larges extraits de ce message.

LE Saint-Père, qui connaît et aime particulièrement le monde étudiant auquel il a consacré de nombreuses années de sa vie de prêtre et d'évêque, adresse un salut affectueux et confiant à tous et à chacun des participants. Constatant également avec une vive satisfaction que vos deux mouvements, regroupant des universitaires et des lycéens, se veulent complémentaires et convergents, il est heureux de vous féliciter de cette unité, comme du beau rassemblement de Montréal, où de nombreux pays des cinq continents sont présents.

L'expérience acquise par le M.I.E.C. et par la J.E.C.I. vous a convaincus que vos engagements de disciples du Christ et de son Évangile ne pouvaient se limiter uniquement aux problèmes du monde étudiant, quelque sérieux qu'ils puissent être. Vous souhaitez apporter votre contribution originale pour que les institutions, ou vous vous préparez à assumer des responsabilités professionnelles, familiales et sociales, s'acquittent de leur mission éducative dans le contexte de la grande société humaine. Il est certain que l'un des bienfaits des moyens de communica-

tion a été de faire découvrir aux peuples de la terre leur proximité et leur solidarité, d'établir en quelque sorte un inventaire de leurs conditions réelles de vie. Or cette découverte de l'homme par l'homme s'accompagne très souvent de révélations étonnantes — et, disons-le, parfois traumatisantes pour les nations qui vivent dans l'abondance —: il existe des disparités sociales et économiques intolérables entre nombre de pays et de groupes humains. La majorité des hommes ne mangent pas à leur faim, vivent dans des conditions d'habitation indignes, ne peuvent compter sur les soins médicaux indispensables, n'accèdent pas encore à l'éducation, même pas élémentaire, manquent de sécurité dans leurs emplois ou leurs revenus, etc. Et comment oublier que même dans les pays riches, il existe des zones rurales ou des banlieues de grandes métropoles affligées de carences et de misères comparables à bien des égards à celles du tiers-monde? Les mass médias font également connaître les souffrances et les drames engendrés par les migrations, l'exil politique, la séquestration et la torture pratiquées dans certains régimes politiques, la persécution religieuse, etc. Ces faits sont connus et s'imposent à tous. La tendance, hélas! bien humaine, est de les oublier, à cause des conséquences qu'ils devraient logiquement entraîner dans les comportements individuels et collectifs des peuples riches. Cet oubli et cette inconscience seraient particulièrement graves de la part des chrétiens. Ceux-ci trahiraient le message évangélique de charité universelle, s'ils ne se solidarisaient avec les plus pauvres et les plus souffrants de leurs frères. C'est pourquoi le Pape Paul VI, avait proclamé en 1967, dans l'encyclique *Populorum progressio* l'urgence d'œuvrer à un développement solidaire et intégral des nations pauvres.

Quant à vous, chers jeunes, vous avez raison de vous poser la question face à cette situation de l'humanité, et vous avez raison de poser la question autour de vous: «En fin de compte, à quoi servent la science et la culture que les institutions scolaires et universitaires dispensent?», de même que les sociétés riches ont à se demander: «L'abondance et même la surabondance, pourquoi?». S'il ne faut pas rêver et attendre que tous les étudiants et les diplômés s'engagent personnellement et directement dans les tâches techniques du développement ou dans des mouvements de solidarité, il faut espérer et favoriser l'orientation d'hommes et de femmes, ayant reçu davantage et dont certains ont été formés dans des écoles et universités catholiques, vers le service généreux des peuples et des groupes humains qui aspirent à plus de dignité et de responsabilité, d'indépendance et de croissance. Est-il besoin de souligner la nécessité, pour les jeunes aux études et donc pour leurs institutions, de s'engager effectivement dans l'élaboration et l'accomplissement de programmes concrets et réalistes? Sans les énumérer ici, on doit rappeler que le critère de la valeur et de l'efficacité de ces plans se trouve dans leur capacité d'aider les régions pauvres, ou les institutions peinant dans leur développement, à prendre elles-mêmes en main leur libération et leur promotion. En ce domaine, et sans juger ou mépriser les tentatives effectuées dans le passé, votre génération doit faire progresser non seulement les voies multiples de la solidarité humaine, mais en même temps la thèse de l'auto-développement des peuples pauvres, sans doute plus lent mais certainement plus respectueux de l'histoire et des traditions, et donc de l'identité des populations auxquelles on veut porter secours.

Vous disiez également au Saint-Père

que vous voulez accomplir ce travail de conscientisation de votre milieu étudiant aux problèmes du tiers-monde et du quart-monde, et ce labour de solidarité concrète avec les pauvres, en Église et dans un véritable esprit ecclésial. Vous n'ambitionnez pas de construire une autre Église, mais c'est à l'Église fondée par le Christ et ses apôtres que vous voulez apporter votre jeunesse et votre dynamique évangélique. Le Saint-Père s'en réjouit et il vous encourage, pour bien accomplir votre mission, à vous imprégner profondément de l'histoire et de la préhistoire du christianisme. Le combat pour la justice ou contre l'injustice, au bénéfice des pauvres, est une constante de la prédication et de l'action des prophètes chargés de veiller à la fidélité du peuple de Dieu, à sa cohérence existentielle avec le code de l'Alliance. Même si elles ne furent pas couronnées de succès, il est émouvant et instructif de voir que des expériences de régulation des inégalités sociales furent tentées, par exemple l'année sabbatique, l'année jubilaire, etc. Et il faut surtout retenir que la source de cette solidarité dans l'égalité était le souverain domaine de Dieu sur toutes choses. Il était dès lors impensable que le plus petit des siens fut abandonné à sa triste sort s'il n'avait pas la chance de réussir dans la vie.

Puisez aussi et abondamment dans les Évangiles! L'enseignement et la pratique du Christ mettent en évidence le droit des pauvres à participer à la vie collective et à ses fruits. Le récit de la première prédication de Jésus à Nazareth (cf. Lc 4, 16-22) annonce clairement que Dieu vient remettre en ordre ce qui s'était construit dans le désordre. Ce discours s'inscrit de toute évidence dans la tradition millénaire du peuple élu pour articuler autant que possible la relation à Dieu et l'organisation de la société. Les premières com-

munités chrétiennes animées par les apôtres et aidées par l'institution du diaconat avaient, sans faire de bruit, une préoccupation constante des humbles et des pauvres. Les Pères de l'Église, quelques siècles plus tard, nous ont laissés des enseignements souvent percutants sur le droit des pauvres. On trouve dans leurs œuvres des perspectives mystiques et éthiques sur l'aménagement d'une société bâtie sur la justice et la fraternité. Bref, à toutes les époques de son histoire, l'Église a vu surgir en son sein de nouveaux prophètes et de nouvelles institutions qui ont toujours remis au premier plan de l'évangélisation le service et la libération des pauvres, dans le cadre de l'annonce de la libération du péché et de la vie éternelle.

Vous-mêmes, chers jeunes, nourris de cette connaissance de la tradition chrétienne, si admirable à tant d'égards, vous serez plus à même d'apporter à vos Églises locales une nouvelle impulsion évangélique. Et vous le ferez avec beaucoup d'humilité, parce que vous aurez mieux conscience de vous insérer dans l'immense foule des serviteurs des pauvres. Vous le ferez aussi avec beaucoup d'ardeur, parce que vous sentez qu'en cette période de l'histoire, vous portez une part de la responsabilité qui incombe à l'Église du Christ tout entière, à savoir de réfléchir toujours mieux le visage du Christ pauvre et libérateur des pauvres.

C'est dans ces sentiments et avec cette espérance que le Saint-Père vous redit sa confiance, forme des vœux pour une action fructueuse et véritablement ecclésiale dans vos pays respectifs, et vous bénit affectueusement au nom du Christ.

Heureux de vous transmettre ce message au nom de Sa Sainteté, je vous prie de croire à mes sentiments cordiaux et fidèlement dévoués.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Taxe

\$334,40 vendredi.

À Montréal, l'indice boursier composé a clôturé à 2433,2, en hausse de 0,62 point. À Toronto, l'indice TSE est passé à 1404,02, en hausse de 1,51 point. Dome Petroleum a néanmoins poursuivi sa chute, perdant 10 cents à \$3,35.

◆ Fraternité

transport adapté complet, un service régulier de métro et d'autobus par période de quatre heures aux heures de pointes du matin et de l'après-midi, le service ordinaire de fin de semaine et le service ordinaire sur le réseau régional.

Le président de la CTCUM a accueilli la contre-proposition syndicale avec réserve et compte déposer sa réponse mercredi après en avoir vérifié les aspects opérationnels.

Certains aspects de la proposition syndicale pourraient être difficiles d'application dans la mesure où ils ne relèvent pas de l'autorité de la CTCUM. Ainsi, depuis l'adoption de la nouvelle loi de la Communauté urbaine de Montréal, les modifications aux tarifs du transport en commun doivent être approuvées par le conseil de la CUM. Apparaissant, la CTCUM avait toute autorité pour déterminer les tarifs.

La Fraternité des chauffeurs souhaite relancer au plus tôt le processus de négociations pour le renouvellement de la convention collective et pour ce faire elle a demandé au ministre du Travail, M. Pierre Marois, de nommer un médiateur extraordinaire.

La fonction de médiateur dans les conflits de travail n'existe plus dans le code du travail depuis quelques années. La Fraternité estime cependant que l'intervention d'un tiers disposant d'une grande autorité morale auprès des parties pourrait résoudre le litige au sujet de l'embauche des employés surnuméraires.

La Fraternité n'accorde guère de poids à la pétition, comportant plus de 14 000 noms, qui circule actuellement dans le public à l'initiative d'un certain Monsieur H. Le président de la CTCUM a reçu cette personne la semaine dernière mais ne lui a pas encore donné la permission de solliciter des signatures dans le métro. La pétition proteste contre la grève dans les transports en commun mais elle ne contribue en rien, selon la Fraternité, au progrès du débat.

◆ Pouvoir

mais comme le représentant d'une coalition partisane socialo-communiste. Comme si, au fond, les responsables actuels n'étaient que des «squatters».

Dans l'immédiat, l'opposition peut tenter de tirer parti d'un risque de rentrée «chaude». Forts de la défiance qu'ils croient mesurer dans l'opinion à l'égard du pouvoir, certains laissent prévoir des mouvements de masses dès le mois de septembre, une colère paysanne par exemple.

La rentrée sera-t-elle agitée? Rien ne dit que les syndicats de gauche (donc les gros bataillons de celle-ci) se mettront en mouvement contre le gouvernement, au risque, comme le soulignait M. Jacques Delors, de favoriser le retour de la droite. Restent celles que M. Gaston Plissonnier nomme les «couches intermédiaires»: les événements récents ont montré qu'il était difficile, par exemple, de mobiliser les paysans au-delà de groupes politiques et parfaitement tenus en main par l'appareil de la FNSEA.

En fait, peu importe la réponse. Peu importe également qu'une partie de l'opposition, celle qui reste favorable à M. Giscard d'Estaing, considère qu'un retour prématuré au pouvoir se ferait dans les pires conditions, parce que la relève n'est pas encore prête et qu'un retour rapide du balancier profiterait peut-être à M. Jacques Chirac. L'essentiel est de savoir que, face à ces accusations d'illegitimité, le pouvoir se considère comme assiégé: par l'opposition, par certains milieux d'affaires, par la presse, bref, par l'argent. L'important est aussi de savoir qu'il n'entend pas rester les bras croisés. Que veulent-ils? Un nouveau mai 1958? Qu'ils sachent que je ne suis pas René Coty... A bon entendeur, salut! Telle est, en substance, la réaction du chef de l'Etat. M. Mitterrand rappelle volontiers

que le refus d'accepter que la gauche conserve le pouvoir est, pour la droite, une constante historique. Il affirme surtout avec force sa détermination. Echec ou non de la gauche aux élections municipales, il est investi d'un mandat de sept ans, soutenu par une majorité parlementaire élue jusqu'en 1986: il a donc les moyens de s'accommoder de toute situation politique.

M. Mitterrand a d'autres armes pour faire face à l'opposition et modifier le climat dont celle-ci profite. Ce sont celles de la contre-offensive que l'on a vue se développer à travers trois événements récents: l'affaire du statut de Paris, les sifflets du 14 juillet et la dissolution du SAC.

Le recul du gouvernement dans l'affaire du statut de la capitale ne doit pas faire oublier les raisons pour lesquelles le chef de l'Etat a mené le maire de Paris avant de l'attaquer de front.

Au départ, M. Mitterrand s'est efforcé d'aplanir les difficultés entre l'Etat et la Ville, celles-ci ayant été exacerbées dans les dernières années du septennat de M. Giscard d'Estaing. M. Chirac était alors considéré non seulement comme un opposant légitime, mais aussi comme le meilleur leader d'opposition possible. Il convenait de le valoriser. Il le fut. Très tôt, M. Chirac fit savoir à M. Mitterrand que toucher au statut de la capitale constituerait un casus belli.

Vint le printemps 1982: à la querelle de la légitimité lancée par M. Claude Labbé fit écho le discours de M. Jacques Chirac à l'Assemblée nationale, à l'occasion du débat de censure du 23 juin. Ce discours est intéressant, car il marque un tournant dans l'attitude du président du RPR. Ce dernier est en effet revenu sur une attitude prudente et révérente à l'égard du président de la République, ou plutôt à l'égard de la fonction présidentielle. M. Chirac considéra qu'en respectant la fonction il valorisait l'homme et portait ainsi préjudice à l'opposition. Il décida donc que M. Mitterrand ne serait plus à l'abri de ses attaques.

De là à conclure que la guerre lui avait été déclarée, il n'y avait qu'un pas que le président de la République franchit aisément. On comprend donc qu'il ait brusquement cédé aux pressions des socialistes parisiens, soucieux d'entamer la toute puissance du maire de Paris. Dans l'esprit du chef de l'Etat, il s'agissait sans doute simplement de se doter d'un moyen de pression sur le président du RPR pour le ramener à une vision plus modérée du rôle de l'opposition. Ce faisant, le président de la République a pris le risque de conforter le maire de Paris dans son statut de chef de l'opposition.

Risque calculé s'il en est. Car il s'agit au bout du compte de piéger M. Chirac. D'abord, parce qu'en le consacrant comme chef de l'opposition M. Mitterrand pense pouvoir jouer plus aisément des divisions de celle-ci; ensuite, parce qu'il s'agit d'enfermer le leader du RPR dans sa situation de minoritaire, puissant certes, mais trop radical pour être à même de rassembler.

Tout l'effort du pouvoir est donc de ressusciter l'image inquiétante de M. Chirac, en partant de l'idée que ce dernier ne peut battre la gauche que s'il se montre suffisamment rassurant. Tel est le sens des propos de M. Pierre Berégovoy par exemple, lorsqu'il dénonce les «excès» de l'opposition, évoque le «tempérament excessif» de M. Chirac et lui conseille «la sérénité».

Attaquer M. Chirac à Paris, c'est donc l'encourager à perdre son calme. Dissoudre le SAC, c'est grâce à la proximité de ce groupe avec le RPR, ternir l'image du maire de Paris. Réagir aux sifflets du 14 juillet, c'est montrer aux Français que M. Chirac et ses amis sont des diviseurs.

MM. Mitterrand et Mauroy sont convaincus que le chef de l'Etat a été sifflé pendant le défilé du 14 juillet par des groupes organisés, qui se déplaçaient en même temps que la voiture officielle. Ils y ont vu la preuve de la «duplicité» de M. Chirac et ont incité les dirigeants socialistes à dénoncer cette action. Fallait-il attirer ainsi l'attention sur un incident mineur? On peut penser, comme le gouvernement, que lorsque l'on aura dit, et montré, cinq fois, dix fois, vingt fois aux Français que M. Chirac divise, ils seront moins enclins à voter majoritairement pour lui.

Tisser ainsi patiemment sa toile d'araignée autour du maire de Paris réclame une réelle subtilité. Celle-ci existe au niveau de la conception. Le moins que l'on puisse dire est que, dans la réalisation, nous sommes loin du compte.

Ce système, pour séduisant qu'il soit, ne peut suffire à éviter un retour brutal du balancier si la gauche échoue. Il ne servirait à rien d'affirmer sa détermination et de contrer l'opposition si l'on ne parvenait pas, avant toute chose, à redresser la situation économique et à restaurer un climat de confiance. M. Mitterrand considère sur ce point que l'opinion est en suspens. Le plus récent sondage lui accorde une cote de popularité stable, avec 56% d'opinions favorables. En outre, la principale difficulté, pour la gauche, semble être l'insuffisante mobilisation de son propre électorat. Le président de la République dispose d'une marge de manoeuvre qui est loin d'être négligeable. Comme en chaque période difficile, M. Mitterrand reçoit, écoute, réfléchit. Bref, il se prépare à monter en ligne lui-même, notamment en intervenant dès la rentrée à la télévision. Conscient qu'il lui faut rapidement ressaisir l'opinion, il devra, avant tout, se montrer convaincant.

◆ Reagan

à voter pour une hausse des impôts. Acceptant de repousser ses vacances californiennes, le président a mené depuis une dizaine de jours une intense campagne pour tenter de resserrer les rangs de son parti et assurer le vote du projet.

Dans son intervention télévisée, M. Ronald Reagan a reconnu qu'il avait dû «avaliser sa salive» pour appuyer ce projet. Il s'agit d'un «compromis qui n'est pas parfait... mais qui nous rapprochera d'un budget en équilibre», a-t-il déclaré.

Ce compromis, a-t-il ajouté, a été nécessaire pour obtenir du Congrès les réductions des dépenses de l'Etat qui s'élevaient, a-t-il rappelé, à 280 milliards de dollars pour les trois prochaines années.

Pour répondre à ses adversaires conservateurs qui lui reprochent de «prendre d'une main ce qu'il a donné de l'autre», le président Reagan a ajouté que son projet de loi ne remèterait pas en cause «la plus forte baisse des impôts de l'histoire» décidée l'an dernier: la réduction en trois ans de 25% des taux d'imposition sur le revenu qui doit réduire les recettes de l'Etat de 402 milliards de dollars sur la même période.

Le projet de loi prévoit une augmentation des taxes sur les cigarettes, les communications téléphoniques et les transports aériens mais concerne à 80% un renforcement de la lutte con-

tre l'évasion fiscale, a assuré le président. Il doit ainsi «rendre plus juste le système fiscal américain», a-t-il ajouté.

Le président Reagan a souligné que les taux d'intérêt ont été réduits depuis son arrivée à la Maison-Blanche de 21,5 à 14%, que le taux d'inflation qui était de 12,4% en 1980 a été réduit de moitié.

Il a appelé les Américains à continuer de soutenir son effort en vue d'une «reprise réelle et durable... peut-être difficile... mais sans stimulation artificielle comme lors des précédentes récessions».

«On me dit que cette loi n'est pas populaire, et c'est possible. Alors, pourquoi est-ce que je la soutiens. Parce que c'est bon pour l'Amérique. Parce qu'elle est juste. Parce que, associée avec la réduction des dépenses publiques, elle permettra de réduire les taux d'intérêt et redonnera du travail à davantage d'Américains».

Le problème majeur du pays, a-t-il poursuivi, c'est le chômage qui, affectant en juillet 9,8 pour cent de la main d'œuvre, a atteint des sommets inconnus depuis quarante ans. Bien que les taux d'intérêt baissent, ils devraient être plus bas. C'est là un problème psychologique qui tient à ce que les marchés financiers refusent de croire que son administration puisse réussir à réduire le déficit budgétaire, a dit le chef d'Etat américain.

Cette loi, a-t-il dit, est nécessaire afin d'éponger un déficit public sans précédent — il pourrait dépasser 100 milliards de dollars selon les spécialistes — qui, en raison des emprunts du gouvernement, a exercé des pressions à la hausse sur les taux d'intérêt.

Ceux qui fument un paquet de cigarettes par jour ne déboursent que 2,40 dollars de plus par mois et le compte du téléphone n'augmentera que de 54 cents pendant la même période, a-t-il ajouté.

À la Maison-Blanche, on s'attend à une vote serré, tout en signalant que l'apparition télévisée de M. Reagan pourrait faire pencher la balance en sa faveur.

Le projet prévoit notamment une taxe de 10% sur la plupart des intérêts et dividendes et comprend nombre de mesures renforçant la lutte contre la fraude fiscale.

Les augmentations proposées incluent une hausse de huit pour cent sur les cigarettes, des taxes plus fortes sur le téléphone, les billets d'avion et le kérosène ainsi qu'une réduction des frais médicaux que les Américains peuvent déduire de leur déclaration d'impôts.

Pour faire passer la pilule, et obtenir les voix des élus d'Etats où le taux de chômage est élevé, les rédacteurs du projet ont prévu de prolonger de dix semaines le versement d'allocations fédérales, actuellement limité à 33 semaines.

◆ OLP

ment contribué à rassurer les Beyrouthins sur l'immminence d'un accord. On a même vu quelques baigneurs sur les plages de Beyrouth-Est.

Toutefois, à l'est du Liban, des Palestiniens ont, selon le commandement israélien, violé le cessez-le-feu à plusieurs reprises en effectuant des tirs d'armes légères et de bazooka.

Enfin, on a appris de sources informées, à Tunis que la conférence des ministres arabes des Affaires étrangères, chargée de préparer le sommet arabe de Fès, se tiendra les 28 et 29 août à Mohammedia, près de Casablanca, au Maroc.

L'objectif prioritaire du gouvernement américain, après Beyrouth-Ouest, sera de coopérer avec le gouvernement libanais pour obtenir l'évacuation totale de toutes les forces étrangères du Liban, y compris l'armée israélienne, affirme-t-on dans les milieux officiels à Washington.

De sources proches de la Maison-Blanche, on indique que les Etats-Unis étudient activement à présent les possibilités de restaurer un gouvernement central fort au Liban, car dit-on, l'avenir de tout le processus de paix dans la région dépendra de la «stabilité» de ce pays.

En outre, ajoute-t-on, il sera pratiquement impossible de relancer les négociations sur l'autonomie palestinienne, pratiquement gelées depuis plusieurs mois, aussi longtemps que les forces syriennes et israéliennes demeureront au Liban et tant que ce pays sera privé d'une forte autorité centrale.

Le président Ronald Reagan a ainsi réuni samedi à Camp David, autour du secrétaire d'Etat George Shultz, les principaux responsables de la diplomatie américaine au Proche-Orient pour discuter de la future action de Washington dans la région.

Parallèlement aux négociations finales de M. Habib pour régler le problème de Beyrouth-Ouest, le gouvernement américain a décidé, selon des sources informées, d'intensifier les discussions avec les autorités libanaises en vue d'aboutir le plus rapidement possible, à un retrait des forces syriennes, palestiniennes et israéliennes de l'ensemble du territoire libanais.

Dans cette perspective, on compte beaucoup à Washington sur l'appui des pays arabes modérés de la région mais on ne cache pas cependant que la tâche apparaît fort ardue. D'autant, dit-on, qu'il faudra dans un premier temps que la question de l'élection présidentielle au Liban soit résolue, le mandat de l'actuel chef de l'Etat libanais Elias Sarkis expirant le 23 septembre prochain.

Dans les milieux officiels américains on redoute le risque, une fois le problème de Beyrouth-Ouest résolu, d'un affrontement syro-israélien dans la plaine de la Bekaa où sont concentrées les troupes syriennes.

Pour le gouvernement américain, il est en tout cas impératif, que le cessez-le-feu soit maintenu par toutes les parties sur l'ensemble du territoire libanais. Le président Reagan a au cours de sa conversation téléphonique jeudi dernier avec M. Begin, de nouveau mis en garde le premier ministre israélien contre toute nouvelle aventure militaire au Liban.

Pour le moment, on ignore à Washington à quel niveau et comment les autorités américaines entameront de nouvelles négociations avec le gouvernement libanais.

Il serait logique, estime-t-on à Washington, que l'émissaire du président Reagan au Proche-Orient Philip Habib, poursuive sa tâche. Des hauts fonctionnaires américains laissent toutefois entendre que M. Habib aura rempli une «mission herculéenne» épuisante à Beyrouth depuis deux mois et qu'il pourrait après un règlement du problème palestinien dans la capitale libanaise, laisser le soin à un autre diplomate d'amorcer une nouvelle étape de tractations. Le gouvernement américain demeure hier «raisonnablement optimiste» quant à la résolution prochaine de la crise de Beyrouth, selon le porte-parole de la Maison-

Blanche Larry Speakes.

Il reste qu'à terme les Etats-Unis vont tenter d'entraîner dans les négociations sur l'autonomie palestinienne, en principe tripartites (Etats-Unis, Israël, Egypte), d'autres pays arabes modérés comme la Jordanie et l'Arabie saoudite.

Un tel projet, soulignent les observateurs, risque toutefois de se heurter à l'opposition farouche d'Israël qui a toujours affirmé ne pas vouloir aborder cette question en dehors des accords de Camp David.

◆ Milice

mité provisoire de coordination de Solidarité dans la clandestinité qui doit se poursuivre jusqu'au 31 août, pour le deuxième anniversaire de la signature des accords de Gdansk. Cette campagne n'a pas donné pour le moment de résultats visibles.

À Gdansk même, la milice avait bouclé la place qui fait face à l'entrée des chantiers navals Lénine et au monument à la mémoire des ouvriers tués au cours des émeutes de décembre 1970. Seuls les ouvriers ont été autorisés à pénétrer dans l'enceinte des chantiers navals, où le travail semble avoir été normal.

Selon des témoins, des patrouilles de police ont en outre procédé à des vérifications d'identité dans les rues de la vieille ville et plusieurs personnes ont été arrêtées à la suite d'une échauffourée mineure entre des jeunes et les forces de l'ordre.

À Moscou, l'agence Tass rapporte que le général Jaruzelski a, au cours de ses entretiens avec M. Brejnev, souligné que des «changements positifs» étaient intervenus en Pologne à la suite des mesures d'urgence prises par le pouvoir.

Toutefois, le premier secrétaire du POUF a déclaré que «le processus de l'émergence du pays de la crise est retardé par l'existence d'une contre-révolution clandestine dont les activités sont inspirées et appuyées de l'extérieur, et en premier lieu des Etats-Unis».

Le numéro un polonais était accompagné de M. Jozef Cyrzak, membre du bureau politique du POUF, MM. Andrei Gromyko, chef de la diplomatie soviétique, et Constantin Tchernomir, membre du Politburo du PCUS, assistaient à l'entretien.

Selon l'agence Tass, les deux parties ont fait état de leur satisfaction de l'état actuel des relations soviéto-polonaises, le général Jaruzelski se félicitant de l'aide économique soviétique.

Il a affirmé que la Pologne ne se laisserait pas abuser par les insinuations «fabriquées par ses ennemis» selon lesquelles l'URSS s'ingérerait dans les affaires intérieures de Varsovie. «L'ingérence soviétique, a-t-il dit, signifie l'apport soutenu de matières premières et d'autres produits, de crédits et de commandes qui occupent une partie considérable des capacités de production polonaises».

M. Brejnev a souligné que Moscou continuerait à accorder toute l'aide possible à son allié pour l'aider à surmonter ses problèmes économiques.

Les deux dirigeants ont condamné une nouvelle fois les sanctions économiques prises contre leurs deux pays à la suite de la proclamation de l'état de guerres à Varsovie.

Ces sanctions, ont-ils indiqué, constituent des «pressions sans précédent» sur la Pologne et sont destinées à aggraver les difficultés économiques et à déstabiliser la situation dans le pays «dans l'intérêt de l'impérialisme américain», ajoutant qu'elles retomberaient sur ceux qui ont eu recours à «ces méthodes honteuses».

«L'Union soviétique et la république populaire de Pologne restent attachées à des relations ordonnées et à une coopération équitable et mutuellement bénéfique dans le domaine économique entre pays appartenant à des systèmes sociaux différents», ont-ils encore dit.

Témoin des événements qui se sont déroulés à Varsovie, un journaliste de l'AFP raconte ce qu'il a vu.

18 h 55: place de la Victoire, Varsovie. Ils sont quelque deux mille, réunis autour de la croix de fleurs disposée en permanence à la mémoire du «grand cardinal» Wyszyński.

Au pied de la croix, tous les symboles de la résistance à l'état de siège: des photos de Lech Walesa, moustachu et souriant, et du pape polonais Jean-Paul II, qui n'a pu venir dimanche à Czeszochowa, les autorités l'ayant refusé. Mais aussi, deux morceaux de charbon, tachés de rouge, allusion aux mineurs tués par la milice à Wujek, il y a exactement huit mois, le 16 décembre 1981. Enfin, symbole évident, une pierre brisée, portant gravé le mot Wron (Conseil militaire de salut national).

On résiste pacifiquement, suivant les consignes du syndicat, pour ce 2e anniversaire de la création du comité de grèves inter-entreprises de Gdansk. Sans interruption, des milliers de bras se lèvent, faisant le V de la victoire, devenu depuis l'état de siège le signe de ralliement de Solidarité. Des milliers de bouches entonnent l'hymne national, dont on a modifié les paroles pour la circonstance. «La Pologne de Solidarité n'est pas morte tant que nous vivons», chante-t-on.

19 heures: ils arrivent, même scénario que le vendredi 13. De partout, par milliers, en rangs serrés, voici les «zomo». Longues matraques à la main, coiffés de

Explosion du

Boeing 747:

un attentat?

HONOLULU (AFP) — L'engin qui a explosé à bord d'un Boeing 747 de la Pam Am assurant la liaison Tokyo-Honolulu et qui a tué un jeune Japonais, contenait probablement de la nitroglycérine ou de la dynamite, ont déclaré des responsables du FBI à Honolulu (Hawaï).

«Il s'agit bien d'un attentat et non d'un accident fortuit», a déclaré M. William Erwin, directeur du bureau du FBI à Honolulu.

La commission d'enquête n'a pas encore déterminé comment la bombe, qui avait été placée sous le siège, avait été fabriquée ni comment elle a été mise à feu. Le FBI poursuit l'examen du siège qu'occupait la jeune victime âgée de seize ans, Toru Ozawa, et vérifie encore d'autres indices.

Le jumbo-jet a été restitué par le FBI à la compagnie aérienne Pan Am. Selon des responsables de la compagnie, il pourrait être remis en service dans les quarante-huit heures.

L'explosion s'était produite à 225 km d'Honolulu, alors que l'appareil, qui transportait 285 passagers, se trouvait à 9 000 mètres d'altitude. La déflagration avait provoqué un trou dans le plancher à l'arrière de l'avion mais la carlingue n'avait pas été endommagée, après une chute de 6 000 mètres, le pilote avait pu redresser le 747 et se poser normalement à Honolulu.

casques à longue visière en plexiglass, boucliers transparents au bras.

Ils chargent, appuyés de canons à eau. Détonations de fumigènes, une âcre odeur s'élève, le parfum obligé des rendez-vous de Solidarité.

La foule part en courant. Elle se réfugie aux abords de la place, partout, et juste sous le porche du très sélect hôtel Victoria, où les pensionnaires et les caméras de télévisions étrangères sont aux fenêtres. Mille cris fusent de partout: «Gestapo, gestapo», «À bas la junte», «Solidarité, Solidarité», «Budapest, Budapest».

Les plus rapides échappent aux matraques, pas tous. De nombreuses personnes sont arrêtées sans ménagement. Combien, impossible de le savoir.

19 h 30: les cris redoublent d'intensité lorsque débouchent, ahuris, bannière de la Vierge en tête, quelque cent pèlerins de retour de Czeszochowa, auxquels les «zomo» interdisent l'accès à la croix de fleurs, où ils voulaient se recueillir. Deux frères paulins vêtus d'aubes blanches, parlementent avec la milice. Rien à faire. Les pèlerins, des jeunes en jeans et des vieilles femmes en fichu, épuisés, contournent la place pour se perdre dans la vieille ville.

19 h 45: peu à peu, les manifestants refluent. Par milliers, les «zomo» quadrillent le quartier, vite complètement bouclé par des cordons serrés. Des dizaines de fourgons, camions, pleins à craquer de policiers, et des canons à eau, sillonnent les rues et les carrefours stratégiques, jusqu'à l'avenue Marszałkowska. Tirs de fumigènes.

20 h 30: le calme est revenu, mais l'impressionnant dispositif policier reste en place. La croix de fleur est enlevée. Jusqu'à demain sans doute, suivant le scénario des derniers jours.

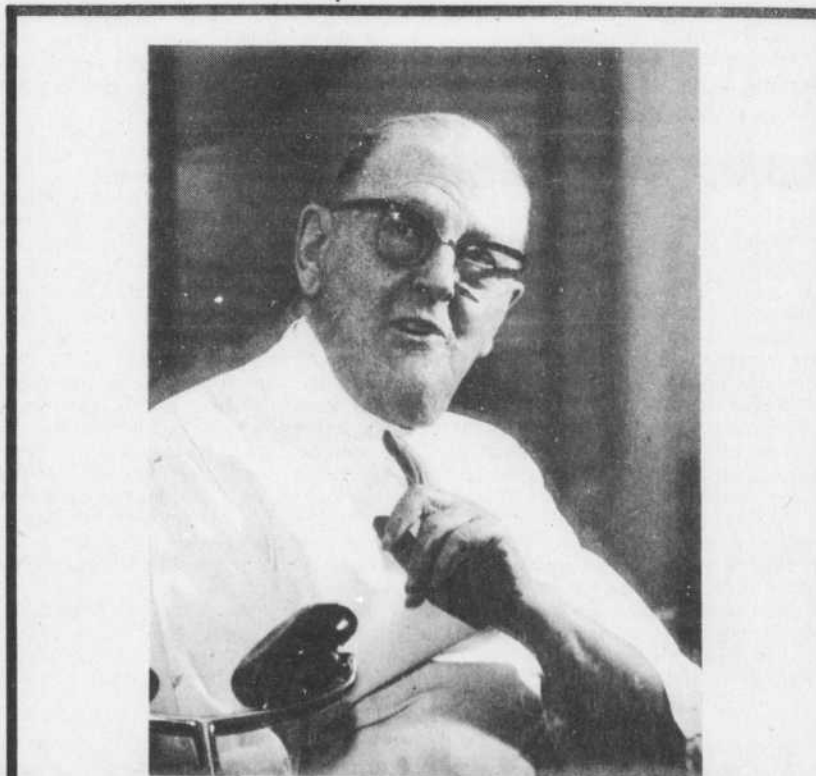
Les manifestants ont fui, ou sont dans des fourgons. Parmi eux, un petit garçon de sept à huit ans. Il hésitait, un quart d'heure avant, entre les «zomo» menaçants et la foule, massée sur les trottoirs. Une matraque se lève alors sur lui. Les gens crient «attention petit». Effrayé, le petit garçon s'approche. Il explique: son père vient d'être emmené, dans le fourgon, là-bas. «Qu'est-ce que je dois faire?», demande-t-il. «Va le rejoindre, fiston, n'aie pas peur. Il ne faut pas quitter son père dans ces moments-là».

Le petit garçon a suivi le conseil. Il s'est approché des «zomo». Il est entré dans le fourgon. Avec son père.

Décès

CÔTÉ, Bernard. — Accidentellement au Lac Brome le 15 août 1982 à l'âge de 32 ans, est décédé M. Bernard Côté de Sherbrooke, fils de feu Dr. Robert Côté et de Madeleine Labrecque-Côté d'Ottawa, frère de François Côté de Montréal. Les funérailles auront lieu mercredi en l'église Notre-Dame-de-Grâce à 11 h et inhumé au cimetière Côte-des-Neiges. Au lieu de fleurs, des dons à la Fondation du Centre Hospitalier Universitaire de Sherbrooke seraient appréciés. Direction Urgel Bourgie Ltée.

SAUVAGEAU, Père Samuel. — À Richelieu, le 15 août 1982 à l'âge de 74 ans, est décédé le Père Samuel Sauvageau, o.m.i. Il était vicaire dominical de la paroisse Notre-Dame-Auxiliaire de Verdun et adjoint de l'aumônier au Centre Jacques-Viger de Montréal. Exposé à l'Église Notre-Dame, 480, 1ère rue à Richelieu. Les funérailles auront lieu mardi à 2 h 30 en la chapelle de l'Église Notre-Dame. Inhumation au cimetière des Oblats à Richelieu. Pour informations communiquez avec le salon Yvon Desnoyers & Fils.



PLAMONDON, Dr Viger. — À Québec, le 14 août 1982, à l'âge de 86 ans et 11 mois, est décédé le Docteur Viger Plamondon, époux de feu Adrienne Bédard, frère de feu le Dr René Plamondon (Marguerite Amyot), de feu le R.P. Jules-Vigil Plamondon des Religieux de Saint-Vincent-de-Paul, de feu le Dr Gérard Plamondon et de feu M. Oscar Plamondon (Germaine Morissette). Il était le fils de feu Apollinaire Plamondon et de feu Sara Archambault, de Québec.

Né le 19 septembre 1895 à Sainte-Pétronille de l'Île d'Orléans, Dr Viger Plamondon était diplômé du Collège de Lévis, du Séminaire Saint-Charles Borromée de Sherbrooke, Docteur en Chirurgie dentaire de l'université de Montréal en 1925 et Maître en Sciences dentaire, chirurgie buccale et radiologie de la Northwestern University de Chicago, Illinois, États-Unis, en 1927. Vétérinaire de la Première Guerre mondiale où il servit au Front dans le 87e Bataillon en France, en Belgique, dans les Pays-Bas et en Allemagne, il avait ouvert, avec d'autres spécialistes de Québec, la première polyclinique médicale La Clinique Saint-Louis, sur la rue du même nom à Québec en 1927.

Il fut membre correspondant de la Société Odontologique de France (1937-1960), membre actif de l'Academy of Dental Medicine de New York, du Collège des Chirurgiens-Dentistes de la Province de Québec dont il fut président, membre co-fondateur des sociétés dentaires de Sherbrooke (1936), du Saguenay (1940), de la Rive-Sud (1940), du Nord-Ouest Québécois (1956), membre honoraire de l'Association dentaire de Montréal, des Trois-Rivières, de Sherbrooke et de Québec, membre actif de l'Association des Chirurgiens-Dentistes de l'Amérique du Nord, attaché régulièrement à Québec au Service dentaire et médical de l'Hôpital Notre-Dame de l'Espérance (1950-1970) et de l'Hôpital Laval (1951-1966), attaché temporairement aux mêmes services de l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi (1948-1953), de l'Hôpital de Matane (1949-1953), de l'Hôpital de Maria (1949-1953).

Grand amant de la nature, Dr Viger Plamondon fut président et membre honoraire des sociétés Zoologique de Québec, et Provençard d'Histoire naturelle de Québec, directeur de la Société Linnéenne de Québec (1956-1980), du Club Automobile de Québec (1943-1964), de la Ligue d'Hygiène dentaire de Québec (1941-1985) et membre actif de la coopération dentaire Le Doyen dentaire Limitée (1940-1973). Pratiquant son art et sa profession jusqu'à la fin de sa vie, le Dr Viger Plamondon se signala par son Musée d'anatomie dentaire comparée et ses travaux sur l'ostéologie crânienne, et fut, sur ces sujets, un conférencier recherché plusieurs centaines de fois tant au Québec qu'au Canada, aux États-Unis et en Europe.

Dr Viger Plamondon laisse dans le deuil ses enfants: Monique (Roland Auger) et Michel (Claude Blais); sa famille et sa belle-famille: Florence Plamondon, en religion Soeur Saint-Jean-Marie-Vianney des Soeurs de Jésus-Marie de Silvery, Edith Plamondon (Bruchési) de Montréal, Madame veuve Aldéric Sauvé (Lucienne Bédard) de Saint-Hermas-Mirabel, Mme Édouard Bédard (Éna Gohier) de Montréal, Mlle Marianne Bédard de Montréal, et plusieurs neveux et nièces des familles de feu ses frères et sœurs nommés de Québec, de Montréal, de Sherbrooke et de New-York, et de ses beaux frères, feu Ernest Vaillancourt (Augustine Bédard) de Montréal et de Laval-des-Rapides, de feu Alcide Lanthier (Alice Bédard) de Saint-Placide, Comté des Deux-Montagnes, de feu Louis-Albert Bédard d'Ottawa, de feu Jean-Paul Bédard (Lucienne Leduc) de Lachute, de Lucien Leroux (Germaine Bédard) de Saint-Placide.

Dr Viger Plamondon sera exposé au funérarium Lépine-Cloutier, 300, Chemin Sainte-Foy, Québec, à compter du lundi le 16 août 1982, de 14h à 17h et de 19h à 22h, mardi le 17 août de 14h à 17h et de 19h à 22h, et mercredi le 18 août de 12h à 13h 45. Le service religieux sera célébré mercredi le 18 août 1982 à 14h en l'église Notre-Dame du Chemin, avenue des Érables, à Québec, et de là au cimetière Belmont. Pour renseignements 529-3371.

Décès



Père MARIE-LOUIS (ARTHUR) MALENFANT, capucin 1911-1982

Arthur Malenfant est né à Saint-Eloi, cité Rivière-du-Loup, le 7 avril 1911, de Jean-Baptiste Malenfant et de Emma Lebel.

Dès 1924, il s'engageait chez les capucins en entreprenant ses études classiques à leur collège séraphique d'Ottawa; effectivement, au terme de ce cours, il revêtait leur bure et assumait le nom religieux de Marie-Louis, le 23 juin 1930, au noviciat de Limoilou (Québec). Il y prononça ses premiers vœux le 24 juin 1931, engagement qu'il faisait définitif par les vœux solennels, le 24 juin 1934, à la Chapelle de La Réparation, Montréal. C'est là, durant ses études de philosophie et de théologie, que comm